

**FRANCE
NATION
VERTE >**

Agir · Mobiliser · Accélérer

Rapport diagnostic

LA PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE EN NOUVELLE-AQUITAINE

JUILLET 2024

1) Introduction

2) Panorama par thématique

- Bâtiments-Rénovation
- Mobilités
- Industrie-Forêt-Bois
- Énergie-Déchets-Economie circulaire
- Biodiversité-Eau
- Agriculture-Alimentation

1) Introduction : le diagnostic dans la démarche de planification écologique en Nouvelle-Aquitaine

Dans le cadre de la démarche de planification écologique en région Nouvelle-Aquitaine, un diagnostic régional a été établi pour chacun des six thèmes structurants la démarche (cf. thèmes ci-contre).

Ce diagnostic a été alimenté par les différents travaux conduits tout au long de la démarche (cf. page suivante).

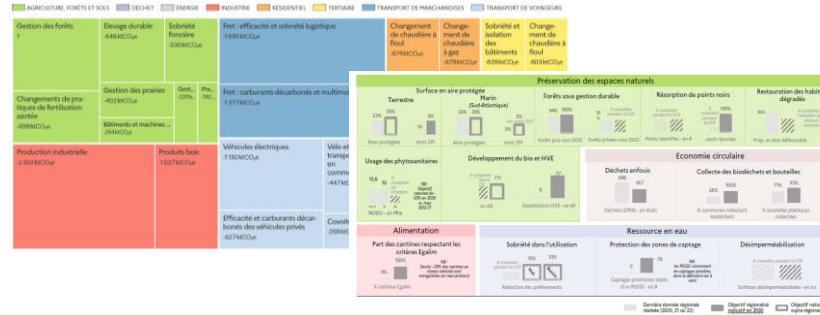
France Nation Verte :
le cadre national pour réussir la transition écologique pour tous les Français



Le diagnostic régional reprend :

- Les travaux préparatoires aux six Groupes de travail thématiques (alimentés eux-mêmes par les éléments produits par le SGPE, les travaux de l'AREC, les analyses des documents cadres stratégiques en région, les réponses des Collectivités sur les actions déjà engagées, etc.)
- Les enseignements de ces différents groupes (compte-rendu des échanges)
- Les consolidations a posteriori par les pilotes et parties-prenantes

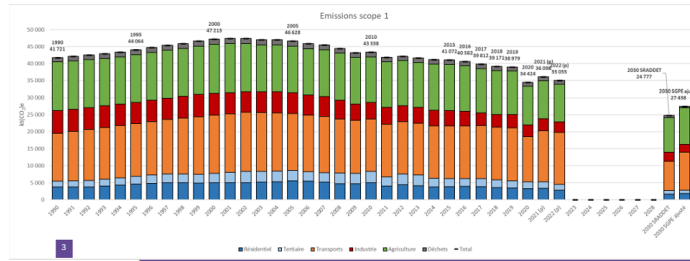
Leviers identifiés par le SGPE pour la Nouvelle Aquitaine



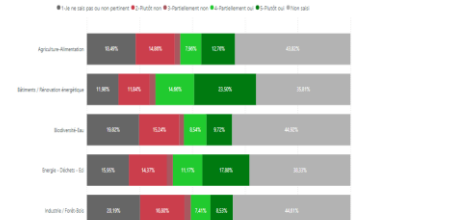
Travaux réalisés par l'AREC

Emissions scope 1 par secteur (6 secteurs émetteurs, hors branche Energie)

Evolution des émissions depuis 1990 et objectifs 2030 (SRADDET / SGPE ajusté)



Enquête auprès des collectivités



Suivi des dépôts par type de collectivité

Type collectivité	Nb collectivité	Nb fichiers reçus	Taux de retour
Commune	4 356	563	12,92 %
Département	12	7	58,33 %
EPCI	155	81	52,26 %
Région	1	1	100,00 %
Total	4 524	652	14,41 %

Schémas, plans et programmes déployés en région

- Feuille de route Néo Terra
- Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)
- Programme régional pour l'efficacité énergétique
- Feuille de route construction durable 2020 - 2028
- Développement de l'utilisation de matériaux de construction bas carbone : paille - chanvre - bois - terre crue - réemploi
- Mise en œuvre de la démarche Bâtiment Durable Nouvelle-Aquitaine depuis 2021 et lancement en 2024 de la démarche quartier durable Nouvelle-Aquitaine
- Accompagnement d'études structurantes / démonstrateurs : développement de l'utilisation des biosourcés dans le logement social / plateformes construction - déconstruction
- Service public de la rénovation de l'habitat France Rénov' - programmes animés de l'Anah - espaces conseils France Rénov'
- Aide de l'Anah à la pierre pour la rénovation énergétique et MaPrimeRénov'
- Eco-prêt à taux zéro, certificats d'économies d'énergie, TVA à taux réduit, ...
- Aides à la rénovation du parc public : rénovation thermique, seconde vie, éco-PLS
- Schémas départementaux de l'énergie ou Stratégies départementales de transition énergétique
- PCAET



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

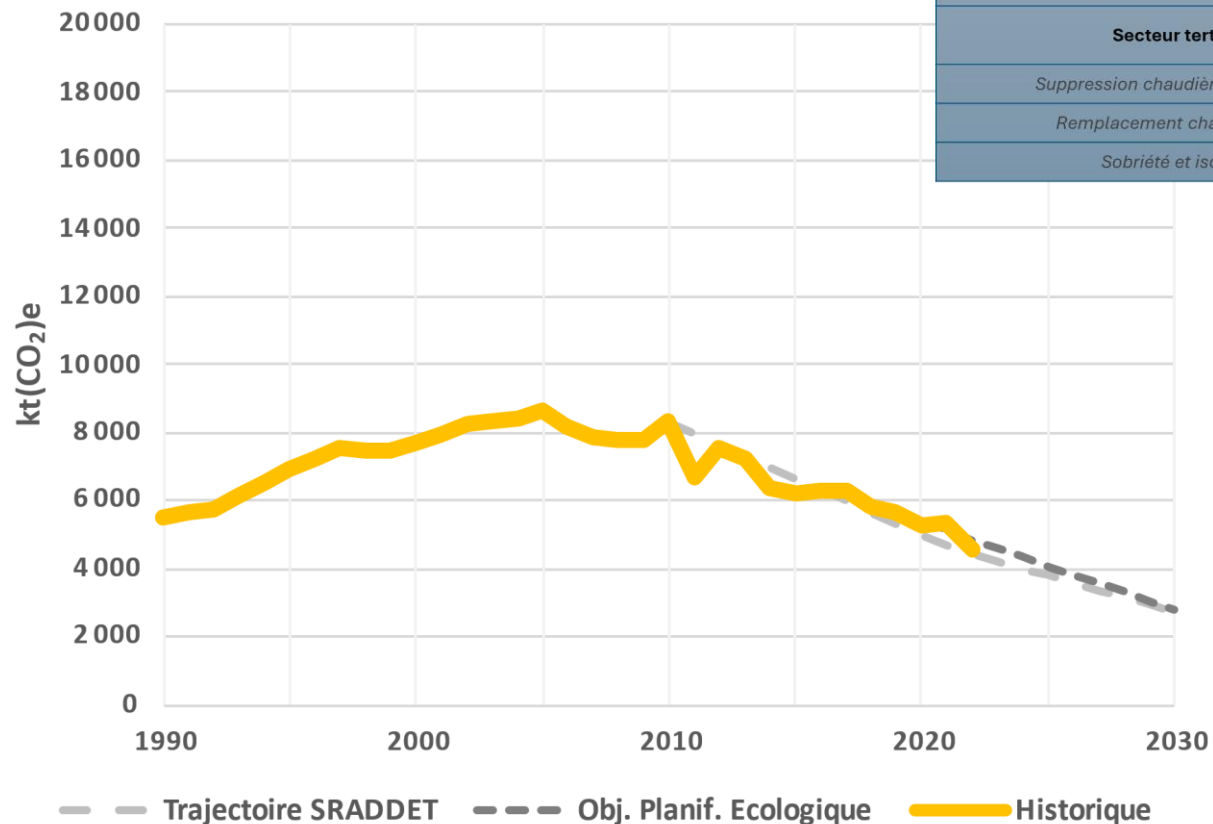
2) Diagnostic par thématique en région Nouvelle-Aquitaine

Bâtiments Rénovation énergétique



> Trajectoires 2030

Emissions des Bâtiments



Objectif de réduction 2019-2030 :

-2,8 MtCO₂e

Détails et principaux leviers :

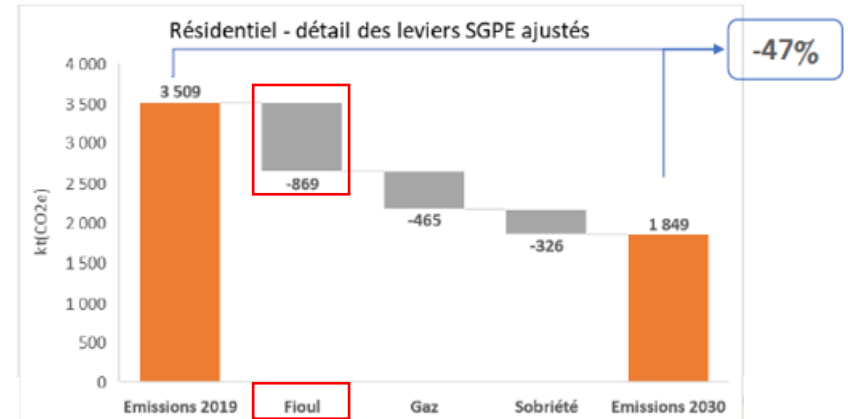
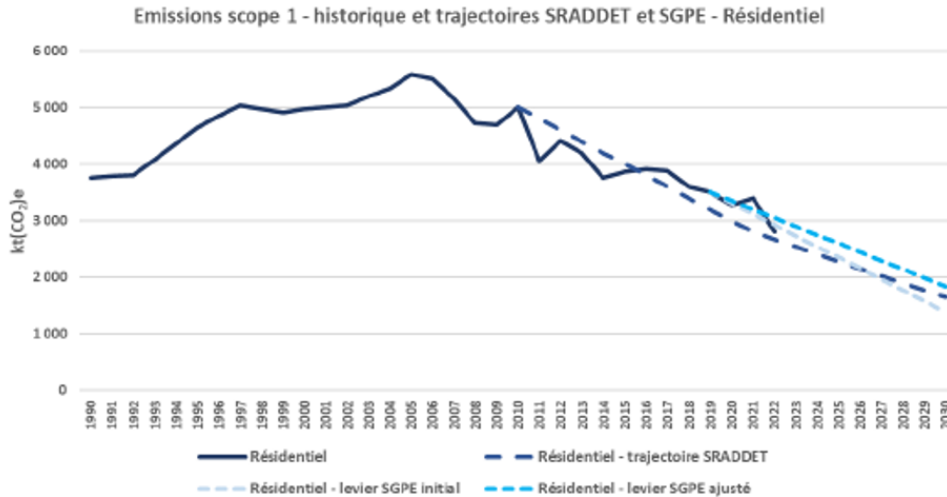
Secteur résidentiel	-1,7 MtCO₂e
<i>Suppression chaudières fioul (-75%)</i>	<i>-0,9 MtCO₂e</i>
<i>Remplacement chaudières gaz</i>	<i>-0,5 MtCO₂e</i>
<i>Sobriété et isolation</i>	<i>-0,3 MtCO₂e</i>
Secteur tertiaire	-1,2 MtCO₂e
<i>Suppression chaudières fioul (-75%)</i>	<i>-0,7 MtCO₂e</i>
<i>Remplacement chaudières gaz</i>	<i>-0,3 MtCO₂e</i>
<i>Sobriété et isolation</i>	<i>-0,3 MtCO₂e</i>

Enjeux inhérents au levier en Nouvelle Aquitaine :

- Remplacer une partie des équipements au fioul

Atouts: Une transition énergétique amorcée ; une consommation d'énergie finale régionale par habitant en diminution et qui se diversifie avec le développement des ressources renouvelables locales (SRADDET)...
Faiblesses : Une transition énergétique qui doit encore être amplifiée et rendue accessible aux ménages à faible revenu

Trajectoire cible des objectifs à l'horizon 2030 (SRADDET, SGPE et revus par l'AREC)



Objectifs régionaux à l'horizon 2030 (détails)

SGPE :

- 874 kt CO2e d'émissions évitées par rapport à 2019
- Soit : -75% les résidences principales chauffées au fioul en 2030, soit – 270 000 en 2030 (remplacées par PAC, réseau de chaleur, biomasse)

AREC (après ajustement):

- 869 kt CO2e d'émissions évitées par rapport à 2019 (cf. slide précédente)

Chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine

- 9% de la consommation énergétique du secteur résidentiel en NA provenait de puits pétroliers en 2021 (AREC NA)
- 22% des émissions de GES du secteur résidentiel en NA provenait du fioul (AREC NA)

Les différents plans déployés en région

- Programme régional pour l'efficacité énergétique (PREE), en faveur d'une accélération du remplacement du parc ancien par des équipements à haut rendement, y.c. cogénération et couplage avec ENR; et de solutions innovantes (micro-génération chaudières hybrides...)
- SRADDET, qui intègre un objectif de réduction des consommations d'énergie des (et dans les) bâtiments, incitant notamment au remplacement des anciennes chaudières fuel par du matériel haut rendement privilégiant les énergies renouvelables ou le couplage avec celles-ci
- Aide de l'Anah à la pierre pour la rénovation énergétique et MaPrimeRenov pour favoriser la rénovation globale
- Eco-prêt à taux zéro, certificats d'économies d'énergie, TVA à taux réduit, ...
- Aides à la rénovation thermique dans le parc public
- Schémas départementaux de l'énergie ou Stratégies départementales de transition énergétique
- PCAET : développement des réseaux de chaleur, actions pour améliorer la qualité de l'air

Actions déjà engagées / dynamiques

- Pour mémoire, le questionnaire du SGPE adressé aux Collectivités ne distingue pas équipements au fioul ou au gaz.
- Il permet toutefois d'appréhender des actions de rénovation pour le résidentiel.
- Une distinction apparaît dans la perception de la mise en œuvre des actions sur le levier entre Communes (10 à 20% plutôt oui) et EPCI-Départements (plus de 50% plutôt oui)
- Une majorité des répondants a identifié des engagements importants sur des aides à la rénovation du parc privé en complément des aides nationales MaPrimeRenov, de la rénovation du parc immobilier détenu par les Collectivités, des mesures de sensibilisation, un accompagnement de la filière rénovation énergétique

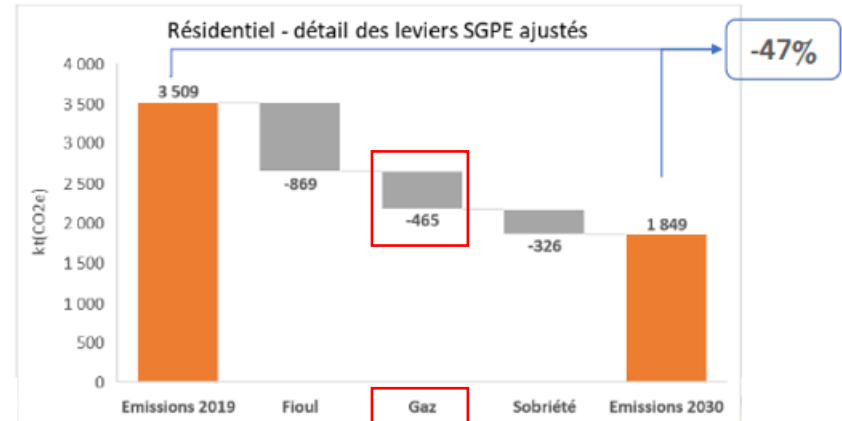
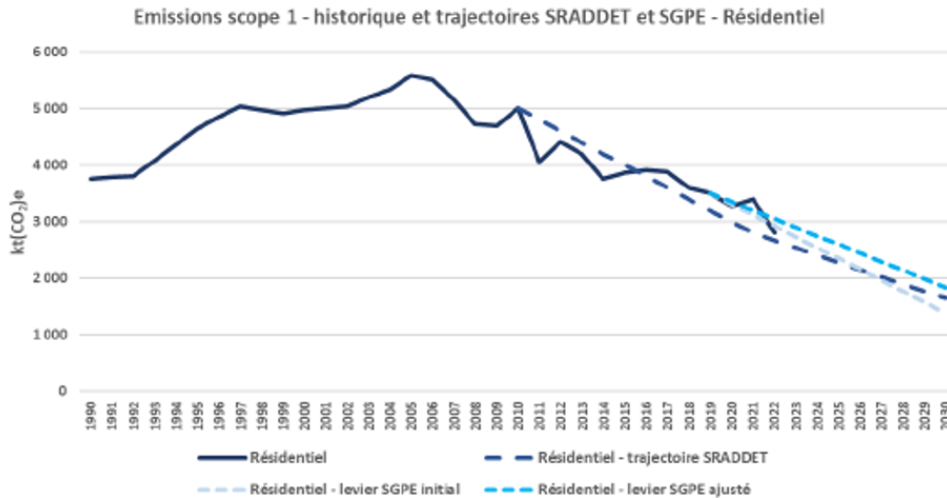
Enjeux inhérents au levier en Nouvelle Aquitaine :

- Remplacer une partie des équipements au gaz

Atouts: Une transition énergétique amorcée ; une consommation d'énergie finale régionale par habitant en diminution et qui se diversifie avec le développement des ressources renouvelables locales (SRADDET)...

Faiblesses : Une transition énergétique qui doit encore être amplifiée et rendue accessible aux ménages à faible revenu

Trajectoire cible des objectifs à l'horizon 2030 (SRADDET, SGPE et revus par l'AREC)



Objectifs régionaux à l'horizon 2030 (détails)

SGPE :

- 679 kt CO2e d'émissions évitées par rapport à 2019
- Soit : -20% les résidences principales chauffées au gaz en 2030, soit – 170 000 en 2030

AREC (après ajustement):

- 465 kt CO2e d'émissions évitées par rapport à 2019 (cf. slide précédente)

Chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine

- Plus de 90 000 actes d'information/ conseil/ accompagnement réalisés en 2022 par le service public France Rénov pour plus de 53 000 ménages
- En 2023, plus de 62 500 logements ont bénéficié d'aides de l'Anah à la rénovation énergétique dans le parc privé, dont 58 000 au titre de MaPrimeRénov'
- en 2023, 1 955 logements sociaux ont bénéficié d'aide pour la rénovation thermique et restructuration lourde pour une enveloppe de 12 M€.

Les différents plans déployés en région

- Programme régional pour l'efficacité énergétique (PREE), en faveur d'une accélération du remplacement du parc ancien par des équipements à haut rendement, y.c. cogénération et couplage avec ENR; et de solutions innovantes (micro-génération chaudières hybrides...)
- SRADDET, qui intègre un objectif de réduction des consommations d'énergie des (et dans les) bâtiments, incitant notamment au remplacement des anciennes chaudières gaz par du matériel haut rendement privilégiant les énergies renouvelables ou le couplage avec celles-ci.
- Aide de l'Anah à la pierre pour la rénovation énergétique et MaPrimeRenov pour favoriser la rénovation globale
- Eco-prêt à taux zéro, certificats d'économies d'énergie, TVA à taux réduit, ...
- Aides à la rénovation thermique dans le parc public
- Schémas départementaux de l'énergie ou Stratégies départementales de transition énergétique
- PCAET : développement des réseaux de chaleur, actions pour améliorer la qualité de l'air
- Programmes de changement de chaudières dans les logements sociaux

Actions déjà engagées / dynamiques

- Pour mémoire, le questionnaire du SGPE adressé aux Collectivités ne distingue pas équipements au fioul ou au gaz.
- Il permet toutefois d'appréhender des actions de rénovation pour le résidentiel.
- Une distinction apparaît dans la perception de la mise en œuvre des actions sur le levier entre Communes (10 à 20% plutôt oui) et EPCI-Départements (plus de 50% plutôt oui)
- Une majorité des répondants a identifié des engagements importants sur des aides à la rénovation du parc privé en complément des aides nationales MaPrimeRenov, de la rénovation du parc immobilier détenu par les Collectivités, des mesures de sensibilisation, un accompagnement de la filière rénovation énergétique

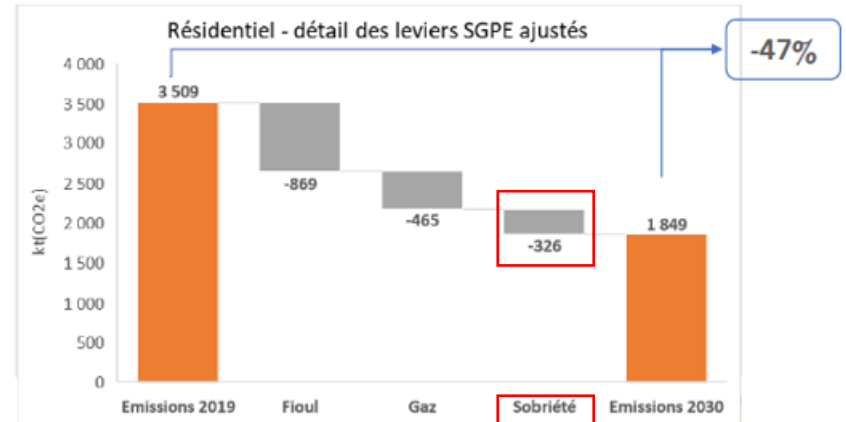
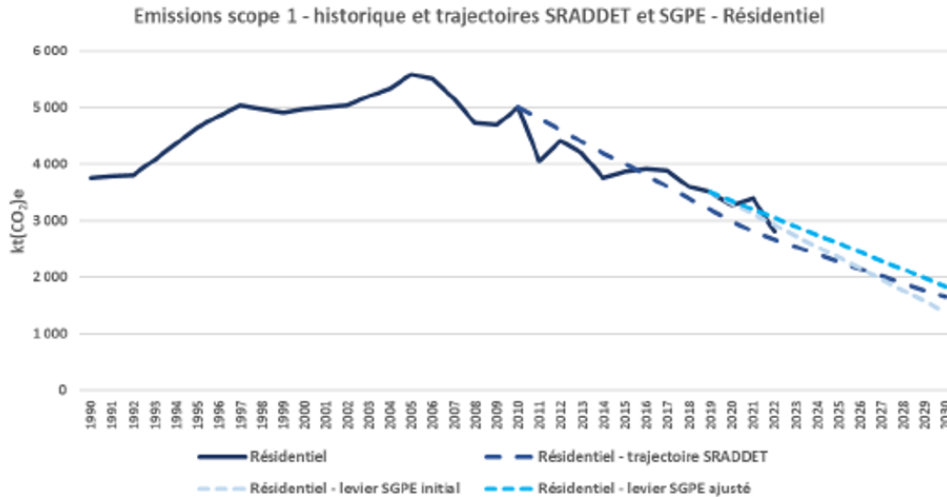
Enjeux inhérents au levier en Nouvelle Aquitaine :

- Encourager les efforts individuels et collectifs de sobriété sur le chauffage et sur la climatisation
- Soutenir les rénovations profondes permettant d'obtenir de meilleurs résultats en matière de performance énergétique

Trajectoire cible des objectifs à l'horizon 2030 (SRADDET, SGPE et revus par l'AREC)

Atouts: Une dynamique régionale encourageante concernant la rénovation énergétique pour le secteur résidentiel; plusieurs feuilles de route définies pour accompagner la construction de bâtiments résilients, la sobriété et l'isolation (NéoTerra, Construction durable, ...)

Faiblesses : Des rénovations globales plus efficaces, mais qui coûtent cher. Des « mono-gestes » nombreux en faveur de la sobriété, mais à très faible impact...



Objectifs régionaux à l'horizon 2030 (détails)

SGPE :

- 561 kt CO2e d'émissions évitées par rapport à 2019

AREC (après ajustement):

- 326 kt CO2e d'émissions évitées par rapport à 2019 (cf. slide précédente)

Chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine

- 1 280 logements dont la rénovation énergétique a fait l'objet d'une aide de la Région et/ou FEDER en 2022 (Néo Terra) / + de 5 000 rénovations énergétiques depuis 2019
- -2,8% de consommation énergétique résidentielle moyenne par ménage entre 2015 et 2018. (SRADDET)
- 2 405 logements sortis du statut de « Passoires thermiques » (étiquettes F ou G) grâce à MaPrimeRénov' Sérénité en 2022*
- 72 038 logements aidés par MaPrimeRénov' en 2022, dont 98% de maisons individuelles, et 4 300 dans le cadre de MaPrimeRénov' Sérénité*
- 11 182 logements engagés dans une réhabilitation bénéficiant d'un éco-prêt logement social en 2022

Les différents plans déployés en région

- PREE : nombreuses actions pour réduire le besoin de chaleur (accès aux financements, acteurs relais, stratégies territoriales, expérimentations, ...)
- SRADDET : orientations d'aménagement visant à intégrer les principes du bioclimatisme dans tout projet d'urbanisme et à le faciliter dans les constructions, réhabilitations, extensions de bâtiments, à faciliter l'isolation thermique par l'extérieur (ITE), l'éclairage et le rafraîchissement naturels et la production d'ENR; la suppression de gaspillages patents ...
- Feuille de route Néo-Terra : massifier la rénovation globale, performante et bas-carbone, un urbanisme résilient
- Feuille de route construction durable 2020–2028: développer la formation, l'économie-circulaire, l'innovation, le réemploi...
- Service public de la rénovation France Rénov'- programmes animés de l'Anah-espaces conseils France Rénov' pour accompagner les particuliers dans leurs projets
- Développement des filières et de l'utilisation de matériaux bas carbone : paille – chanvre – bois – terre crue – réemploi
- Démarrage de la Démarche Bâtiment Durable Nouvelle-Aquitaine en 2021 et lancement de la démarche Quartier durable Nouvelle-Aquitaine en 2024
- Accompagnement d'études structurantes / démonstrateurs : développement de l'utilisation des biosourcés dans le logement social (FILOHA) / plateformes réemploi (IDRE)

Actions déjà engagées / dynamiques

- Une distinction dans la perception de la mise en œuvre des actions entre Communes-Départements (15 à 25% plutôt oui) et EPCI (40 à 50% plutôt oui)
- EPCI - Actions pour lesquelles la mise en œuvre semble la plus avancée sont relatives à : l'intégration des enjeux de rénovation énergétique dans les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat – OPAH- et la régulation des constructions de surfaces bâties via les PLH /PLU
- Communes et Départements- Actions pour la régulation des constructions de surfaces bâties via les PLH /PLU et la rénovation du parc immobilier détenu par la Collectivité

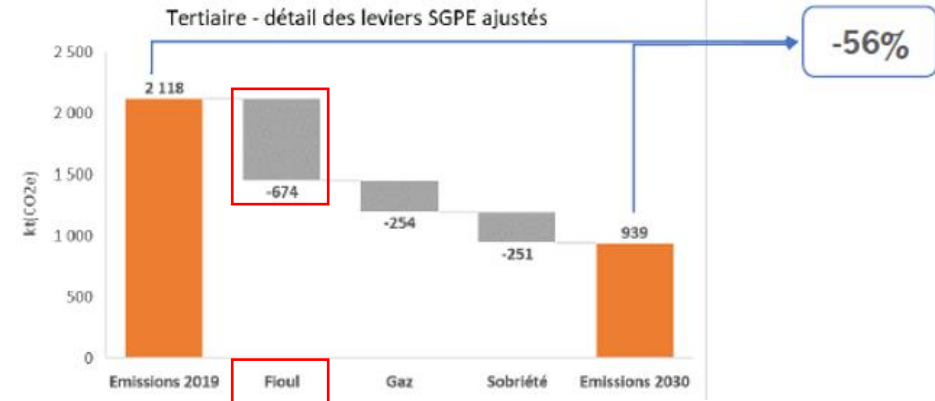
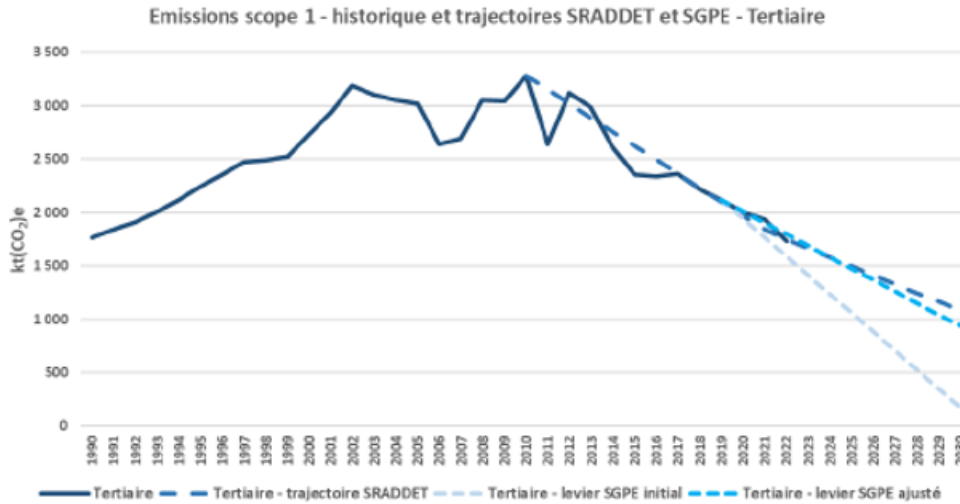
Enjeux inhérents au levier en Nouvelle Aquitaine :

- Réduire la part des chaudières au fioul dans le parc tertiaire.

Atouts: Une transition énergétique amorcée (SRADDET)...

Faiblesses : Une transition énergétique qui doit encore être amplifiée

Trajectoire cible des objectifs à l'horizon 2030 (SRADDET, SGPE et revus par l'AREC)



Objectifs régionaux à l'horizon 2030 (détails)

SGPE :

- 803 kt CO2e d'émissions évitées par rapport à 2019
- Soit : réduire de 75% les chauffages à fioul, soit de 1 700 GWh (remplacés par PAC, réseau de chaleur, biomasse).

AREC (après ajustement):

- 674 kt CO2e d'émissions évitées par rapport à 2019 (cf. slide précédente)

Les différents plans déployés en région

- Programme régional pour l'efficacité énergétique (PREE), en faveur d'une accélération du remplacement du parc ancien par des équipements à haut rendement, y.c. cogénération et couplage avec ENR; et de solutions innovantes (micro-génération chaudières hybrides...)
- SRADDET, un objectif de réduction des consommations d'énergie des (et dans les) bâtiments, incitant notamment au remplacement des anciennes chaudières fioul par du matériel haut rendement privilégiant les énergies renouvelables ou le couplage avec celles-ci.
- Aide de l'Anah à la pierre pour la rénovation énergétique et MaPrimeRenov pour favoriser la rénovation globale
- Eco-prêt à taux zéro, certificats d'économies d'énergie, TVA à taux réduit, ...
- Aides à la rénovation thermique dans le parc public
- Schémas départementaux de l'énergie ou Stratégies départementales de transition énergétique
- PCAET : développement des réseaux de chaleur, actions pour améliorer la qualité de l'air

Actions déjà engagées / dynamiques

- Pour mémoire, le questionnaire du SGPE adressé aux Collectivités ne distingue pas équipements au fioul ou au gaz.
- Il permet toutefois d'appréhender des actions de rénovation pour le tertiaire.
- Une distinction apparaît dans la perception de la mise en œuvre des actions sur le levier entre Communes (10 à 30% plutôt oui) et EPCI-Départements (plus de 50% plutôt oui)
- Une majorité des répondants a identifié des engagements importants sur la structuration de la communication, l'accompagnement et le conseil à la rénovation (espace France rénov'), des mesures de sensibilisation, l'intégration des enjeux de rénovation énergétique dans les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat – OPAH-

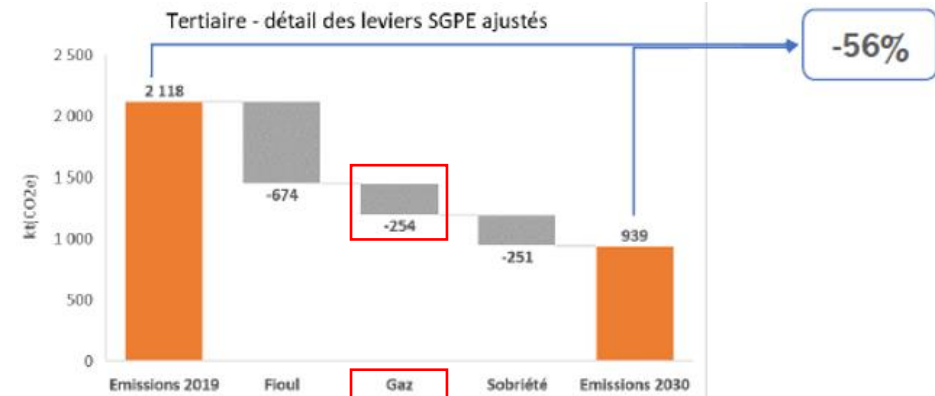
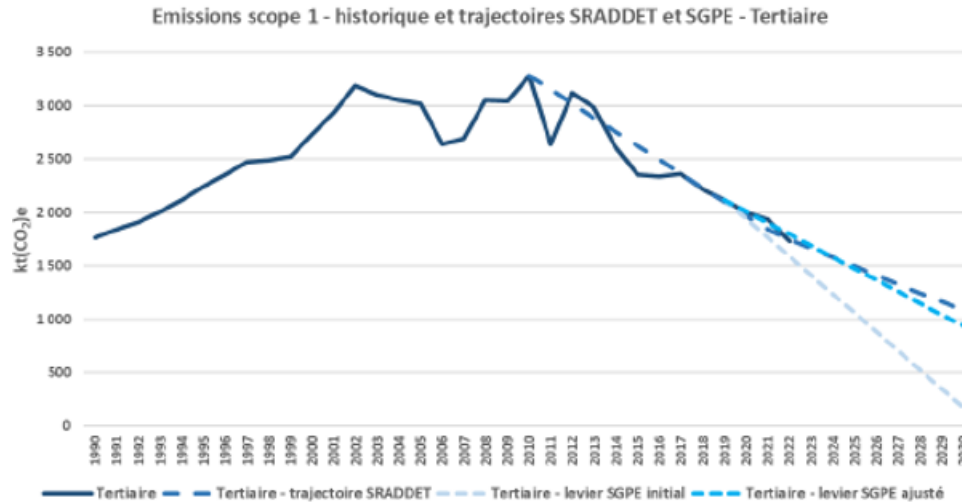
Enjeux inhérents au levier en Nouvelle Aquitaine :

- Remplacer progressivement les chaudières au gaz (hors pompes à chaleur hybrides) dans le tertiaire

Atouts: Une transition énergétique amorcée (SRADDET)...

Faiblesses : Une transition énergétique qui doit encore être amplifiée

Trajectoire cible des objectifs à l'horizon 2030 (SRADDET, SGPE et revus par l'AREC)



Objectifs régionaux à l'horizon 2030 (détails)

SGPE :

- 299 kt CO₂e d'émissions évitées par rapport à 2019
- Soit : 1,1 GWh corr. de gaz consommés dans le secteur tertiaire en 2030, soit une réduction de 20% en 2030

AREC (après ajustement):

- 254 kt CO₂e d'émissions évitées par rapport à 2019 (cf. slide précédente)

Les différents plans déployés en région

- Programme régional pour l'efficacité énergétique (PREE), en faveur d'une accélération du remplacement du parc ancien par des équipements à haut rendement, y.c. cogénération et couplage avec ENR; et de solutions innovantes (micro-génération chaudières hybrides...)
- SRADDET, un objectif de réduction des consommations d'énergie des (et dans les) bâtiments incitant notamment au remplacement des anciennes chaudières gaz par du matériel haut rendement privilégiant les énergies renouvelables ou le couplage avec celles-ci.
- Aide de l'Anah à la pierre pour la rénovation énergétique et MaPrimeRenov
- Eco-prêt à taux zéro, certificats d'économies d'énergie, TVA à taux réduit, ...
- Aides à la rénovation thermique dans le parc public
- Schémas départementaux de l'énergie ou Stratégies départementales de transition énergétique
- PCAET

Actions déjà engagées / dynamiques

- Pour mémoire, le questionnaire du SGPE adressé aux Collectivités ne distingue pas équipements au fioul ou au gaz.
- Il permet toutefois d'appréhender des actions de rénovation pour le tertiaire.
- Une distinction apparaît dans la perception de la mise en œuvre des actions sur le levier entre Communes (10 à 30% plutôt oui) et EPCI-Départements (plus de 50% plutôt oui)
- Une majorité des répondants a identifié des engagements importants sur la structuration de la communication, l'accompagnement et le conseil à la rénovation (espace France rénov'), des mesures de sensibilisation, l'intégration des enjeux de rénovation énergétique dans les Opérations programmées d'amélioration de l'habitat – OPAH-

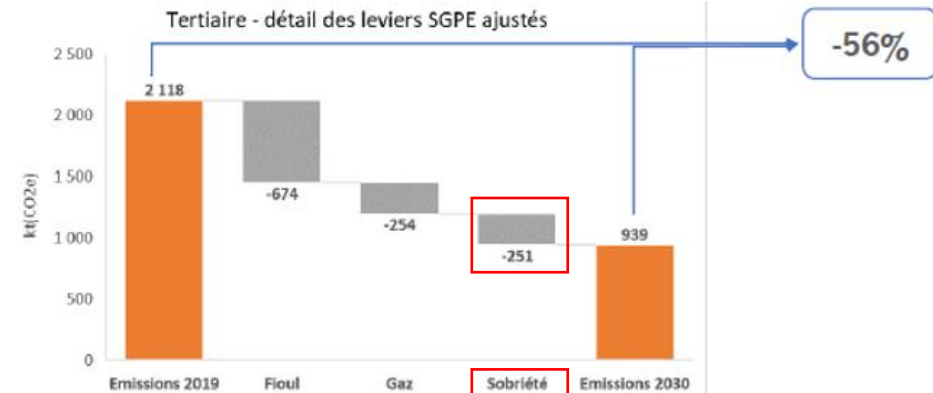
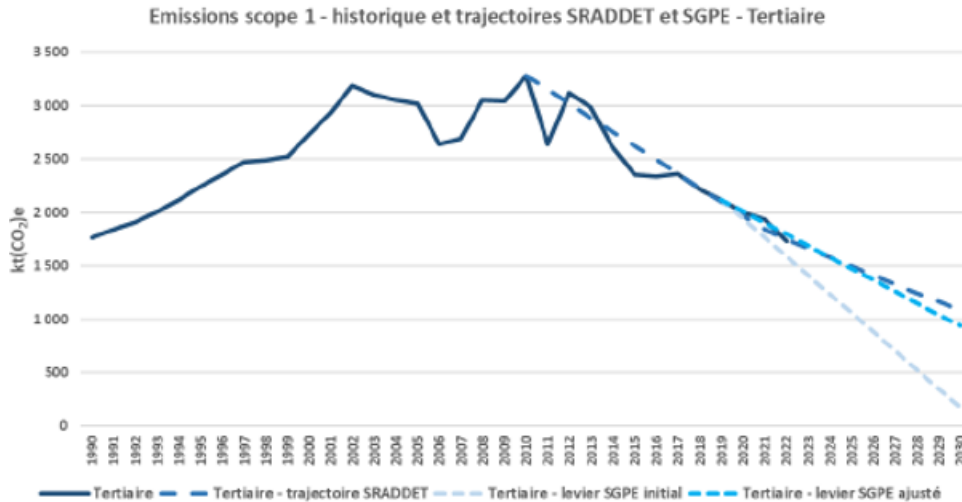
Enjeux inhérents au levier en Nouvelle Aquitaine :

- Accentuer les efforts de sobriété sur le chauffage et sur la climatisation ainsi que sur la rénovation des bâtiments tertiaires (public et privé) permettant d'obtenir de meilleurs résultats en matière de performance énergétique

Atouts: Une dynamique régionale encourageante concernant la rénovation énergétique pour le secteur tertiaire ; plusieurs feuilles de route définies pour accompagner la construction de bâtiments résilients, la sobriété et l'isolation (NéoTerra, Construction durable, ...)

Faiblesses : Des rénovations globales plus efficaces, mais qui coûtent cher.

Trajectoire cible des objectifs à l'horizon 2030 (SRADDET, SGPE et revus par l'AREC)



Objectifs régionaux à l'horizon 2030 (détails)

SGPE :

- 839 kt CO2e d'émissions évitées par rapport à 2019
- Soit : une réduction de 8 000 GWh des consommations dans le secteur tertiaire en 2030 par rapport à 2019, soit une baisse de 40%.

AREC (après ajustement):

- 251 kt CO2e d'émissions évitées par rapport à 2019 (cf. slide précédente)

Chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine

- -1,9% de consommation énergétique des bâtiments tertiaires entre 2015 et 2018 (SRADDET)
- 337 projets retenus, en 2020, en Nouvelle-Aquitaine pour la rénovation énergétique des bâtiments publics de l'Etat et de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante, dans le cadre de #France Relance
- 64 dossiers de rénovation énergétique des bâtiments tertiaires privés et publics accompagnés par la Région entre 2017 et 2022 – AAP Bâtiments du futur (Néo Terra)
- 83,2 M € engagés dans le cadre du Fond vert pour la rénovation des bâtiments des collectivités

Les différents plans déployés en région

- PREE : nombreuses actions pour réduire le besoin de chaleur (accès aux financements, acteurs relais, stratégies territoriales, expérimentations, ...)
- SRADDET : orientations d'aménagement visant à intégrer les principes du bioclimatisme dans tout projet d'urbanisme et à le faciliter dans les constructions, réhabilitations, extensions de bâtiments, à faciliter l'isolation thermique par l'extérieur (ITE), l'éclairage et le rafraîchissement naturels et la production d'ENR; la suppression de gaspillages patents ...
 - Feuille de route Néo-Terra : massifier la rénovation globale, performante et bas-carbone, un urbanisme résilient
 - Feuille de route construction durable 2020–2028 : développer la formation, l'économie-circulaire, l'innovation, le réemploi...
 - Service public de la rénovation France Rénov' - programmes animés de l'Anah-espaces conseils France Rénov' pour accompagner les particuliers dans leurs projets
 - Développement des filières et de l'utilisation de matériaux bas carbone : paille – chanvre – bois – terre crue – réemploi
 - Démarrage de la Démarche Bâtiment Durable Nouvelle-Aquitaine en 2021 et lancement de la démarche Quartier durable Nouvelle-Aquitaine en 2024
 - Accompagnement d'études structurantes / démonstrateurs : développement de l'utilisation des biosourcés dans le logement social (FILOHA) / plateformes réemploi (IDRE)

Actions déjà engagées / dynamiques

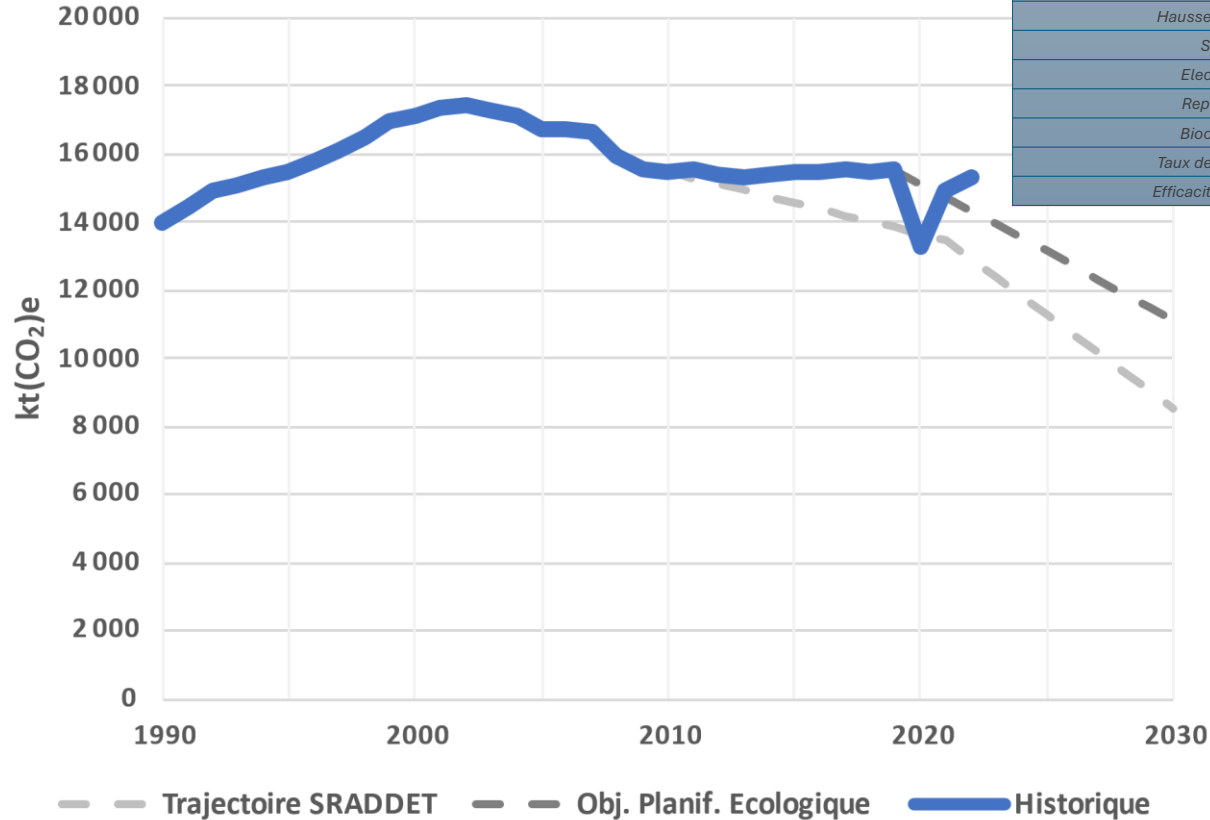
- Une distinction dans la perception de la mise en œuvre des actions entre Communes (30 à 45% plutôt oui) et Départements-EPCI (50 à 100% plutôt oui)
- Communes- Actions pour lesquelles la mise en œuvre semble la plus avancée sont relatives à : la sobriété dans le parc de bâtiments publics (température de chauffage; consommation de gaz et électricité...)
- EPCI et Départements- Actions pour la sobriété dans le parc de bâtiments publics (température de chauffage; consommation de gaz et électricité...) ; la rénovation du parc de bâtiments publics (niveau d'ambition cohérent avec le décret tertiaire)

Mobilités



> Trajectoires 2030

Emissions des Transports



Objectif de réduction 2019-2030 :		-4,4 MtCO ₂ e
Détails et principaux leviers :		
Transport de voyageurs		-2,3 MtCO₂e
<i>Hauss tendancielle</i>		+0,7 MtCO ₂ e
<i>Véhicules électriques</i>		-1,0 MtCO ₂ e
<i>Efficacité et carburants décarbonés</i>		-0,9 MtCO ₂ e
<i>Covoiturage</i>		-0,4 MtCO ₂ e
<i>Réduction des déplacements</i>		-0,4 MtCO ₂ e
<i>Transports en commun et vélo</i>		-0,3 MtCO ₂ e
Transport de marchandises		-2,1 MtCO₂e
<i>Hauss tendancielle</i>		+0,8 MtCO ₂ e
<i>Sobriété</i>		-1,0 MtCO ₂ e
<i>Electrification</i>		-0,9 MtCO ₂ e
<i>Report modal</i>		-0,5 MtCO ₂ e
<i>Biocarburants</i>		-0,3 MtCO ₂ e
<i>Taux de chargement</i>		-0,2 MtCO ₂ e
<i>Efficacité énergétique</i>		-0,1 MtCO ₂ e

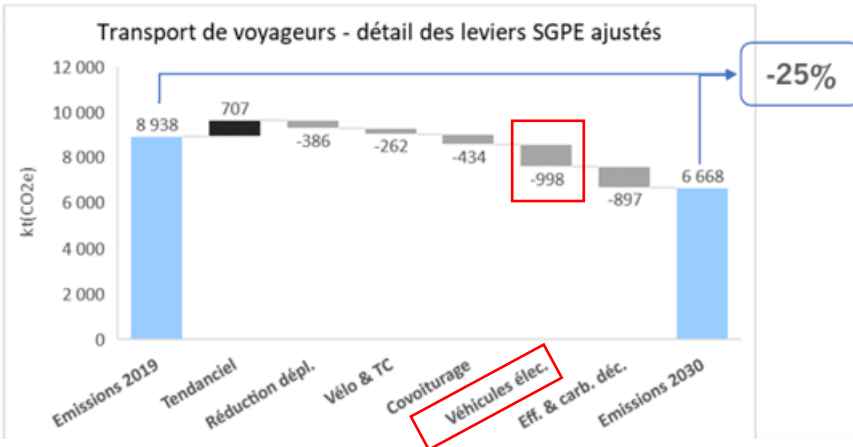
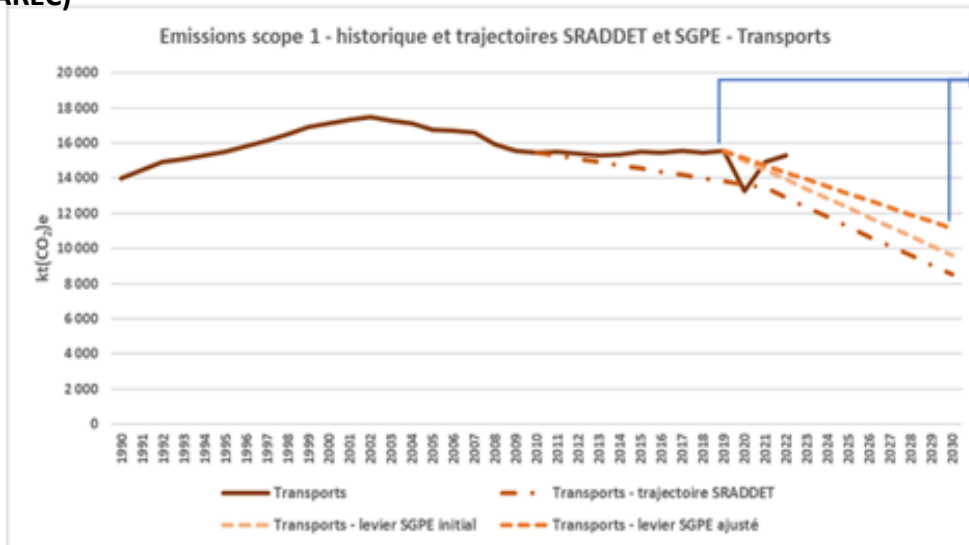
Enjeux inhérents au levier en Nouvelle Aquitaine :

- Réduire les émissions de CO2 issues des véhicules particuliers thermiques
- Développer prioritairement les véhicules électriques (VE) et en second lieu les hybrides rechargeables (VHR)
- Garantir des modes de recharge coordonnés avec les capacités du réseau électrique

Atouts : Plusieurs territoires de NAQ en cours de définition de leur SDIRVE* pour structurer l'offre de recharge pour les VE, équipement des aires de service du réseau routier national (concédé et non concédé) en stations de recharge pour véhicules électriques

Faiblesses : Stagnation, voire des hausses d'émissions de CO₂ liées au secteur des transports en général, compte-tenu d'une évolution du trafic et de l'augmentation du poids des véhicules à la vente

Trajectoire cible des objectifs à l'horizon 2030 (SRADDET, SGPE et revus par l'AREC)



*Schéma directeur pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques

Objectifs régionaux à l'horizon 2030 (détails)

SGPE :

- 1 150 kt CO2e d'émissions évitées par rapport à 2019
- 15 % de véhicules particuliers électriques en 2030
- Soit : 547 500 VE dans le parc régional en 2030

AREC (après ajustement):

- 998 kt CO2e d'émissions évitées par rapport à 2019 (cf. slide précédente)

Chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine

- Véhicules particuliers = 52% de la consommation d'énergie finale (AREC, pour 2022)
- Evolution à la hausse du trafic annuel de véhicules particuliers : +0,1% entre 2015 et 2022
- Véhicules électriques et hybrides rechargeables = 2,3% du parc en 2023, contre 1,5% en 2022 et 0,5% en 2020)
- Electrique et hydrogène = 54 185 voitures en 2023 contre 36 852 en 2022 (DREAL, mars 2024)

Les différents plans déployés en région

- CPER : volet « mobilité » important
- SDIRVE : en cours de définition par les territoires, avec état des lieux des bornes déjà présentes, estimation prospective des besoins sur la voie publique, stratégie et objectifs de déploiement
- SRADDET: des orientations d'aménagement à déployer (renforcer l'accès aux installations de recharge, planifier les implantations d'infrastructures de production/distribution en énergie renouvelable pour les véhicules de transport: biogaz, hydrogène, électricité...) et quelques objectifs ciblés VE (en 2035: de 230 000 à 640 000 VE et rechargeables en région)
- Mise en œuvre de la loi d'orientation des mobilités en Nouvelle-Aquitaine (2019-2030)
- Néo Terra dont l'une des 6 ambitions est : Conduire la mutation des transports et l'essor du ferroviaire
- Convention de coopération entre l'Etat, l'ADEME, la Banque des territoires et TENAQ en région Nouvelle Aquitaine
- PCAET et Plans de mobilité (ex-PDU)

Actions déjà engagées / dynamiques

- Une distinction dans la perception de la mise en œuvre des actions sur le levier VE entre Communes-EPCI (5% plutôt oui) et Départements (33% plutôt oui)
- Communes et EPCI - Actions pour lesquelles la mise en œuvre semble la plus avancée sont relatives à : développement et exploitation de l'infrastructure de recharge en voirie. Manque de bornes de recharge en zone urbaine dense tant sur domaine public que privé
- Départements- Actions pour lesquelles la mise en œuvre semble la plus avancée sont relatives à : l'électrification des flottes détenues par la collectivité et développement et exploitation de l'infrastructure de recharge en voirie

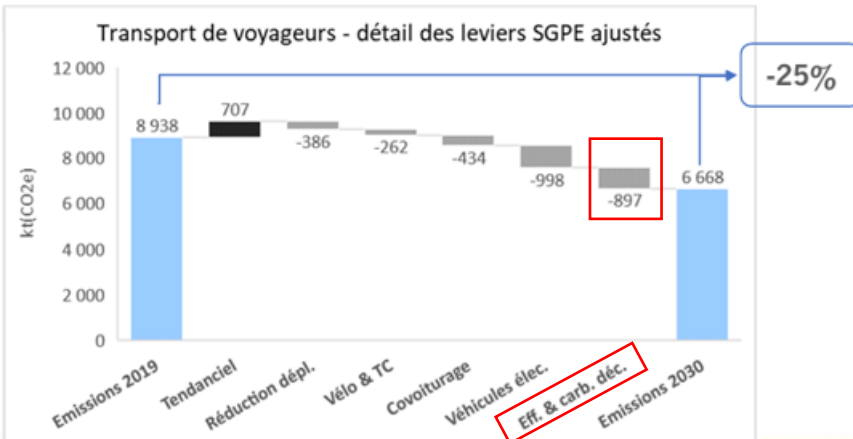
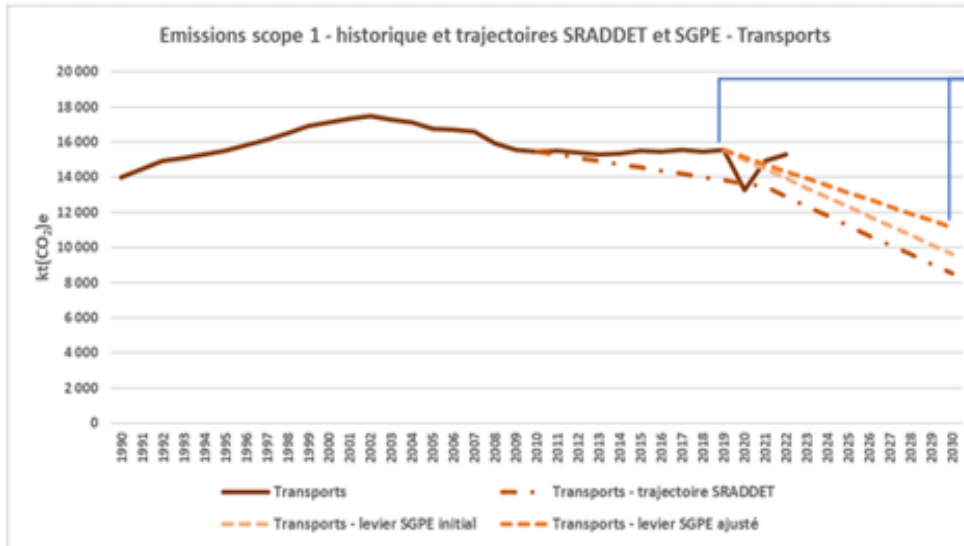
Enjeux inhérents au levier en Nouvelle Aquitaine :

- Réduire les émissions de CO₂ issues des véhicules particuliers thermiques
- Privilégier le choix de véhicules légers et décarbonés (autre que l'électrique), en remplaçant progressivement les véhicules les plus anciens

Trajectoire cible des objectifs à l'horizon 2030 (SRADET, SGPE et revus par l'AREC)

Atouts : Croissance de la production de biogaz en région potentiellement mobilisable; consolidation en cours (TEMOB) du réseau des stations d'avitaillement, potentiel à moyen terme de l'hydrogène ...

Faiblesses : Stagnation, voire des hausses d'émissions de CO₂ liées au secteur des transports en général, compte-tenu d'une évolution du trafic et de l'augmentation du poids des véhicules à la vente



Objectifs régionaux à l'horizon 2030 (détails)

SGPE :

- 627 kt CO2e d'émissions évitées par rapport à 2019
- 12% de taux d'incorporation de biocarburants en 2030
- -7% de consommation pour les véhicules thermiques (2019-2030)
- Soit : 6,2L/100 km consommés en moyenne par les véhicules thermiques du parc en 2030

AREC (après ajustement):

- 897 kt CO2e d'émissions évitées par rapport à 2019 (cf. slide précédente)

Chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine

- 3 voitures sur 10 relèvent d'une vignette zéro émission (ou Crit'Air 1) en 2023 (+42% par rapport à 2020) (DREAL, mars 2024)
- ...

Les différents plans déployés en région

- CPER : volet « mobilité » important
- Néo Terra pour faciliter le déploiement et renforcer le maillage d'infrastructures d'avitaillement en carburants alternatifs (électricité renouvelable et décarbonée, bioGNV, hydrogène) et consolider les filières émergentes de véhicules intermédiaires (légers, motorisation active) et le développement d'une économie circulaire des industries des mobilités (batteries, matériaux et composants véhicules)
- SRADDET: des orientations d'aménagement à déployer (planifier les implantations d'infrastructures de production/distribution en énergie renouvelable pour les véhicules de transport: biogaz, hydrogène, électricité...)
- Convention de coopération entre l'Etat, l'ADEME, la Banque des territoires et TENAQ en région Nouvelle Aquitaine
- PCAET et plan de mobilité

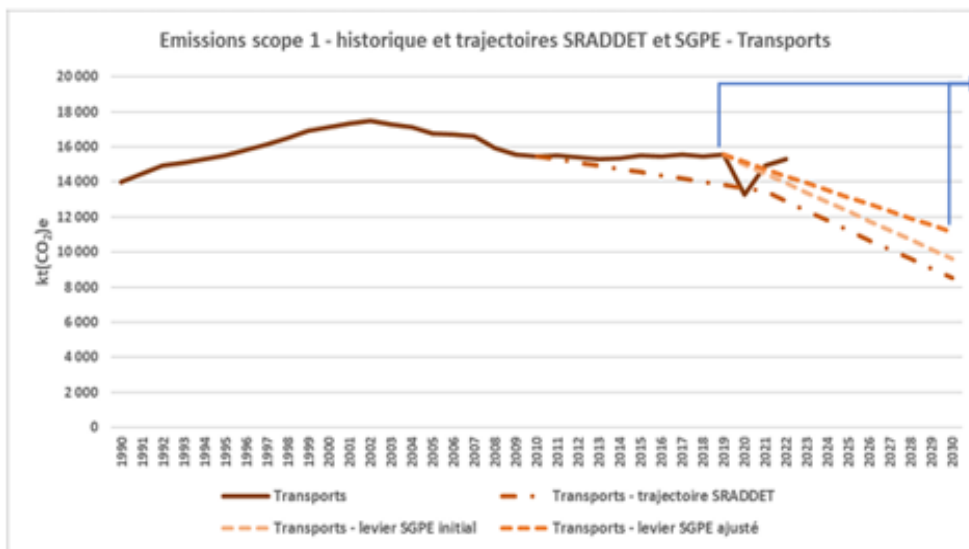
Actions déjà engagées / dynamiques

- Une seule action concerne ce levier dans le référentiel du SGPE adressé aux Collectivités (questionnaire) : le développement ou soutien à l'infrastructure de recharge et d'avitaillement en carburant alternatif (hydrogène, BioGNV...).
- Pour les Communes : une majorité de répondants n'ont pas saisi de réponse et une minorité a identifié des actions déjà mises en œuvre en la matière
- Pour les EPCI : près d'un quart des répondants a identifié des actions déjà mises en œuvre en la matière
- Les Départements n'ont pas été interrogés sur ce point

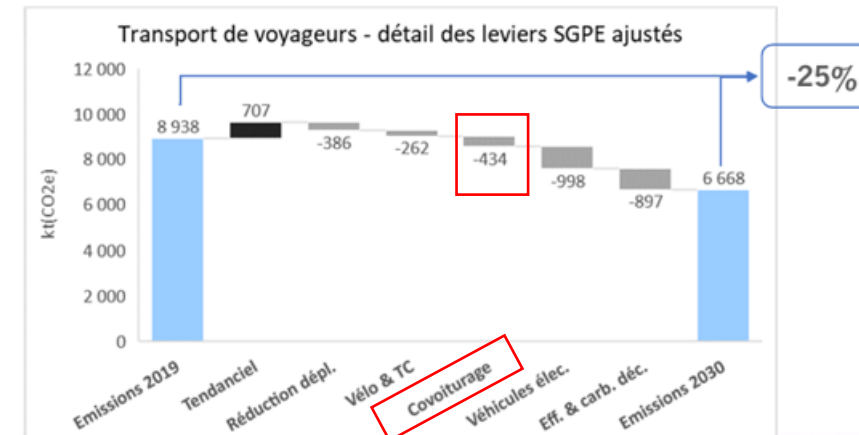
Enjeux inhérents au levier en Nouvelle Aquitaine :

- Réduire les émissions de CO2 issues des véhicules particuliers thermiques
- Développer pour cela le covoiturage, en particulier pour les trajets du quotidien (domicile-travail / domicile services-publics) qui ne peuvent se faire autrement qu'en voiture

Trajectoire cible des objectifs à l'horizon 2030 (SRADET, SGPE et revus par l'AREC)



-28%



-25%

Objectifs régionaux à l'horizon 2030 (détails)

SGPE :

- 268 kt CO2e d'émissions évitées par rapport à 2019
- Soit : 600 km annuels/voiture évités en 2030 par rapport à 2019

AREC (après ajustement):

- 434 kt CO2e d'émissions évitées par rapport à 2019 (cf. slide précédente)

Chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine

- 178 aires de covoiturage recensées dans la base nationale en 2020 (SRADDET, 2019)
- ...

Les différents plans déployés en région

- CPER : volet « mobilité » important
- SRADDET: des orientations d'aménagement à déployer pour affecter des voies pour les lignes express de transport collectif et pour le covoiturage en expérimentation; implanter des aires de covoiturage et des stations d'autopartage.
- Etude de Nouvelle-Aquitaine Mobilités sur le potentiel de lignes de covoiturage au droit de corridors autour des principales métropoles et agglomérations de la région...
- Fonds Vert "Covoiturage" pour accompagner financièrement les collectivités à la réalisation d'infrastructures (aires, points d'arrêt et voies réservées), à la création de ligne de covoiturage, à la mise en place de campagne de communication, de plate-forme de mise en relation et de campagne d'incitations financières.

Actions déjà engagées / dynamiques

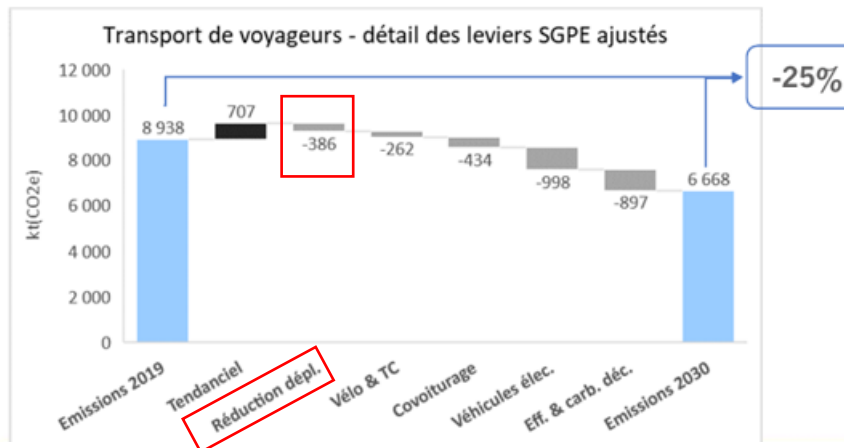
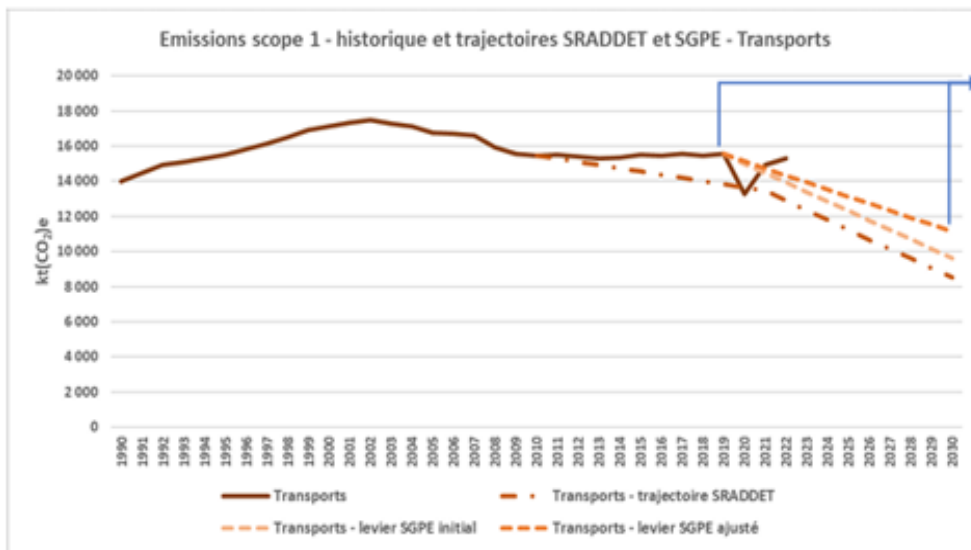
- Une distinction dans la perception de la mise en œuvre des actions sur le levier covoiturage entre Communes, EPCI et Départements, avec part de « plutôt oui » d'autant plus importante que le niveau de Collectivité est élevé.
- Communes et EPCI - Actions pour lesquelles la mise en œuvre semble la plus avancée : mise en place d'infrastructures de covoiturage (points de rencontre, lignes et plateformes de covoiturage...)
- Départements- Actions pour lesquelles la mise en œuvre semble la plus avancée : mise en place d'infrastructures de covoiturage (points de rencontre, lignes et plateformes de covoiturage...) ; développement du covoiturage en interne à la collectivité

Enjeux inhérents au levier en Nouvelle Aquitaine :

- Réduire les émissions de CO2 issues des véhicules particuliers thermiques
- Faire évoluer pour cela l'organisation collective et les comportements pour réduire les déplacements, que ce soit pour le travail (ex. télétravail) ou les loisirs (ex. tourisme local)
- Organiser systématiquement l'urbanisme pour limiter l'étalement urbain et rapprocher les services de proximité des zones d'habitation

Atouts : 100% des Départements ayant répondu au questionnaire SGPE identifie une mise en œuvre au moins partiellement, voire plutôt engagée d'actions en faveur de la réduction des déplacements
Faiblesses : Stagnation, voire hausses d'émissions de CO₂ liées au secteur des transports en général, compte-tenu d'une évolution du trafic

Trajectoire cible des objectifs à l'horizon 2030 (SRADDET, SGPE et revus par l'AREC)



*Schéma directeur pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques

Objectifs régionaux à l'horizon 2030 (détails)

SGPE :

- 268 kt CO2e d'émissions évitées par rapport à 2019
- Soit : 600km annuels/voiture évités en 2030 par rapport à 2019

AREC (après ajustement):

- 386 kt CO2e d'émissions évitées par rapport à 2019 (cf. slide précédente)
- Diminution de 4% des déplacements (2019-2030)
- Soit : 530km/an évités par voiture

Chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine

- Transport de voyageurs en augmentation : suivant l'AREC, demande tendancielle à la hausse et liée à la démographie avec une évolution estimée à +4,1% entre 2019 et 2030

Les différents plans déployés en région

- CPER : volet « mobilité » important
- SRADDET: des orientations d'aménagement à déployer notamment pour développer les modes de déplacement alternatifs à l'autosolisme (domicile-travail et domicile-services publics) par l'encouragement à la mutualisation (co-voiturage), aux déplacements actifs (déplacements cyclables et pédestres), à la multiplication des tiers-lieux et d'espaces de coworking et au développement du télétravail. Des orientations d'aménagement à déployer également pour implanter prioritairement les services, commerces et équipements dans les centralités, éviter l'étalement urbain, intensifier l'urbanisation à proximité des dessertes en transports collectifs, afin de rapprocher les aménités des habitants, éviter les déplacements et renforcer l'efficacité/utilisation des transports en commun.

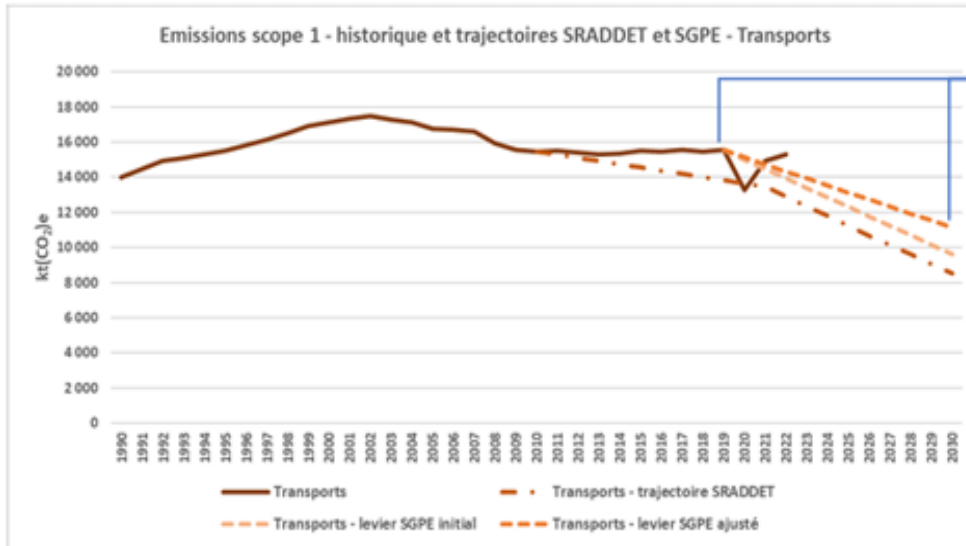
Actions déjà engagées / dynamiques

- Une distinction dans la perception de la mise en œuvre des actions sur le levier réduction des déplacements entre Communes-EPCI (20 à 30% plutôt oui) et Départements (62% plutôt oui)
- Communes et EPCI - Actions pour lesquelles la mise en œuvre semble la plus avancée : Favorisation du confort et de la sécurité des cheminements piétons (Communes); réduction et verdissements des déplacements domicile-travail et professionnels des agents : forfaits mobilité durable, encourager le télétravail, limiter l'avion et la voiture (EPCI)
- Départements- réduction et verdissements des déplacements domicile-travail et professionnels des agents : forfaits mobilité durable, encourager le télétravail, limiter l'avion et la voiture

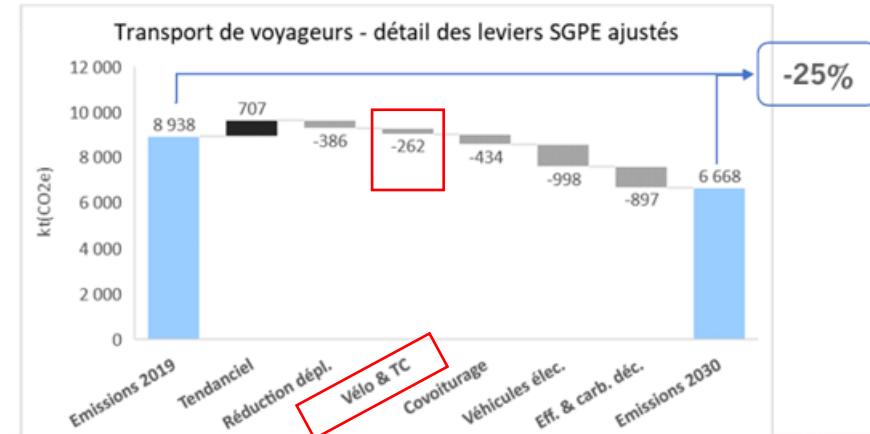
Enjeux inhérents au levier en Nouvelle Aquitaine :

- Réduire les émissions de CO₂ issues des véhicules particuliers thermiques
- Développer pour cela le vélo et des transports en commun (trains, cars express, intermodalité...) en remplacement de la voiture

Trajectoire cible des objectifs à l'horizon 2030 (SRADDET, SGPE et revus par l'AREC)



-28%



-25%

Objectifs régionaux à l'horizon 2030 (détails)

SGPE :

- 447 kt CO2e d'émissions évitées par rapport à 2019
- 5% des déplacements VP vers TC (75%) et vélo (25%)
- Hausse de TC de 2,2%/an (2019-2030)
- Soit : 1 000 km annuels/voiture évités en 2030 par rapport à 2019

AREC (après ajustement):

- 262 kt CO2e d'émissions évitées par rapport à 2019 (cf. slide précédente)

Chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine

- Budget régional annuel transport collectif : près de 1 Md€ (780 M€ fonctionnement et 220 M€ investissement)
- Le service TER représente +/- 340M€/an pour le Conseil régional
- Depuis 2019, 400 km de voies ferroviaires maintenues grâce au concours de la Région et de l'Etat / Depuis 2019, augmentation de l'offre ferroviaire de 11% (soit + de 25000 trains/an)
- 4 429 km du schéma régional vélo routes réalisés en 2020 (SRADDET, 2019) / 584 km d'aménagements cyclables subventionnés par l'Etat (fonds mobilité active depuis 2019-45,4 M€)
- 5,6% = part modale des transports en commun dans les déplacements domicile travail en 2019 (5,4% en 2017) (NéoTerra 2023)
- 18 nouvelles rames (dont 6 100% électriques) de TER pour un investissement de 220 M€ de la Région

Les différents plans déployés en région

- CPER : volet « mobilité » important
- SRADDET: des orientations d'aménagement à déployer pour améliorer l'efficacité/utilisation des réseaux cyclables et de transport en commun (mise en œuvre d'un réseau cyclable inter territorial; complémentarité des réseaux régionaux -transports interurbains et ferroviaires- et des réseaux départementaux, locaux; politiques tarifaires et compatibilité des outils billettiques et d'information, ...), intensification de l'urbanisation à proximité des dessertes en transports collectifs
- Néo Terra : Verdissement des flottes ferroviaires et autocars. Déploiement des stations vélo sécurisées dans les pôles d'échanges multimodaux, liaisons entre grands itinéraires vélos régionaux et boucles locales, stations VAE en libre-service sur certaines lignes TER
- Schéma régional des Véloroutes 2020-2030, avec actions et objectifs identifiés en faveur de l'offre de location; des services le long des itinéraires; de l'intermodalité vélo-TC; de la promotion de l'offre régionale...
- Plan national Vélo Marche 2023-2027: avec des aménagements cyclables, un service express régional métropolitain, des études en cours... et financements *Fonds mobilités actives* associés
- Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) en NA 2023, pour développer les transports à la demande, l'usage du vélo, faciliter les grands projets de mobilité, ...
- Schémas cyclables des EPCI...

Actions déjà engagées / dynamiques

- Communes-EPCI et Départements relèvent conjointement une action pour laquelle la mise en œuvre semble bien avancée : la mise en place de voiries cyclables et infrastructures de stationnement pour vélos dans le cadre du Schéma directeur vélo
- Communes et EPCI - Actions pour lesquelles la mise en œuvre semble la plus avancée (hors schéma directeur vélo) : mise en place de services de location ou de prêts vélo; acculturation et communication autour de la pratique du vélo; développement de nouvelles offres de transport...
- Départements- aucune autre action relevée (hors Schéma directeur vélo)

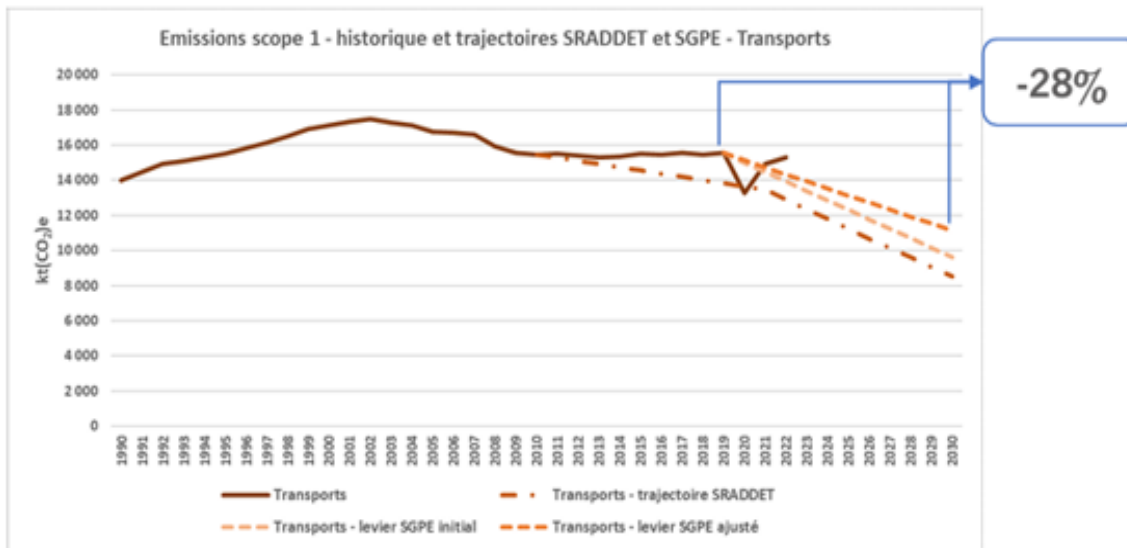
Enjeux inhérents au levier en Nouvelle Aquitaine :

- Réduire les émissions de CO₂ issues des véhicules particuliers thermiques
- Développer pour cela l'accélération de la décarbonation des transports collectifs par des bus électriques, au biogaz ou à moyen terme à l'hydrogène vert

Atouts : La volonté des entreprises de transports routiers de voyageurs de décarboner leur activité (via leur investissement dans le programme EVE)

Faiblesses : Une ressource Biogaz encore insuffisamment mobilisée en région. Les véhicules électriques dépendent des innovations des constructeurs européens (faibles séries, difficultés technologiques) et de la continuité des incitations au niveau national (aides au retrofit des parcs)

Trajectoire cible des objectifs à l'horizon 2030 (SRADEET, SGPE et revus par l'AREC)



Objectifs régionaux à l'horizon 2030 (détails)

SGPE :

- 76 kt CO2e d'émissions évitées par rapport à 2019
- Soit : 1 284 bus et cars décarbonés dans le parc régional en 2030 par rapport à 2019

Chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine

- 871 autocars "verts" dans la flotte interurbaine et scolaire régionale (valeur en cumulé) en 2022 (contre 18 en 2020) (NéoTerra 2023)
- Les véhicules au biogaz (195 véhicules) sont un axe essentiel de verdissement valorisant une ressource locale générant du revenu pour les agriculteurs
- 52 entreprises de transports routiers de voyageurs labellisées ou chartées en Nouvelle-Aquitaine depuis 2008 : les plans d'actions mis en place ont permis une économie de 3 275 tonnes de CO2.

Les différents plans déployés en région

- CPER : volet « mobilité » important
- SDIRVE : en cours de définition par les territoires, avec état des lieux des bornes déjà présentes, estimation prospective des besoins sur la voie publique, stratégie et objectifs de déploiement
- SRADDET: des orientations d'aménagement à déployer identifiées (renforcer l'accès aux installations de recharge; planifier les implantations d'infrastructures de production/distribution en énergie renouvelable pour les véhicules de transport : biogaz, hydrogène, électricité...)
- Mise en œuvre de la loi d'orientation des mobilités en Nouvelle-Aquitaine (2019-2030)
- Néo Terra : des actions pour poursuivre le verdissement du parc de cars régionaux (5 000 cars en 2030) ; poursuivre l'objectif d'augmentation de la fréquentation des cars régionaux (6,2 en 2022 à 7,3 Millions de voyageurs en 2030)...
- le programme EVE « programme d'Engagements Volontaires pour l'Environnement des acteurs de la chaîne logistique et du transport de voyageurs » comme dispositif intéressant pour accompagner la décarbonation du secteur ; une production de biogaz en région qui pourrait être mobilisée, notamment pour les transports en commun

Actions déjà engagées / dynamiques

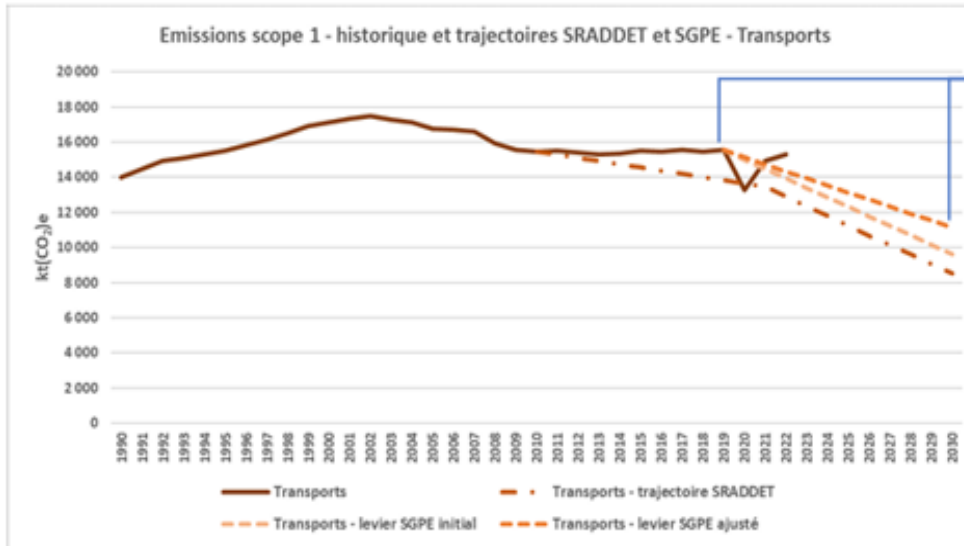
- Deux actions seulement concernent ce levier dans le référentiel du SGPE adressé aux Collectivités (questionnaire): l'électrification des flottes et bus et de car et la mise en place de ZFE
- Pour les Communes : une majorité de répondants n'ont pas saisi de réponse et une minorité a identifié des actions déjà mises en œuvre en la matière
- Pour les EPCI : près d'un cinquième des répondants a identifié des actions déjà mises en œuvre en la matière
- Les Départements n'ont pas été interrogés sur ce point

Enjeux inhérents au levier en Nouvelle Aquitaine :

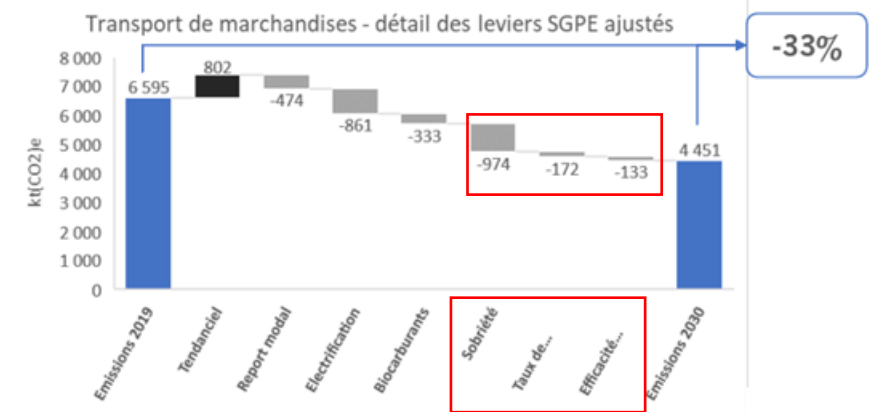
- Réduire les émissions de CO2 issues du transport de marchandises :
- Réduire ou diminuer l'impact des tonnes-km de marchandises transportées par route
- Assurer pour cela la maîtrise de la demande en matière logistique ainsi que le renforcement de l'efficacité des véhicules

Atouts : Plusieurs collectivités engagées en région dans la démarche de logistique urbaine durable (INTERLUD...) avec signatures de chartes
Faiblesses : Le passage à l'électrique sur les poids lourds n'est pas facilement envisageable, compte-tenu du montant des investissements nécessaires et de l'absence à ce jour de solution de recharge à haute capacité.

Trajectoire cible des objectifs à l'horizon 2030 (SRADDET, SGPE et revus par l'AREC)



-28%



-33%

Objectifs régionaux à l'horizon 2030 (détails)

SGPE :

- 1 695 kt CO2e d'émissions évitées par rapport à 2019
- Gain de 17% en consommation unitaire
- Taux de remplissage moyen des PL = 8,7t en 2030 (contre 8,1t en 2019)
- Soit : 1 059,2 Mtkm/an de transport routier évitées par rapport à 2019

AREC (après ajustement):

- 1279 kt CO2e d'émissions évitées par rapport à 2019 (cf. slide précédente)

Chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine

- 1277 teqCO2 économisées de GES réalisée par les entreprises de transport soutenues par la Région (bioGNV, biocarburant 2G, hydrogène) (valeur annuelle) (NéoTerra 2023)
- Programme EVE « Objectifs CO2 » des transporteurs routiers de marchandises, grossistes, chargeurs et commissionnaires : 74 000 tonnes de CO2 évitées depuis 2008 grâce aux plans d'actions mis en place par près de 300 entreprises régionales.

Les différents plans déployés en région

- CPER : volet « mobilité » important
- SRADDET : des orientations d'aménagement pour structurer la chaîne logistique en favorisant le report modal et invitant à une meilleure complémentarité / équilibre entre les sites et plateformes
- Programme INTERLUD et INTERLUD + pour créer des espaces de dialogue entre les acteurs publics et économiques dans l'objectif d'élaborer des chartes de logistique urbaine durable en faveur d'un transport de marchandises plus économe en énergie
- Programme Engagements volontaires pour l'Environnement (Objectif CO2) pour accompagner les entreprises du secteur du transport dans la réduction de leur impact énergétique et environnemental dans les activités de transport et logistique
- Mise en œuvre de la loi d'orientation des mobilités en Nouvelle-Aquitaine (2019-2030)
- Stratégie Nationale du FRET national
- Néo Terra, avec des actions en faveur de la logistique durable, etc.
- Convention de coopération entre l'Etat, l'ADEME, la Banque des territoires et TENAQ en région Nouvelle Aquitaine

Actions déjà engagées / dynamiques

- Communes - Actions pour lesquelles la mise en œuvre semble la plus avancée : numérisation et harmonisation des arrêtés de circulation en cohérence avec les collectivités voisines; intégration dans les marchés publics de clauses incitatives pour une logistique durable
- EPCI : adaptation et mobilisation du foncier public pour déployer des plateformes de transport combiné, implanter des sites industriels à proximité des axes ferroviaire et fluvial, etc.; animation du dialogue sur la mutualisation de la logistique dans le périmètre de la collectivité; communication et sensibilisation à l'impact environnemental sur les actes d'achats, y compris dans les transports
- Départements : l'intégration dans les marchés publics de clauses incitatives pour une logistique durable

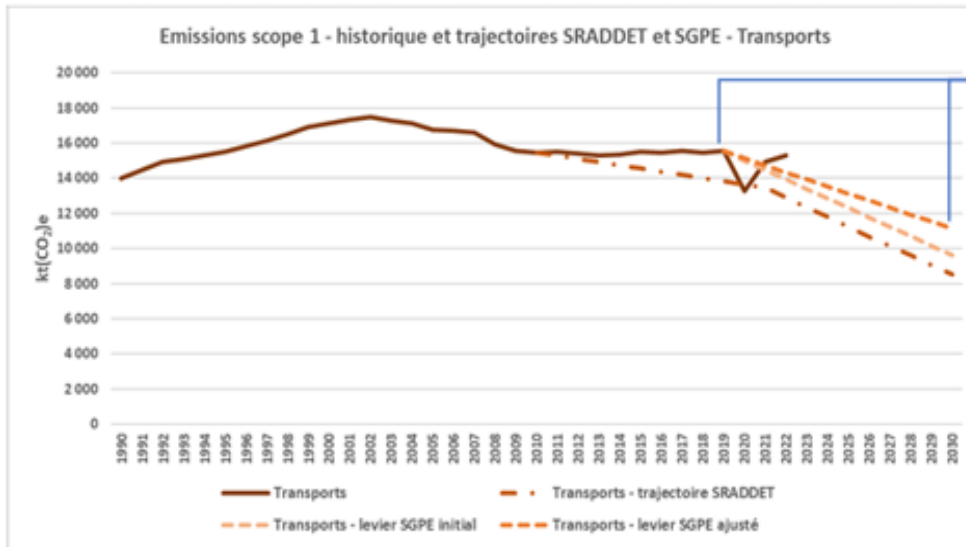
Enjeux inhérents au levier en Nouvelle Aquitaine :

- Réduire les émissions de CO2 issues du transport de marchandises :
- Réduire ou diminuer l'impact des tonnes-km de marchandises transportées par route
- Assurer pour cela la décarbonation du transport routier (électrification, carburants durables...) et l'accélération du report modal (hausse de la part du ferroviaire et du fluvial)

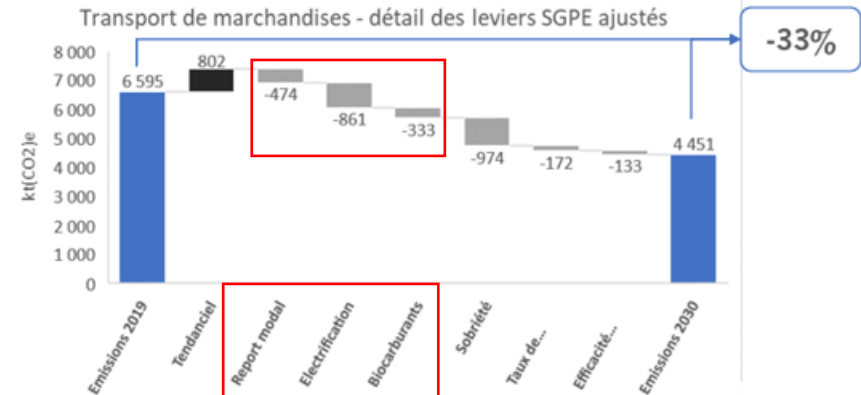
Trajectoire cible des objectifs à l'horizon 2030 (SRADET, SGPE et revus par l'AREC)

Atouts : Etude sur le potentiel de décarbonation des navires, présence d'installation terminales embranchées pour du potentiel report modal vers le ferroviaire...

Faiblesses : Hausse de la demande de transport de marchandises estimée par l'AREC à +1%/an entre 2019 et 2030. Augmentation régulière du taux de pénétration des achats en ligne (73% en 2023), qui contribuent à accroître les transports de marchandises



-28%



-33%

Objectifs régionaux à l'horizon 2030 (détails)

SGPE :

- 1 377 kt CO2e d'émissions évitées par rapport à 2019
- Soit : 2 118,5Mtkm/an de transport routier évités par rapport à 2019.

AREC (après ajustement):

- 1668 kt CO2e d'émissions évitées par rapport à 2019 (cf. slide précédente)
- Diminution de 12% du trafic PL
- Doublement du trafic ferroviaire du fret
- Parc statique de VE : 14% VUL, 13% PL
- Taux d'incorporation de biocarburants : 12% en 2030

Chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine

- 18,7M tonnes de marchandises transitant par les ports de Nouvelle-Aquitaine (valeur annuelle) en 2022 (NéoTerra 2023)
- 214 M tonnes de marchandises transportées par le mode routier (hors transit) en 2021 (source : MTECT)
- Fret ferroviaire : 8% des tonnes-km transportées en région (source : MTECT)

Les différents plans déployés en région

- CPER : volet « mobilité » important sur les ports et actions sur les embranchements ferroviaires
- SRADDET : des orientations d'aménagement pour structurer la chaîne logistique en favorisant le report modal et invitant à une meilleure complémentarité/ équilibre entre les sites et plateformes
- Néo Terra : avec des actions pour encourager le fret ferroviaire; le report modal...
- Programme INTERLUD et INTERLUD + pour créer des espaces de dialogue entre les acteurs publics et économiques dans l'objectif d'élaborer des chartes de logistique urbaine durable en faveur d'un transport de marchandises décarbone
- Programme Engagements volontaires pour l'Environnement (Objectif CO2) pour accompagner les entreprises du secteur du transport dans la réduction de leur impact énergétique et environnemental dans les activités de transport et logistique
- Mise en œuvre de la loi d'orientation des mobilités en Nouvelle-Aquitaine (2019-2030)
- Stratégie Nationale du FRET national
- Convention de coopération entre l'Etat, l'ADEME, la Banque des territoires et TENAQ en région Nouvelle Aquitaine

Actions déjà engagées / dynamiques

- La majorité des réponses émanent des EPCI
- EPCI - Actions pour lesquelles la mise en œuvre semble la plus avancée sont relatives à : l'aménagement des quartiers de gare pour favoriser l'intermodalités et nouveaux services voyageurs (mobilité connectée, informations auprès des voyageurs, etc.); développement ou soutien à l'infrastructure de recharge et d'avitaillement en carburant alternatif (hydrogène, GNV...)
- Départements- pas d'actions identifié

Industrie Forêt bois



> Trajectoires 2030

Objectif de réduction 2019-2030 :

-1,6 MtCO₂e*

Détails et principaux leviers :

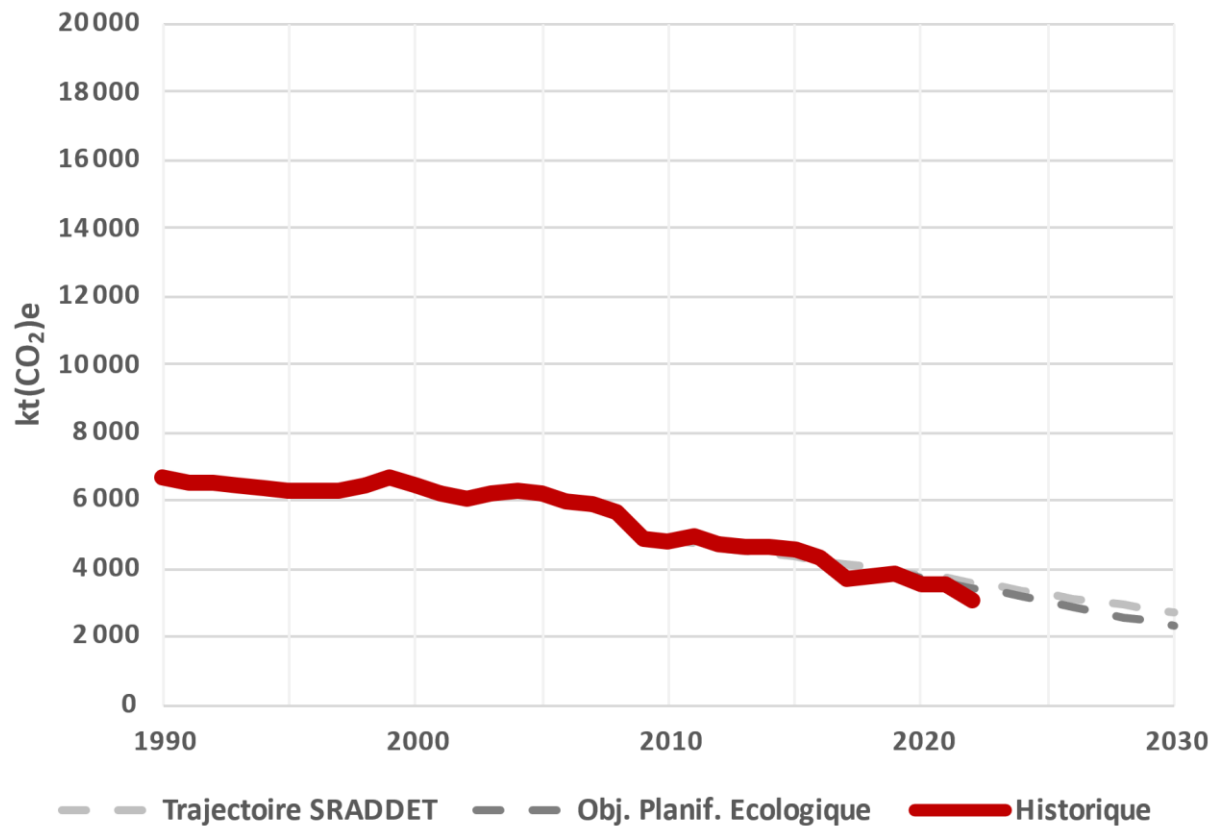
Réduction des émissions industrielles (gros sites, baisse de l'usage des énergies fossiles)

-1,6 MtCO₂e

Produits bois (hausse stockage C)

-0,04 MtCO₂e

Emissions de l'Industrie



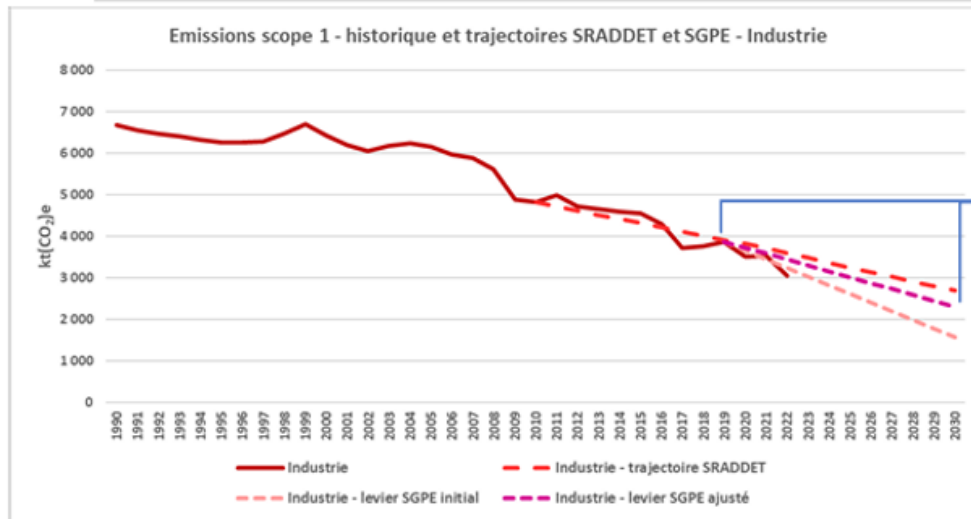
Enjeux inhérents au levier en Nouvelle Aquitaine :

- Réduire les émissions de CO2 issues des principaux sites industriels
- Consommer une énergie décarbonée, notamment par la récupération de chaleur fatale
- Conduire des partenariats entre RTE et Territoires d'Industries afin de mailler intelligemment la distribution en énergie

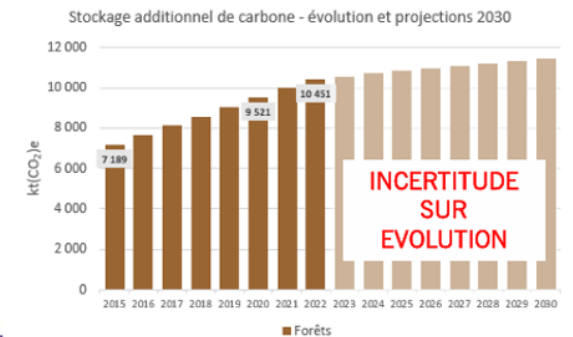
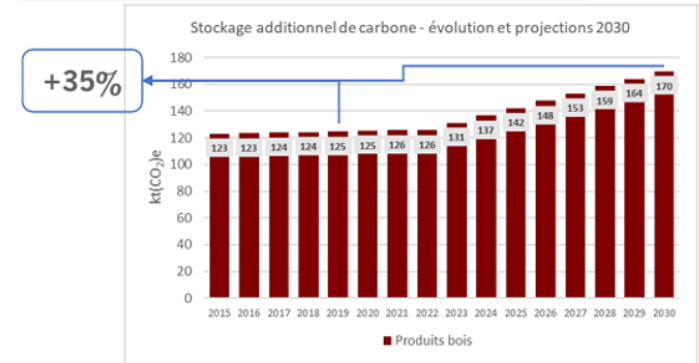
Atouts : une bonne coopération Etat/Région dans les dispositifs de soutien à la décarbonation de l'industrie, et des objectifs clairs inscrits dans les cadres stratégiques

Faiblesses : des actions-leviers qui ne sont pas à la main des acteurs publics, tels que les collectivités, et manque de communication sur les dispositifs d'aides de l'ADEME

Trajectoire cible des objectifs à l'horizon 2030 (SRADET, SGPE et revus par l'AREC)



Industrie - Répartition par vecteur énergétique (2022)



Objectifs régionaux à l'horizon 2030

SGPE :

- 2 302 kt CO2 d'émissions évitées par rapport à 2019

AREC (après ajustement):

- 2 170 kt CO2e d'émissions évitées par rapport à 2019

Chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine

- Au titre de la stratégie de décarbonation de l'industrie de l'ADEME :
 - 61 projets lauréats
 - 783 M€ d'investissement
 - 161 M€ d'aide accordée
 - 657 ktCO2 évitées par an (dont 314 kt de CO2 grâce aux 7 projets co-financés ADEME-Région)
- Au titre de la stratégie de de décarbonation de l'industrie de la Région Nouvelle-Aquitaine :
 - 66 projets lauréats
 - 646 M€ d'investissement
 - 27 M€ d'aide accordée
 - 424 ktCO₂e évitées par an

Les différents plans déployés en région

- Feuille de route Néo Terra
- Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)
- Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022-2028 (SRDEII)
- Feuille de route Décarbonation 2022-2025 de l'ADEME
- Programme France Relance 2022-2026

Actions déjà engagées / dynamiques

- Près de la moitié des collectivités (47,2%) ayant répondu au questionnaire adressé par le SGPE n'ont saisi aucune action sur le levier « Industrie » dans le niveau de mise en œuvre.
- Néanmoins, presque 30% des EPCI mettent en place des actions de soutien et d'accompagnement des acteurs pour favoriser la création d'écosystèmes industriels autour de la décarbonation (ex: clusters H2, réutilisation de chaleur fatale...)
- De nombreux programmes engagés, comme Usine du Futur POPULS pour accélérer la mise en œuvre des préconisations afin d'aller vers l'Usine Durable

Enjeux inhérents au levier en Nouvelle Aquitaine :

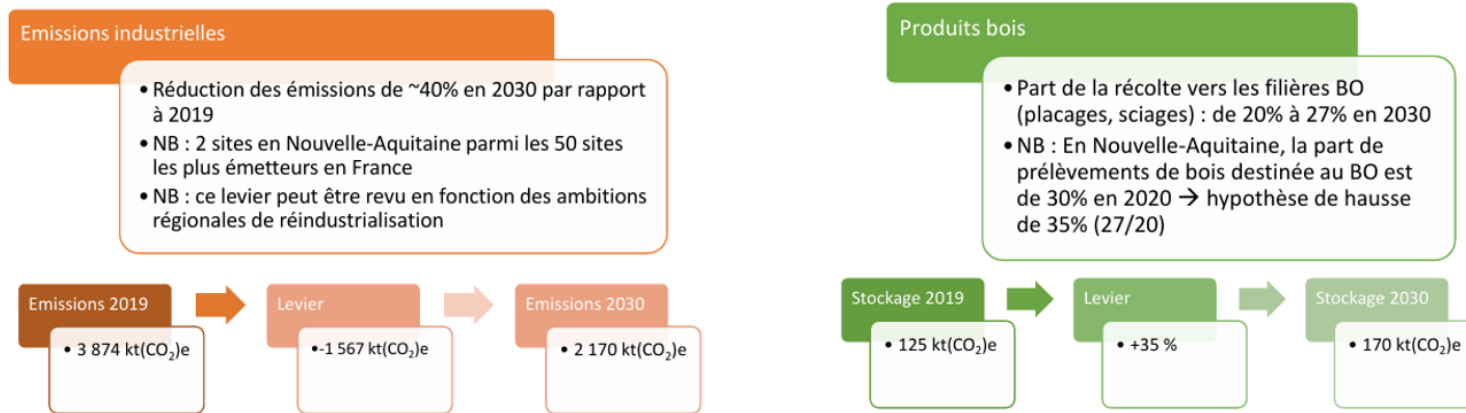
- Valoriser au maximum les produits bois tout en augmentant leur capacité de stockage du CO2
- Augmenter la part des récoltes vers les filières bois d'œuvre – BO (placages, sciages) par davantage de soutien financier et technique (+ voir dans CR si autres éléments)

Atouts : un gisement potentiel en produit-bois extrêmement important au vu de la couverture du massif forestier (résineux, feuillus) sur le territoire régional.

Une filière bois d'œuvre résineux et chêne très bien structurée qui respecte la hiérarchie des usages.

Faiblesses : une sous-valorisation des feuillus hors chênes qui représentent 1/3 du volume de bois en forêt et qui partent essentiellement en trituration et en bois énergie. Besoin de développer une économie circulaire au sein de la filière forestière à vocation industrielle sur ces produits.

Trajectoire cible des objectifs à l'horizon 2030 (SRADDET, SGPE et revus par l'AREC)



**Gestion des puits forestiers :
incertitudes sur évolution
future, pas de levier quantifié**

Objectifs régionaux à l'horizon 2030

SGPE :

- 1 027 kt CO2 d'émissions évitées par rapport à 2019

AREC (après ajustement):

- 125 kt CO2e d'émissions évitées par rapport à 2019
- 170 kt CO2e de stockage en 2030

Chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine

- **2,4 millions de m3** : potentiels de bois supplémentaires mobilisables estimés à horizon 2027, dont **890 000 m3** de bois d'œuvre, **798 000 m3** de bois d'industrie et **668 000 m3** de bois-énergie. Par rapport à une récolte actuelle légèrement supérieure à 10 millions de m3.
- **68%** des volumes de bois récoltés issus de forêts certifiées PEFC gérées durablement (Enquête annuelle de branche - MASA)
- **10%** des nouveaux logements construits en bois chaque année en Nouvelle-Aquitaine
- **62 % feuillus pour 38 % de résineux** en surface comme en volume (sur un total d'environ 400 millions de m3 de bois en forêt).
- **46 %** des volumes prélevés et commercialisés en 2022 sont destinés au bois-d'œuvre (Enquête Annuelle de Branche – MASA)

Les différents plans déployés en région

- Feuille de route Néo Terra
- Programme Régional de la Forêt et du Bois Nouvelle-Aquitaine 2020-2030 (PRFB)
- Schéma Régional Biomasse Nouvelle-Aquitaine
- Projet de Schéma Régional de Gestion Sylvicole
- Stratégie Régionale pour la Biodiversité Nouvelle Aquitaine 2023-2032
- Aides forestières au titre du FEADER
- Aides nationales de France Nation Verte opérées par l'ADEME – BCIB, IPPB,...
- Soutien Régional aux industries de la Transformation du bois et à la filière. Règlement d'intervention des aides régionales économiques et environnementales.

Actions déjà engagées / dynamiques

- Plus de 40 % des EPCI utilisent des matériaux biosourcés dans la construction et/ou rénovation des bâtiments publics.
- Toutefois, moins de 10 % des collectivités font un travail de recensement des consommations de bois-énergie des bâtiments publics et/ou des industries de la Région par nature, provenance et niveau de certification.
- De très nombreux objectifs déclinés en fiches-action sur la valorisation de la Bois en Fin de Vie, la mise en œuvre du plan Bois-Construction en Nouvelle-Aquitaine, la création d'un observatoire de connaissance de la filière ou encore la réalisation d'une étude prospective des emplois et des qualifications (exploitation forestière, sciage, panneaux...)
- Une *success storie* : la valorisation de la filière peuplier dans la vallée de la Garonne, avec un approvisionnement en bois d'emballage vers la filière agricole.

Enjeux inhérents au levier en Nouvelle Aquitaine :

- Maintenir les trois rôles essentiels de la forêt pour augmenter sa capacité de stockage du CO2
- Adapter les essences et les usages (exploitation, procédures administratives) au contexte du changement climatique

Atouts : Une grande capacité de stockage du carbone grâce à la grande couverture surfacique de la forêt néo-aquitaine

Faiblesses : Perte de vitesse du « puits de carbone » à cause des conséquences du changement climatique

Objectifs régionaux à l'horizon 2030

SGPE :

- 1 027 kt CO2 d'émissions évitées par rapport à 2019

AREC (après ajustement):

- 125 kt CO2e d'émissions évitées par rapport à 2019

Chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine – IGN 2018-2022

- **2,9 millions d'hectare** de forêts, susceptible de gestion pour 97% de sa surface,
- Une production biologique de 18 millions de mètres cube par an, 47% feuillus/53% résineux alors que la forêt est à 62% feuillue/38% résineuse,
- Une mortalité qui reste en forêt correspondant à 10% de cette production biologique et qui a tendance à augmenter,
- Un prélèvement de 64% supplémentaires,
- **Donc un quart de la production biologique en forêt vient tous les ans augmenter le stock de bois en forêt.**
- Pour les chiffres sur les documents de gestion durable, voir la slide suivante

Les différents plans déployés en région

- Feuille de route Néo Terra
- Programme Régional de la Forêt et du Bois Nouvelle-Aquitaine 2020-2030 (PRFB)
- Schéma Régional Biomasse Nouvelle-Aquitaine
- Projet de Schéma Régional de Gestion Sylvicole
- Stratégie Régionale pour la Biodiversité Nouvelle Aquitaine 2023-2032
- Plan Stratégiques Régional: Aides du FEADER et de la Région sur les mesures forestières.
- Aides nationales de France Nation Verte – Fond pérenne de renouvellement Forestier, Graines et plants,...

Actions déjà engagées / dynamiques

- De nombreuses collectivités respectent la réglementation et font de la sensibilisation auprès du grand public afin de limiter les départs de feu
- L'implantation forte des coopératives forestières permet une mise en gestion des surfaces forestières privées
- Les dispositifs de renouvellement forestier permettent de préparer la forêt de demain, 9 700 Ha sur France Relance + 10 600 Ha sur France 2030, et apportent une vraie dynamisation à la gestion forestière.

Enjeux inhérents au levier en Nouvelle Aquitaine :

- Augmenter la surface de forêts sous Document de Gestion Durable (DGD)
- Maintenir les trois rôles essentiels de la forêt (séquestration – substitution – stockage)

Atouts : Présence de nombreux opérateurs de gestion (coopératives, experts, GFP,...) et existence de formules de regroupement aidées comme les Groupements d'Intérêts Ecologiques et Financiers (GIEEF) qui peuvent être dupliqués sur le territoire.

Faiblesses : Forêt très morcelée complexifiant le regroupement et la dynamique de gestion collective. Besoin d'ingénierie technique et financière.

Objectifs régionaux à l'horizon 2030

SGPE :

- 100 % des forêts publiques sous DGD
- Pas d'objectif quantifié pour les forêts privées

Chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine

- En 2022, **38%** de la surface forestière privée régionale sous Document de Gestion Durable, et **69%** de la surface des propriétés privées supérieures à 4 ha.
- Pour les forêts publiques, 95% des forêts domaniales et 91% des forêts publiques collectives sont couvertes par un document d'aménagement actif ou en cours de validation,
- **68%** des volumes de bois récoltés pour la commercialisation sont issus de forêts certifiées (PEFC ou FSC : labels de gestion durable)
- **Un objectif d'augmenter de 25% les surfaces forestières sous document de gestion durable (PRFB)**

Les différents plans déployés en région

- Feuille de route Néo Terra
- Programme Régional de la Forêt et du Bois Nouvelle-Aquitaine 2020-2030 (PRFB)
- Schéma Régional Biomasse Nouvelle-Aquitaine
- Projet de Schéma Régional de Gestion Sylvicole
- Stratégie Régionale pour la Biodiversité Nouvelle Aquitaine 2023-2032
- Plan Stratégiques Régional: Aides du FEADER et de la Région sur les mesures forestières.
- Aides à la constitution des GIEEF (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental Forestier)

Actions déjà engagées / dynamiques

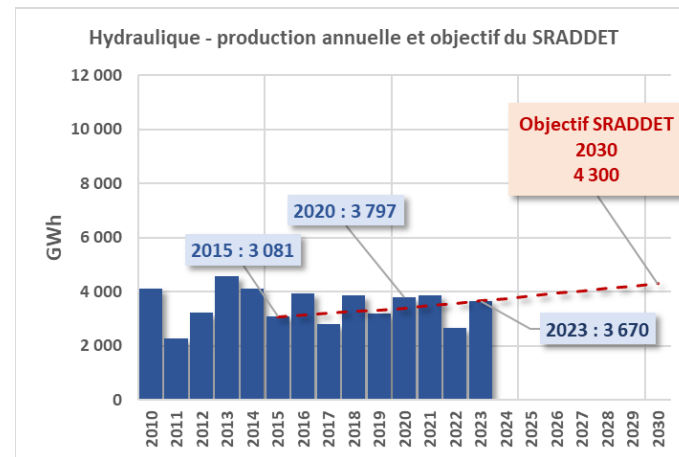
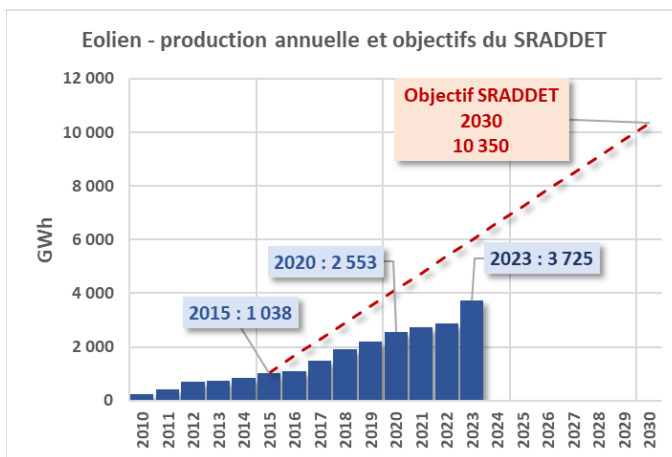
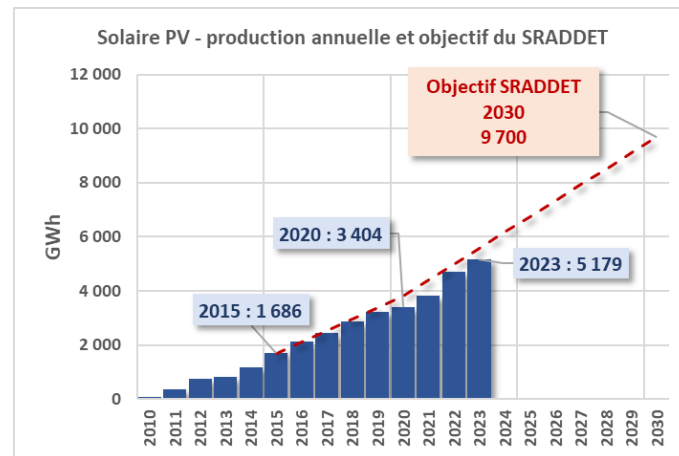
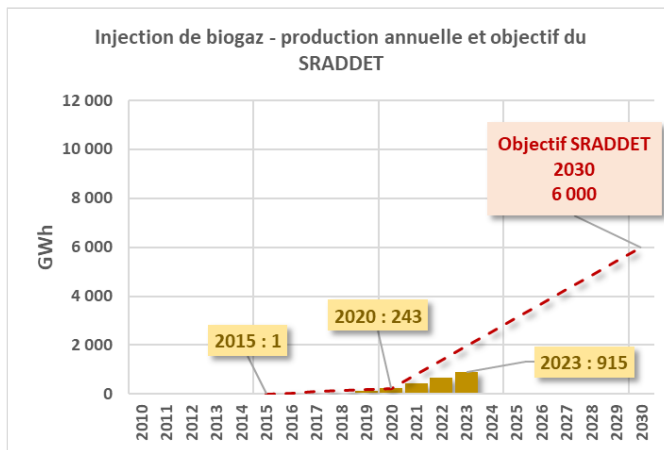
- Plus de 20% des collectivités font de la conservation d'arbres morts et d'arbres à cavité pour le maintien de la biodiversité forestière
- La sensibilisation à la gestion durable et à ses intérêts pour les propriétaires doit être massifiée dans le cadre des politiques publiques régionales et territoriales
- Une *success story* : l'AMI ESPRT Volet 1 – Projet collectif DEVCABLE mêlant récolte de produits bois de qualité et protection des sols forestiers

Energie déchets économie circulaire



> Trajectoires 2030

Réseaux de chaleur
 ~400 réseaux en service (2023)
 860 km de réseau
 Taux EnR : 81% (2021)
 1 830 GWh de chaleur livrée (2023)



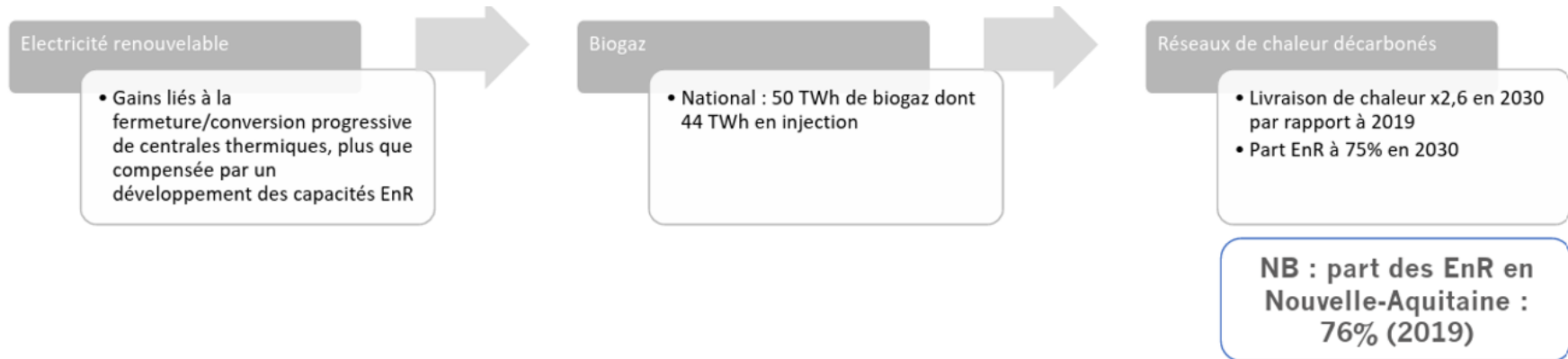
Enjeux inhérents au levier en Nouvelle Aquitaine :

- Le Comité Régional de l’Energie (CRE) doit fixer les objectifs régionaux de production d’électricité EnR en cohérence avec ceux du SRADDET
- Travail de concertation pour l’acceptabilité sociale des projets EnR implantés en ruralité (éolien, agrivoltaïsme, etc...)

Atouts : Une production EnR dynamique et diversifiée (PV, éolien, biomasse, hydraulique...) sur le territoire régional

Faiblesses : Une acceptabilité sociale des nouveaux projets fluctuante en fonction des territoires. Des gains énergétiques liés à des facteurs conjoncturels plus qu’à des politiques publiques de développement des capacités EnR.

Décomposition des leviers ajustés à l’horizon 2030 (AREC)



- Lien avec le Comité Régional de l’Energie (concertation, évaluation, suivi des objectifs de développement des énergies renouvelables et de récupération pour la chaleur et le froid, l’électricité et le gaz)

Objectifs régionaux à l'horizon 2030

SGPE :

- 756 kt CO2 d'émissions évitées par rapport à 2019

SRADDET : rappel des objectifs 2030 des ENR électriques

AREC :

- Gains liés à la fermeture/conversion progressive des centrales thermiques, plus que compensés par un développement des capacités EnR
- Attente des résultats des CRE

Chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine

- **10 710 GWh** d'électricité renouvelable produite (valeur annuelle) en 2022 (Neo Terra) => 11 670 GWh (AREC)
- **Multiplication par 7** du nombre de citoyens participant au capital des sociétés de projets d'énergies renouvelables en 3 ans

Les différents plans déployés en région

- Néo Terra - Feuille de route n°2-Boussole pour 2030. Région, nov. 2023.
- SRADDET (2020) : objectif d'augmentation de la production électrique renouvelable en valorisant les ressources locales (cibles chiffrées par énergie), avec orientations d'aménagement favorisant développement cohérent des installations
- Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022-2028 (SRDEII), Région, juin 2022
- Stratégie régionale de l'État pour le développement des énergies renouvelables en Nouvelle-Aquitaine. Préfecture Nouvelle-Aquitaine, juill. 2023
- Convention de coopération entre l'Etat, l'ADEME, la Banque des territoires et TENAQ en région Nouvelle-Aquitaine. Etat, ADEME, TENAQ, BdT, juin 2023
- Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables de Nouvelle-Aquitaine (S3REnR). RTE, Enedis, Gérédis, SRD. fév. 2021
- Schémas départementaux de l'énergie
- PCAET

Actions déjà engagées / dynamiques

- 5 Départements de Nouvelle-Aquitaine développent des outils d'assistance technique (cadastres, études de potentiel, appui technique et logistique aux porteurs de projet, mises en relation) autour de l'électricité renouvelable
- Plus de la moitié des collectivités ayant répondu au questionnaire adressé par le SGPE définissent des zones d'accélération de production d'énergies renouvelables (AER)
- Plus des ¾ des collectivités locales mettent en place des actions d'efficacité énergétique et de sobriété pour l'éclairage public.
- Les mesures de communication et de mobilisation autour des énergies renouvelables doivent être massifiées sur le territoire régional. Il en est de même pour la mise en place de clauses incitatives autour de l'électricité renouvelable dans les PLU et autres documents d'urbanisme.
- AAP Agrivoltaïsme et Autoconsommation collective
- Ingénieries existantes mobilisables par les territoires :
- Projets participatifs et citoyens (CIRENA) ;
- Projets éoliens et photovoltaïques (Les GENERATEURS)

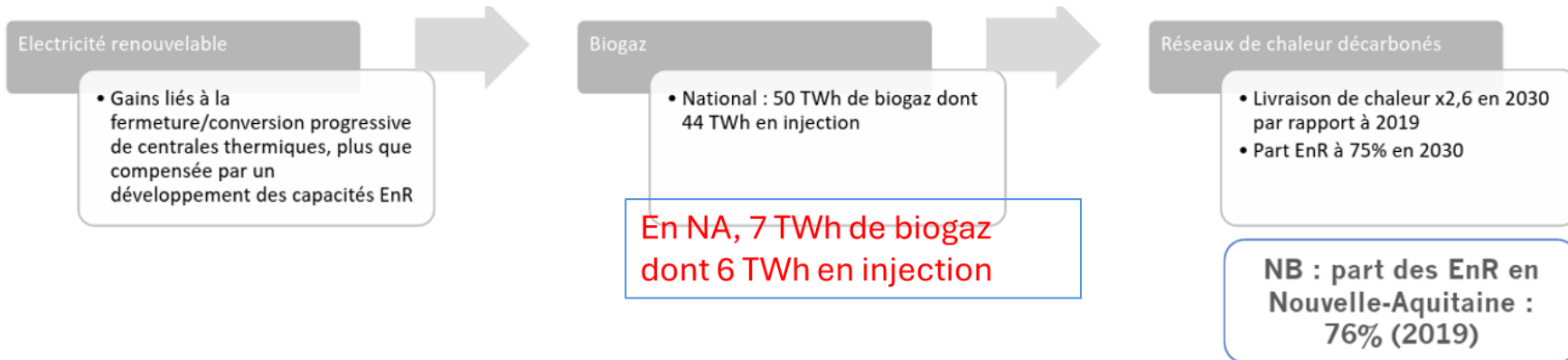
Enjeux inhérents au levier en Nouvelle Aquitaine :

- Atteindre une souveraineté régionale en production de gaz renouvelable
- Mobiliser tous les gisements de biomasse potentiels dans une logique de cartographie des flux
- Développer la filière pyrogazéification (moyen terme)

Atouts : Un gisement de biomasse méthanisable mobilisable particulièrement important au niveau régional, issu de multiples secteurs (agricole, sylvicole,, agro-industriel, biodéchets...). Un tarif d'achat réévalué en juin 2023, qui donne de la visibilité à la filière méthanisation.

Faiblesses : La biomasse agricole constituera 90% de la matière valorisable en méthanisation, mais beaucoup de freins limitent son utilisation : mauvaise connaissance de sa mobilisation et des bonnes pratiques à associer à son utilisation, prise de risques financiers, capacité à investir, opposition possible sur certains territoires.

Décomposition des leviers ajustés à l'horizon 2030 (AREC)



- Lien avec le Comité Régional de l'Energie (concertation, évaluation, suivi des objectifs de développement des énergies renouvelables et de récupération pour la chaleur et le froid, l'électricité et le gaz)

Objectifs régionaux à l'horizon 2030

SGPE :

- 748 kt CO2 d'émissions évitées par rapport à 2019

30% de Gaz vert en 2030

100 % de gaz vert produit à l'échelle régionale d'ici 2050 (Neo Terra, ambition 1 obj.3)

AREC :

- Lien avec le Comité Régional de l'Énergie (concertation, évaluation, suivi des objectifs de développement des EnR et de récupération pour la chaleur et le froid, l'électricité et le gaz)

Chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine

- **4.87 %** de gaz vert injecté dans le réseau régional en 2023 (Neo Terra)
- **90 %** de la matière valorisable en méthanisation sera issue de la biomasse agricole (Schéma régional biomasse 2021)
- Gisement mobilisé en 2023 par rapport au gisement mobilisable de 15 Million de tonnes

Les différents plans déployés en région

- Néo Terra - Feuille de route n°2-Boussole pour 2030. Région, nov. 2023.
- SRADDET : objectif de production énergétique à partir du gaz vert par cogénération (1000 GWh à 2030) comme par injection (6000 GWh à 2030) et orientations d'aménagement à déployer en lien avec la mobilité verte (planifier les implantations d'infrastructures de production/distribution en énergie renouvelable pour les véhicules de transport)
- Schéma régional biomasse 2021
- Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)
- Plan Région de Gestion et de Prévention des Déchets (PRGPD) 2019
- Etude 100% gaz vert en 2050 (étude 2020)
- Mise en place d'un guichet unique par la Région pour le financement des projets de méthanisation (fonds Région + délégation du fonds chaleur de l'ADEME à la Région + FEDER)

Actions déjà engagées / dynamiques

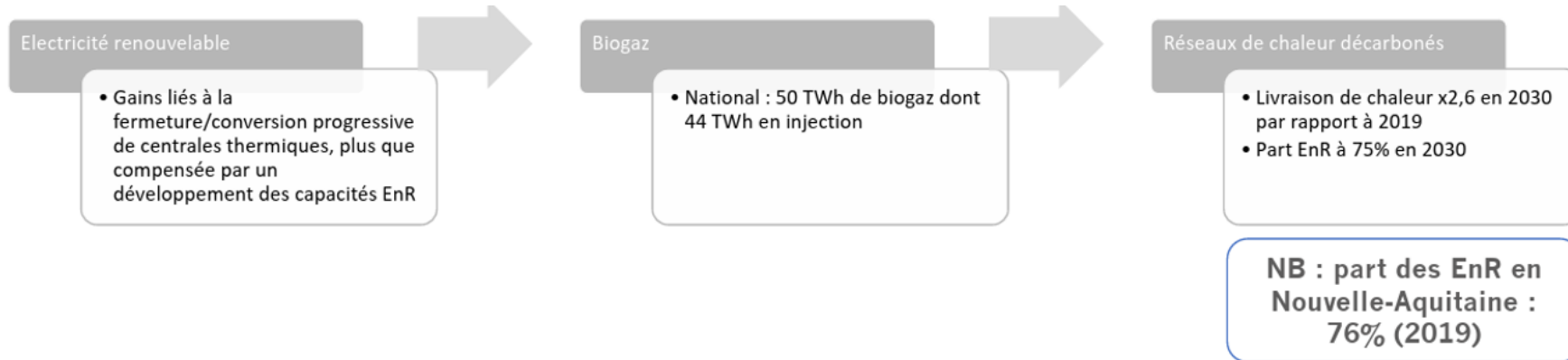
- Peu d'actions répondant directement à ce levier sont engagées au niveau des collectivités. Ainsi, la méthanisation des boues issues des STEP apparaît comme une nouvelle action à mettre en œuvre.
- Une technologie émergente : la pyrogazéification (permettant de valoriser des biomasses et déchets résiduels variés), à soutenir par de l'ingénierie technique et financière en vue du développement de cette filière prometteuse, à moyen terme, avec un point de vigilance sur la tension sur la ressource bois,
- Dans la feuille de route Néo Terra 2, ambition de produire 100% de gaz vert d'ici 2050, visant l'autonomie régionale en gaz renouvelable.
- Mise en place dès 2023 de la directive européenne relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelable (2018, dite RED 2), qui oblige les producteurs de biogaz de plus de 19,5 GWh/an à respecter des critères de durabilité et de faibles émissions de gaz à effet de serre des intrants ainsi qu'un schéma de certification garant des règles d'audit.
- Animation MethaN-Action pour développer la méthanisation en injection + aide à la décision et à l'investissement
- Travaux scientifiques en cours : acceptabilité des projets méthanisation, évaluation de l'impact des digestats de méthanisation sur la qualité biologique et agronomique des sols ; Etude sur l'impact du développement des CIVE sur la qualité et la quantité de la ressource en eau

Enjeux inhérents au levier en Nouvelle Aquitaine :

- Etablir une cartographie des réseaux de chaleurs urbains et ruraux existants pour mieux mailler le raccordement
- Favoriser dans l’instruction les projets de petits RCU lancés « en grappes » en une seule consultation
- Promouvoir la solution des boucles d’eau tempérée (adaptée aux communes de taille moyenne, et à la géothermie)

Atouts : Un taux d’EnR dans les réseaux de chaleurs néo-aquitains largement supérieur à la moyenne nationale (76% en 2019) donc des objectifs de décarbonation à horizon 2030 déjà atteints.

Décomposition des leviers ajustés à l’horizon 2030 (AREC)



- Lien avec le Comité Régional de l’Energie (concertation, évaluation, suivi des objectifs de développement des énergies renouvelables et de récupération pour la chaleur et le froid, l’électricité et le gaz)

Objectifs régionaux à l'horizon 2030

SGPE :

- 81 kt CO2 d'émissions évitées par rapport à 2019

SRADDET : rappel des objectifs 2030 des ENR thermiques

AREC :

- x 2, 6 de livraison de chaleur en 2030 par rapport à 2019
- 75% d'EnR dans les réseaux de chaleur en 2030

Chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine

- **76 %** d'EnR dans les réseaux de chaleur en Nouvelle-Aquitaine (2019)
- **En 2017**, la Région comptait plus de **48 réseaux de chaleur** représentant a minima, **70 200 équivalents logements** pour une consommation annuelle de **607 GWh**, majoritairement pour le résidentiel et principalement dans les départements de Gironde, Haute-Vienne, Vienne, Charente-Maritime et Pyrénées atlantiques par ordre d'importance.

Les différents plans déployés en région

- Néo Terra - Feuille de route n°2-Boussole pour 2030. Région, nov. 2023.
- SRADDET : objectif et orientations d'aménagement visant au développement des réseaux de chaleur à toutes les échelles en accompagnement de la densification urbaine
- Schéma régional biomasse 2021
- Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII)
- Convention de coopération entre l'Etat, l'ADEME, la Banque des territoires et TENAQ en région Nouvelle Aquitaine
- Convention de partenariat entre la Région et l'ADEME pour le développement de la géothermie

Actions déjà engagées / dynamiques

- Près de 20% des collectivités (tous niveaux confondus) créent, étendent et exploitent des réseaux de chaleur à base d'énergies renouvelables ou de récupération, et/ou financent et réalisent des études de faisabilité.
- En revanche, elles sont très peu (moins de 10%) à classer les réseaux de chaleur pour le raccordement obligatoire lors du remplacement du système de chauffage.
- Dans la Feuille de route Neo Terra – Ambition 1 – Objectif 3, il est prévu de « massifier le recours à l'autoconsommation collective pour favoriser l'acceptabilité et les retombées économiques locales via des AAP dédiés, mais aussi de faire de la Nouvelle-Aquitaine une région leader de la géothermie
- Dans le Schéma régional biomasse 2021, fiche-action 2 « observer et suivre les besoins énergétiques – stables et conséquents – en chaleur – faciliter quand cela est possible le développement des réseaux de chaleur à la place d'unités de chaleur dédiés

Enjeux inhérents au levier en Nouvelle Aquitaine :

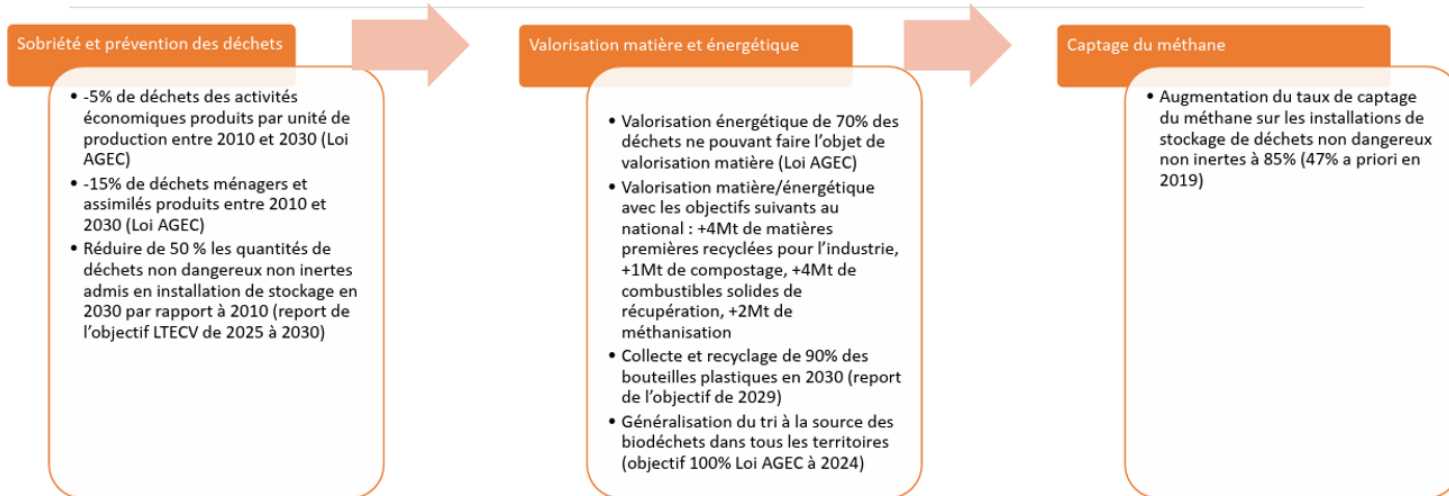
- Accentuer la diminution amorcée des déchets, notamment les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) et les Déchets d'Activité Economique (DAE)
- Persister dans l'effort de communication et de sensibilisation pour la prévention des déchets, tant en amont (sur le marché) qu'en aval, auprès des consommateurs.

Atouts : Le volet « Déchets » du SRADDET et le PRPGD qui lui est annexé arborent des objectifs quantitatifs précis et aptes à relever le défi de décarbonation et de préservation de la biodiversité et des ressources. Il est en cours de modification (approbation prévue fin 2024) pour une mise en cohérence accrue avec les objectifs nationaux.

Faiblesses : Des évolutions des tonnages de déchets produits contrastées depuis 2010, avec une diminution des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) compensée par la hausse non négligeable des ordures ménagères recyclables ainsi que les déchets occasionnels.

Décomposition des leviers ajustés à l'horizon 2030 (AREC)

Gestion des déchets – décomposition des leviers ajustés



Objectifs régionaux à l'horizon 2030

SGPE :

- 59 kt CO2 d'émissions évitées par rapport à 2019
- 542,7 kg annuels/hab de DMA produits en 2030 (AGEC)
- 549 kg annuels/hab de DMA produits en 2031 sur alignement des objectifs SRADDET sur la production totale de DMA (SRADDET)

Chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine

- **655 kg annuels/hab** de Déchets Ménagers Assimilés – DMA produits en 2022 (AREC)
- **-19 %** des ordures ménagères résiduelles (OMR) entre 2010 et 2022 (AREC)
- **+16 %** d'ordures ménagères recyclables entre 2010 et 2022 (AREC)
- **+20 %** de déchets occasionnels entre 2010 et 2022 (AREC)
- **-12 %** de déchets stockés entre 2010 et 2022
- **En 2025, 730 milliers de tonnes/an de surcapacité de stockage** autorisées sur les installations régionales de stockage de déchets non dangereux non inertes en plus des tonnages annuels maximum devant être stockés dans ces mêmes installations pour respecter la diminution de stockage objectivée (842 milliers de tonnes/an)

Les différents plans déployés en région

- Néo Terra - Feuille de route n°2-Boussole pour 2030. Région, nov. 2023.
- SRADDET et son Plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD) annexé (2020) : objectifs chiffrés de prévention des déchets et mesures définies pour les atteindre (réemploi, tarification incitative, consigne, compostage...), avec renforcement partiel dans le cadre de la procédure de modification en cours.

Actions déjà engagées / dynamiques

- Plus de 2/3 des collectivités ayant répondu au questionnaire du SGPE mettent en place des mesures pour l'amélioration de la collecte et du tri (tri à la source, distribution de composteurs et lombricomposteurs, adaptation des centres de tri...)
- Elles sont également plus de 75% à disposer de mesures de communication de sensibilisation à la réduction des déchets (lutte contre les imprimés publicitaires, le gaspillage alimentaire...)
- 55% des collectivités (surtout les communes et les EPCI) luttent contre les dépôts sauvages par des collectes et des contrôles.
- Dans une moindre mesure (28%) elles intègrent dans leur commande publique des critères de prévention des déchets.
- Néo Terra – Feuille de route n°2 inscrit l'accompagnement de tous les acteurs du territoire (publics / privés) pour l'atteinte des objectifs de réduction des DMA, avec des AAP dédiés à chaque territoire, tout en actant la volonté de mettre en œuvre le Plan Zéro pollution plastique.

Enjeux inhérents au levier en Nouvelle Aquitaine :

- Généraliser l'accès à la ressource des matières recyclables
- Développer l'Ecologie Industrielle et Territoriale (EIT) et favoriser les filières du réemploi
- Flécher la TGAP vers des solutions de valorisation des déchets
- Cartographier de manière opérante les différents flux à valoriser

Atouts : Les différents documents stratégiques régionaux (SRADDET, Neo Terra, SRDEII...) arborent des actions opérationnelles pour la valorisation des déchets, l'éco-conception des produits, la structuration des filières et à la mise de l'économie circulaire des transitions.

Faiblesses : Une structuration des filières de valorisation des déchets qui peut créer localement des nuisances (ex : qualité de l'air) ainsi que des risques accidentels (DREAL/SEI)

Décomposition des leviers ajustés à l'horizon 2030 (AREC)

Gestion des déchets – décomposition des leviers ajustés

Sobriété et prévention des déchets

- -5% de déchets des activités économiques produits par unité de production entre 2010 et 2030 (Loi AGECE)
- -15% de déchets ménagers et assimilés produits entre 2010 et 2030 (Loi AGECE)
- Réduire de 50 % les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2030 par rapport à 2010 (report de l'objectif LTECV de 2025 à 2030)

Valorisation matière et énergétique

- Valorisation énergétique de 70% des déchets ne pouvant faire l'objet de valorisation matière (Loi AGECE)
- Valorisation matière/énergétique avec les objectifs suivants au national : +4Mt de matières premières recyclées pour l'industrie, +1Mt de compostage, +4Mt de combustibles solides de récupération, +2Mt de méthanisation
- Collecte et recyclage de 90% des bouteilles plastiques en 2030 (report de l'objectif de 2029)
- Généralisation du tri à la source des biodéchets dans tous les territoires (objectif 100% Loi AGECE à 2024)

Captage du méthane

- Augmentation du taux de captage du méthane sur les installations de stockage de déchets non dangereux non inertes à 85% (47% a priori en 2019)

Objectifs régionaux à l'horizon 2030

SGPE :

- 240 kt CO2 d'émissions évitées par rapport à 2019
- 60,6 kg annuels/hab de DMA valorisés supplémentaires en 2030 par rapport à 2019.
- Objectif de généralisation du tri à la source des biodéchets dans tous les territoires (objectif 100% loi AGECE en 2024)

Chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine

- **59 %** de déchets inertes du BTP valorisés par rapport au gisement total estimé en 2022 contre 50% en 2019 (CERC)
- **55%** des déchets « non dangereux et non inertes » (DNDNI) valorisés - l'objectif du SRADEET étant d'atteindre 62% en 2025
- **Multiplication par 2** du nombre de recycleries grâce à l'AAP « Réemploi Réparation Réutilisation » et à la création en 2019 du réseau régional Renaître (Neo Terra)

Les différents plans déployés en région

- Néo Terra - Feuille de route n°2-Boussole pour 2030. Région, nov. 2023.
- SRADEET et son PRPGD annexé (2020) : objectifs chiffrés de valorisation matière et valorisation énergétique et mesures définies pour les atteindre (tri, recyclage...) détaillées par type de déchets, avec renforcement partiel dans le cadre de la procédure de modification en cours.
- Schéma régional biomasse 2021
- Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)

Actions déjà engagées / dynamiques

- Près de 60 % des collectivités (tous niveaux confondus) mettent en œuvre la loi Anti-gaspillage pour économie circulaire (AGEC) sur la récupération et la valorisation des déchets organiques
- Dans une moindre proportion, elles sont ¼ à soutenir et à accompagner la filière déchets, et presque 20% à opérer une collecte pour méthanisation ou fertilisation des déchets organiques.
- Néanmoins, l'intégration dans la commande publique des critères de certification en biomasse durable reste une action marginale (moins de 10% des collectivités)
- L'augmentation de la valorisation énergétique des déchets collectés qui ne peuvent être recyclés est une mesure à massifier et à homogénéiser sur l'ensemble du territoire régional.
- Plus d'un tiers des départements ayant répondu à l'enquête transmise par le SGPE développent des outils d'assistance technique (mise en relation producteurs/ distributeurs...)
- RECITA est un réseau régional créé pour dynamiser et essaimer l'économie circulaire sur le territoire.

Enjeux inhérents au levier en Nouvelle Aquitaine :

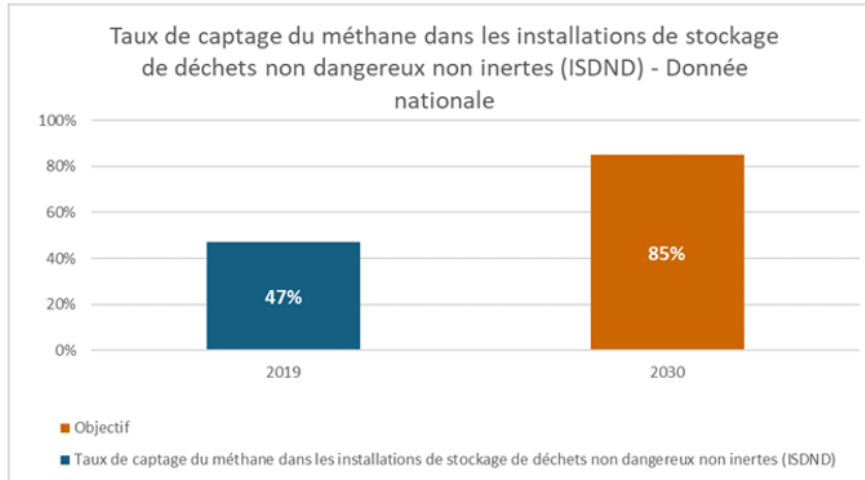
- Améliorer la performance des procédés et techniques de captage du méthane, en optimisant les installations existantes dans une logique d'écologie industrielle territoriale.

Atouts : Les ISDND captent déjà efficacement le carbone

Faiblesses : Toutefois, il convient de mettre l'accent des priorités sur les émissions diffuses non captées de CO₂, mais aussi de renforcer la connaissance générale sur le taux de captage du méthane.

Décomposition des leviers ajustés à l'horizon 2030 (AREC)

Taux de captage du méthane sur les ISDND - donnée nationale



■ Données régionales à venir

■ Un taux de captage national à fortement augmenter

Objectifs régionaux à l'horizon 2030

SGPE :

- 493 kt de CO₂e d'émissions évitées par rapport à 2019
- Augmenter le taux de captage du méthane sur les installations de stockage de DNDNI à 85%.

Chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine

- **1 million** de tonnes prévisionnelles de déchets méthanisables (AREC)
- **8 installations** en construction avec un potentiel de **124000t** supplémentaires

Les différents plans déployés en région

- Néo Terra - Feuille de route n°2-Boussole pour 2030. Région, nov. 2023.
-
- SRADDET et son PRPGD annexé (2020) : objectifs et mesures visant notamment au développement de la méthanisation des déchets d'assainissement et des biodéchets
- Schéma régional biomasse 2021
- Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)

Actions déjà engagées / dynamiques

- Moins de 20% des collectivités (tous niveaux confondus) ayant répondu à l'enquête SGPE déclarent mettre en œuvre une collecte pour la méthanisation ou la fertilisation des déchets organiques.
- La méthanisation des boues issues des stations d'épuration (STEP) apparaît, au vu du taux de réponses « je ne sais pas ou non pertinent » et « non saisies » comme une nouvelle action à mettre en œuvre et à structurer au niveau régional.

Enjeux inhérents au levier en Nouvelle Aquitaine :

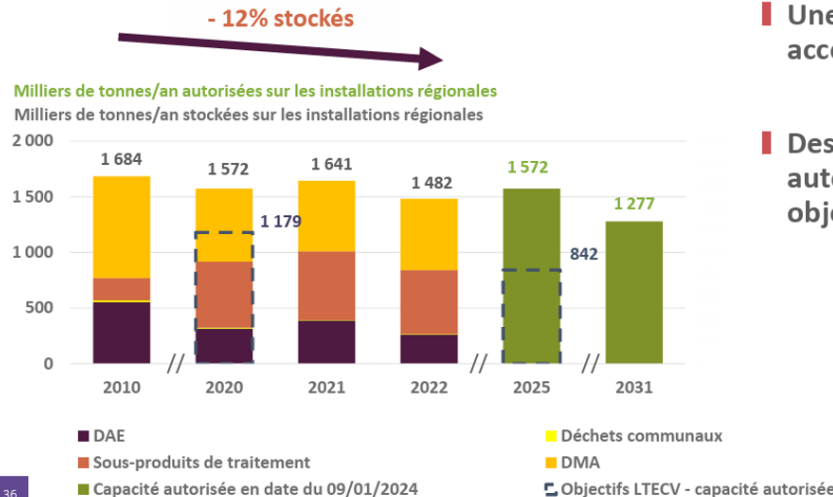
- Catalyser les solutions pour un changement de pratique des acteurs (économiques, citoyens)
- Réduire à la source ces déchets, comme tous les autres
- Accompagner les collectivités dans leur lutte contre les incivilités et les dépôts sauvages
- Augmenter la part des déchets résiduels incinérés

Atouts : Les collectivités sont pleinement engagées dans la lutte contre les dépôts et décharges sauvages, ce qui est une fenêtre d'opportunité pour massifier les mesures visant à diminuer les déchets enfouis.

Faiblesses : Un meilleur encadrement (pour une réduction plus efficace) des déchets enfouis semble a priori nécessaire, et à inscrire dans les documents stratégiques tels que le SRADDET (en cours de révision sur le volet « Déchets ») ainsi que le PRGPD. Identification d'un manque de moyens humains pour les brigades vertes.

Décomposition des leviers ajustés à l'horizon 2030 (AREC)

Stockage des déchets – Evolutions chiffrées



■ Une baisse amorcée mais à accentuer

■ Des capacités de stockage autorisées bien supérieures aux objectifs

Objectifs régionaux à l'horizon 2030

SGPE :

- 457 kt/an de déchets enfouis en 2030

Chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine

- **38 799 t** de déchets d'emballages plastiques ménagers en sortie des centres de tri régionaux (valeur annuelle) en 2022 (AREC)
- **-12%** de déchets non dangereux non inertes (DNDNI) enfouis sur les installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND) par rapport à 2010 (AREC)

Les différents plans déployés en région

- Néo Terra - Feuille de route n°2-Boussole pour 2030. Région, nov. 2023.
- SRADDET et son PRPGD annexé (2020) : objectifs chiffrés et mesures inscrits, en cours de renforcement dans la procédure de modification en cours, notamment avec objectif de -50% de DNDNI admis en installation de stockage en 2025 par rapport en 2010, et lutte contre les dépôts sauvages.
- Schéma régional biomasse 2021
- Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)

Actions déjà engagées / dynamiques

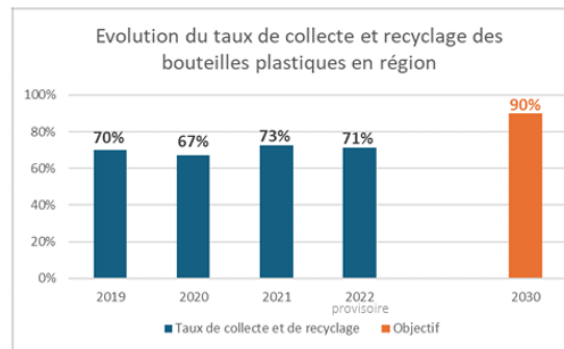
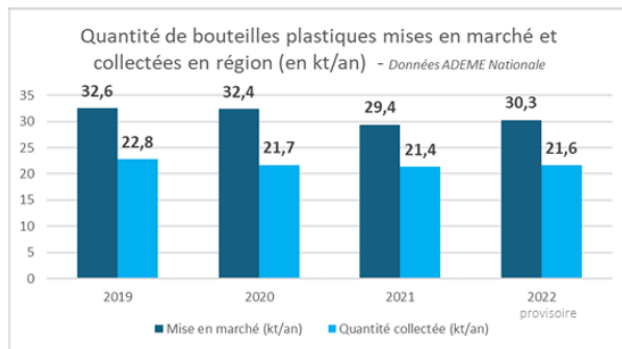
- Plus de 55% des collectivités ayant répondu au questionnaire du SGPE affirment lutter contre les dépôts sauvages par des collectes et des contrôles
- Néanmoins, au vu du très fort taux de réponses « je ne sais pas ou non pertinent » et « non saisies », la cartographie des flux de déchets d'activité économique (DAE) doit s'inscrire dans une logique d'opérationnalisation et d'essaimage sur les collectivités du territoire.

Enjeux inhérents au levier en Nouvelle Aquitaine :

- Offrir des solutions de compostage et/ou de collecte des biodéchets et bouteilles en plastique à tous les ménages néo-aquitains, avec la mise en place de réseaux de collecte urbains.
- Réduire en amont (sur la mise en marché) la production de bouteilles en plastiques

Décomposition des leviers ajustés à l'horizon 2030 (AREC)

Collecte et recyclage des bouteilles plastiques – Evolutions chiffrées



■ Objectif national :

■ Tendre vers l'objectif de 100% de plastique recyclé d'ici 2025 (Loi AGEC)

Objectifs régionaux à l'horizon 2030

Ordre de grandeur régional :

- 100 % des communes collectent leurs biodéchets et 93% des bouteilles en plastique sont collectées et recyclées en 2030.

Chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine

- En 2022, entre **1,5 et 2,1 millions** d'habitants ont accès à une solution de généralisation du tri à la source des biodéchets proposée par les EPCI à compétence déchets, soit **26 à 34%** de la population régionale (AREC).

Les différents plans déployés en région

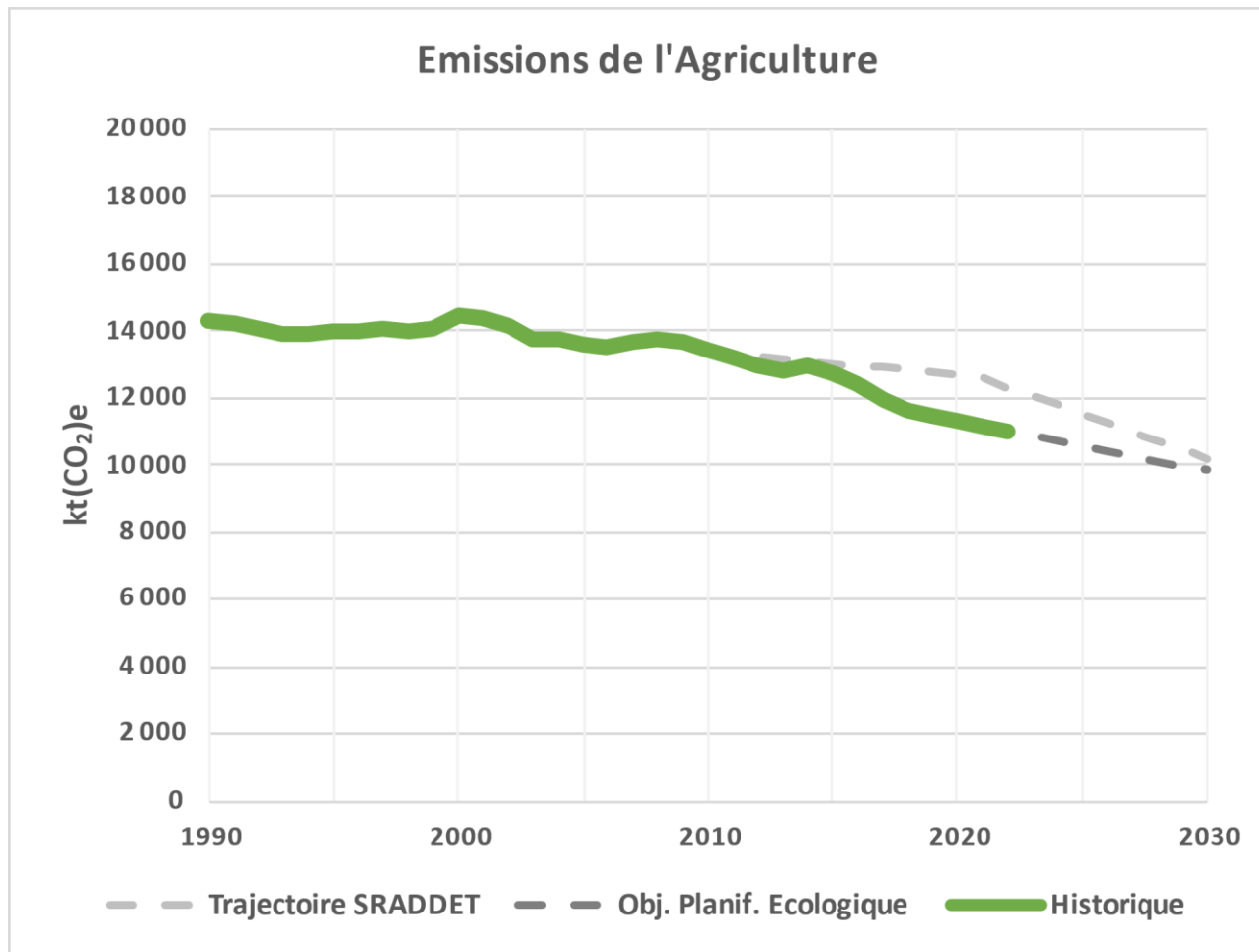
- Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) : Premier bilan de mise en œuvre et modifications, Région, déc. 2021 + Rapport d'objectifs du SRADDET, Région, déc. 2019. En cours de révision sur le volet « Déchets »
- Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)
- Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), Région, oct. 2019
- Néo Terra - Feuille de route n°2-Boussole pour 2030. Région, nov. 2023
- Schéma régional biomasse 2021

Actions déjà engagées / dynamiques

- Moins de 20% des collectivités (tous niveaux confondus) ayant répondu à l'enquête SGPE déclarent mettre en œuvre une collecte pour la méthanisation ou la fertilisation des déchets organiques.
- La méthanisation des boues issues des stations d'épuration (STEP) apparaît, au vu du taux de réponses « je ne sais pas ou non pertinent » et « non saisies » comme une nouvelle action à mettre en œuvre et à structurer au niveau régional.

> Trajectoires 2030

Agriculture
alimentation



Enjeux inhérents au levier en Nouvelle Aquitaine :

- Faire changer les pratiques de fertilisation azotée (optimisation de l'usage, développement de légumineuses notamment en AB, amélioration des modes d'épandage...).

Atouts : Une Agriculture Biologique bien implantée en région (pourvoyeuse d'azote d'origine organique).

Faiblesses : Après une croissance continue, un net ralentissement des surfaces certifiées bio et HVE ces dernières années

Chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine

- 53% des exploitations agricoles en NA ont une spécialisation végétale (RA 2020), grandes cultures, viticulture, fruits ou légumes
- 2ème région bio de France en surface (FEADER 2023-2027 NA)
- 9 083 exploitations certifiées AB en 2022 (cumulé); +92 % par rapport à début 2017 (Pacte BIO)
- AB : 9,7 % de la SAU fin 2022 (+102 % par rapport à début 2017) (Pacte BIO)
- 7 523 exploitations certifiées HVE en 2024, contre 3600 en 2020 (NéoTerra 2023)

Les différents plans déployés en région

- Plan Végétal Environnement (AAP FEADER) qui soutient notamment les actions pour réduire l'utilisation de fertilisants minéraux
- Contrats d'Objectif Régional, Expérimentation
- Protéin'NA, déclinaison régionalisée du plan de relance national fléché sur les protéines végétales, porté par la Chambre Régionale d'Agriculture, la DRAAF et la Région.
- MAEC Bas carbone du FEADER
- Politique AB (Pacte d'ambition régionale pour le développement de l'agriculture biologique)
- Partenariats Européens d'Innovations; dont PEI « productivité et développement durable de l'agriculture »
- AAP pour la Micro-méthanisation, inscrit dans le cadre de Néoterra
- Plus globalement, feuille de route NéoTerra, qui encourage les pratiques agro-écologiques
- Plan Protéines (Etat)
- Décarbonation des matériels (Etat) et Plan de soutien à l'AB (Etat)

Actions déjà engagées / dynamiques

- Pas de levier « fertilisation azotée » identifié dans questionnaire du SGPE adressé aux collectivités

Enjeux inhérents au levier en Nouvelle Aquitaine :

- Encourager des pratiques agricoles réduisant les émissions de méthane (CH4) et protoxyde d'azote (N2) largement issues de l'élevage, par exemple, par une optimisation des rations dans l'alimentation des animaux, un travail sur la qualité des fourrages, un ajustement de la teneur en matière azotée (MAT), etc.

Atouts : Bilan annuel des émissions du secteur agricole, établi par l'AREC en région

Faiblesses : imbrication modèle économique et pouvoir d'achat des Français; difficulté à financer et à mettre en place des actions pérennes

Chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine

- 54 % des exploitations concernées par l'élevage en région, mais Limousin et Pyrénées Atlantiques : 1^{er} rang français pour élevages de vaches et de brebis allaitantes
- 100% des lycées agricoles de Nouvelle Aquitaine intègrent le cadre régional stratégique NéoTerra et EPA pour former les agriculteurs et futurs agriculteurs à l'alimentation durable, notamment aux circuits courts (Pacte Alimentaire 2025)
- 22,5% des exploitations vendant en circuits courts de proximité (hors viticulture) en 2020, contre 16,7% en 2010 (NéoTerra 2023)

Les différents plans déployés en région

- Plan de Modernisation des Elevages (AAP FEADER)
- Politique Montagne (Schéma Interrégional de Massif et Conventions Interrégionale de Massif des Pyrénées, pour un territoire, support d'élevage:
- Partenariats Européens d'Innovations; dont PEI « productivité et développement durable de l'agriculture »
- MAEC Bas-Carbone
- Politique AB (Pacte d'ambition régionale pour le développement de l'agriculture biologique)
- Protéin'NA, déclinaison régionalisée du plan de relance national fléché sur les protéines végétales, porté par la Chambre Régionale d'Agriculture, la DRAAF et la Région.
- Plus globalement, feuille de route NéoTerra, qui encourage les pratiques agro-écologiques

Actions déjà engagées / dynamiques

- Une distinction dans la perception de la mise en œuvre des actions entre Communes-EPCI (5 à 12% plutôt oui) et Départements (+ 50 % plutôt oui)
- Communes-EPCI: Actions pour lesquelles la mise en œuvre semble la plus avancée relatives à : identification des priorités de production du territoire afin de soutenir un développement équilibré entre l'offre et la demande; appui sur les projets territoriaux pour encourager les engagements dans la production de viande et de fromages locaux et issus d'animaux nourris à l'herbe...
- Départements- identification des priorités de production du territoire afin de soutenir un développement équilibré entre l'offre et la demande; installation d'éleveurs ayant des pâtures sur les terres des collectivités

Enjeux inhérents au levier en Nouvelle Aquitaine :

- Enrayer la diminution des surfaces de prairies en région
- Inciter à un moindre retournement des sols des prairies et encourager un pâturage maîtrisé sur ces espaces (sans surcharge d’animaux) favorable au stockage du carbone
- Conserver les prairies anciennes (quantités importantes de matière organique dans le sol)

Atouts : De vraies potentialités dans la Région en matière de stockage de carbone par les prairies et des perspectives d’amélioration technique des performances fourragères

Faiblesses : une diminution progressive des surfaces de prairies en région

Chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine

- 60 ha de surface d’exploitation moyenne en 2020 en Nouvelle Aquitaine (+13 ha par rapport à 2010)

Les différents plans déployés en région

- MAEC Bas carbone du FEADER
- Politique AB (Pacte d’ambition régionale pour le développement de l’agriculture biologique)
- Protéin’NA, déclinaison régionalisée du plan de relance national fléché sur les protéines végétales, porté par la Chambre Régionale d’Agriculture, la DRAAF et la Région.
- Partenariats Européens d’Innovations; dont PEI « productivité et développement durable de l’agriculture »
- Plus globalement, feuille de route NéoTerra, qui encourage les pratiques agro-écologiques
- Pacte Haies (Etat)
- Plan Protéines (Etat)
- Plan de soutien à l’AB (Etat)

Actions déjà engagées / dynamiques

- Le Département : seul niveau de collectivité défini comme pertinent pour agir sur ce levier par le SGPE
- Action pour laquelle la mise en œuvre semble la plus avancée relative à : rendre visible les prairies naturelles et les valoriser (via le concours général agricole; les pratiques agro-écologiques; le tourisme...)

Enjeux inhérents au levier en Nouvelle Aquitaine :

- Favoriser la sortie des énergies fossiles et une meilleure efficacité énergétique pour les bâtiments et engins agricoles

Atouts : Développement des ENR; agri-voltaïsme ...

Faiblesses : Electrification des machines/ coût de l'électricité ...

Chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine

- Fioul (gasoil) : 72 % de la consommation énergétique directe du secteur agricole (AREC, 2018*)
- 9 083 exploitations certifiées AB en 2022 (cumulé)
- 7 523 exploitations certifiées HVE en 2024, contre 3600 en 2020 (NéoTerra 2023)
- 41 M€ de financements de la Région au dispositif Alter'NA (abondés par l'Europe), qui ont généré 260 M€ de prêts en 5 ans

Les différents plans déployés en région

- Plan de Modernisation des Elevages (AAP FEADER)
- Alter'NA, fonds de garantie pour l'agriculture de demain (développé par la Région Nouvelle-Aquitaine pour favoriser l'accès au crédit des exploitations agricoles, des entreprises agroalimentaires et des entreprises d'exploitation forestière) pour transformer les pratiques agricoles et accélérer la transformation de l'agriculture vers l'agro-écologie.
- Guichets agroéquipements (Etat)
- Décarbonation matériels (Etat)

Actions déjà engagées / dynamiques

- Pas de levier « bâtiments et machines agricoles » identifié dans questionnaire du SGPE adressé aux collectivités

Enjeux inhérents au levier en Nouvelle Aquitaine :

- Lutter contre l'arrachage de haies sur le territoire
- Encourager l'entretien des haies bocagères existantes et la plantation de nouvelles, favorisant le stockage du carbone
- Valoriser énergétiquement le bois des haies auprès des collectivités pour optimiser leur gestion durable

Atouts : Dispositif d'accompagnement des haies très volontariste en région (stockage de CO2 assez massif; levier significatif en faveur de la biodiversité également); Observatoire pour évaluer et suivre le Pacte Haie en cours de constitution

Faiblesses : Manque de techniciens sur la gestion DURABLE des haies ; suivi difficile (déclaration non exhaustive à la PAC; règles d'urbanisme entravantes...); une pousse lente des haies, donc un effet décalé dans le temps; des haies à fort degré de dépérissement...

Chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine

- Objectif régional en 2024 : financer la plantation de 1100km de linéaires de haies en Nouvelle-Aquitaine (AAP Pacte en faveur de la haie)

Les différents plans déployés en région

- Arbre et agriculture en Nouvelle Aquitaine
- MAEC Bas carbone du FEADER
- Partenariats Européens d'Innovations; dont PEI « productivité et développement durable de l'agriculture »
- Schéma Biomasse de la région
- Pacte Haies (Etat)

Actions déjà engagées / dynamiques

- Une distinction dans la perception de la mise en œuvre des actions entre Communes-EPCI (-5% plutôt oui) et Départements (25% plutôt oui)
- Un seul type d'action identifié par le SGPE : achat de biomasse issue de haies certifiées pour l'alimentation des chaudières de la collectivité

Enjeux inhérents au levier en Nouvelle Aquitaine :

- Encourager les cultures ou usages des sols agricoles, naturels ou forestiers, qui permettent de stocker, piéger ou retenir du CO2 (couverts intermédiaires, plantation de haies sur les terres arables, enherbement inter-rangs en vignoble, etc.)

Atouts : De nombreuses cultures végétales en région, propices au déploiement de couverts intermédiaires
Faiblesses : Pas de quantification à ce stade des potentialités que cela représente

Chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine

- 53% des exploitations agricoles en NA ont une spécialisation végétale (RA 2020), grandes cultures, viticulture, fruits ou légumes
- Objectif régional en 2024 : financer la plantation de 1100km de linéaires de haies en Nouvelle-Aquitaine (AAP Pacte en faveur de la haie)
- AB : 9,7 % de la SAU fin 2022 (+102 % par rapport à début 2017) (Pacte BIO)

Les différents plans déployés en région

- AAP pour la Micro-méthanisation, inscrit dans le cadre de Néoterra
- Plan Végétal Environnement (AAP FEADER) qui soutient notamment les actions pour réduire l'utilisation de fertilisants minéraux
- VITIREV, collectif de plus de 150 partenaires du secteur vitivinicole, dont le programme d'action est coordonné par la Région pour transformer la viticulture via l'innovation
- MAEC Bas carbone du FEADER
- Partenariats Européens d'Innovations; dont PEI « productivité et développement durable de l'agriculture »

Actions déjà engagées / dynamiques

- Une distinction dans la perception de la mise en œuvre des actions entre Communes (près de 5% plutôt oui) et EPCI (près de 13% plutôt oui)
- Des Départements qui ne sont pas identifiés à ce niveau par le SGPE
- Communes-EPCI: Actions pour lesquelles la mise en œuvre semble la plus avancée relatives à : maintien et accroissement du stock de carbone par les infrastructures écologiques (financement de plantation de haies; achats de crédits carbonés auprès des producteurs, ...)

Enjeux inhérents au levier en Nouvelle Aquitaine :

- Réduire l'usage et les risques liés aux produits phytosanitaires

Trajectoire cible des objectifs à l'horizon 2030

Les grands principes du plan Ecophyto II+ sont les suivants :

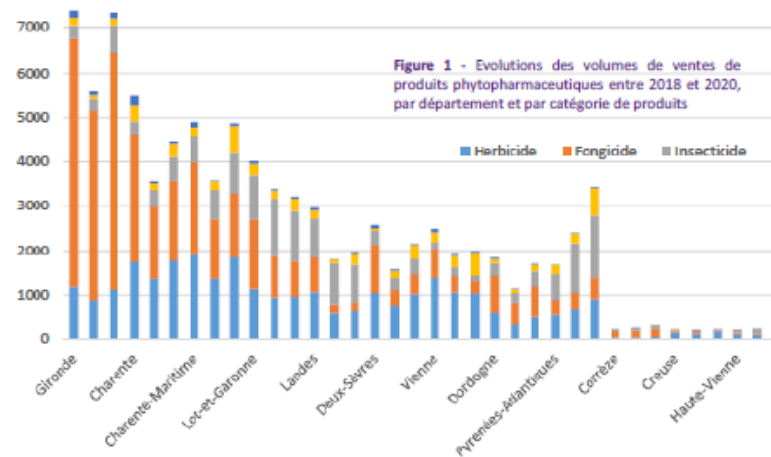
- surveiller et maîtriser l'ensemble des impacts et des risques liés aux produits phytosanitaires,
- inscrire le plan au cœur du projet agro-écologique pour la France,
- identifier, documenter, diffuser et valoriser les alternatives,
- mobiliser tous les acteurs pour la réussite du plan avec un engagement sur des objectifs réalistes, mesurables et vérifiables,
- réorienter les évolutions au niveau des entreprises agricoles dans une dynamique collective, territorialisée et positive tant pour les producteurs que pour les citoyens.

L'objectif de réduction de 50 % du recours aux produits phytosanitaires en France en dix ans est réaffirmé par le plan Ecophyto II+ en deux phases :

- une réduction de 25 % à l'horizon 2020 par la généralisation et l'optimisation des techniques actuellement disponibles ;
- une réduction de 25 % supplémentaires (soit au total une réduction de 50%) à l'horizon 2025 qui reposera sur des mutations plus profondes des systèmes de production et des filières qui sera l'occasion d'une nouvelle révision du plan.

Atouts : Importance de l'AB en région qui facilite la poursuite de la dynamique enclenchée

Faiblesses : Poids des représentations et importance de l'acculturation aux risques à conduire; net ralentissement des surfaces certifiées bio et HVE ces dernières années



Source : DRAAF NA, 2020. Analyse des ventes de produits phytopharmaceutiques en Nouvelle Aquitaine – Année 2020

Objectifs régionaux à l'horizon 2030 (détails)

SGPE :

- /

Ecophyto :

En attente d'actualisation

Chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine

- En 2020, quantité totale des ventes de produits phytopharmaceutiques à usage agricole vendue dans la région Nouvelle-Aquitaine : 31 874 tonnes.
- Ventes de l'année 2020 en augmentation de 24% par rapport à celles de 2019.
- Néanmoins inférieures de 6,5% par rapport à celles enregistrées en 2018*.

*Source:https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Note_VentesPPP_2020_NA_cle0b7115.pdf

Les différents plans déployés en région

- Plan Végétal Environnement (AAP FEADER) qui soutient notamment les actions pour supprimer l'utilisation de pesticides
- VITIREV, collectif de plus de 150 partenaires du secteur vitivinicole, dont le programme d'action est coordonné par la Région pour transformer la viticulture via l'innovation
- Politique AB (Conseils AB individuel et collectif, diffusion de connaissance, MAB...)
- Partenariats Européens d'Innovations; dont PEI « productivité et développement durable de l'agriculture »
- Plus globalement, feuille de route NéoTerra, qui encourage les pratiques agro-écologiques

Actions déjà engagées / dynamiques

- Une distinction dans la perception de la mise en œuvre des actions entre Communes-EPCI (jusqu'à 50-60% plutôt oui) et Département (jusqu'à 75 % plutôt oui)
- Communes-EPCI: Actions pour lesquelles la mise en œuvre semble la plus avancée relatives à : Respect de l'interdiction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, forêts, voiries et promenades ; Incitation au déploiement de MAEC
- Départements : Respect de l'interdiction d'utilisation des produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, forêts, voiries et promenades

Enjeux inhérents au levier en Nouvelle Aquitaine :

- Consolider le développement de l'agriculture biologique (AB) et le déploiement du référentiel Haute Valeur Environnementale (HVE) en Nouvelle Aquitaine, pour préserver l'écosystème naturel et réduire au minimum la pression sur l'environnement
- Soutien de ces filières au démarrage (accompagnement technique ET financier)

Trajectoire cible des objectifs à l'horizon 2030

Sur la période 2023 à 2027, le Pacte bio met en avant de nouveaux objectifs communs et des actions régionales fortes pour le développement de l'agriculture biologique. **Cinq axes stratégiques** ont été identifiés :

- **Axe 1 : développer la consommation et la promotion** de l'agriculture biologique auprès du grand public ;
- **Axe 2 : structurer les filières** biologiques ;
- **Axe 3 : pérenniser et développer la production** en agriculture biologique ;
- **Axe 4 : former, expérimenter et diffuser** ;
- **Axe 5 : conforter l'organisation** régionale.

Atouts : Des dispositifs régionaux enclenchés en soutien à l'AB (1^{er} Pacte Bio pour la période 2017-2020, signé entre la Région, l'Etat et les partenaires de la Région) ; une croissance forte et continue du nombre d'exploitations en bio jusqu'à 2022

Faiblesses : Un net ralentissement des surfaces certifiées bio et HVE ces dernières années (on serait à 10% de SAU en bio en 2024)

Les objectifs du Pacte en chiffres



Tous réseaux, hors vente directe

dans la restauration scolaire publique des lycées

Objectifs régionaux à l'horizon 2030 (détails)

SGPE :

- /

Région :

- 18% de la SAU et 25% des exploitations en bio d'ici 2027 (cf. slide précédente)

Chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine

- 2ème région bio de France en surface (FEADER 2023-2027 NA)
- 9 083 exploitations certifiées AB en 2022 (cumulé); +92% par rapport à début 2017 (Pacte BIO)
- AB : 9,7 % de la SAU fin 2022 (+102 % par rapport à début 2017) (Pacte BIO)
- 7 523 exploitations certifiées HVE en 2024, contre 3600 en 2020 (NéoTerra 2023)

Les différents plans déployés en région

- Pacte Bio / Politique AB (Conseils AB individuel et collectif, diffusion de connaissance, MAB...) pour transformer les productions biologiques, diversifier les circuits de distribution et apporter une juste répartition de la valeur des produits biologiques néo-aquitains ...
- MAEC Protection des races Menacées
- Plan Végétal Environnement (AAP FEADER) qui soutient les actions pour supprimer l'utilisation de pesticides
- VITIREV, collectif de plus de 150 partenaires du secteur vitivinicole, dont le programme d'action est coordonné par la Région pour transformer la viticulture
- Partenariats Européens d'Innovations; dont PEI « productivité et développement durable de l'agriculture »
- Néo Terra, sachant que le Pacte Bio répond à tous les objectifs de la feuille de route régionale pour la transition écologique et énergétique Néo Terra
- Plan de soutien à l'AB (Etat)
- Pacte Haies (Etat)...

Actions déjà engagées / dynamiques

- Une distinction dans la perception de la mise en œuvre des actions entre Communes-EPCI (près de 15% plutôt oui) et Département (jusqu'à 20 % plutôt oui)
- Communes-EPCI: Actions pour lesquelles la mise en œuvre semble la plus avancée relatives à : Création et animation d'ateliers d'éducation à l'alimentation biologique dans les écoles; communication et sensibilisation à l'agriculture et à l'élevage français durable
- Départements : Création et animation d'ateliers d'éducation à l'alimentation biologique dans les écoles; Appui aux projets territoriaux (zones à enjeu eau, projets alimentaires territoriaux, parcs naturels régionaux, GIEE...) pour encourager les engagements dans la production en AB et HVE

Enjeux inhérents au levier en Nouvelle Aquitaine :

- Développer une alimentation plus durable en restauration scolaire et restauration collective publique et privée, via des approvisionnements plus durables et de qualité, la réduction du gaspillage alimentaire ; une diversification des sources de protéines ; la fin de l'utilisation de contenants et ustensiles plastiques ; etc.

Trajectoire cible des objectifs

AMBITIONS du Pacte à 2025

Une formation agricole exemplaire

100% des lycées agricoles de Nouvelle-Aquitaine intègrent le cadre régional stratégique Néo Terra et EPA pour former les agriculteurs et futurs agriculteurs à l'alimentation durable, notamment aux circuits courts, en proposant un modèle d'exploitation agricole exemplaire

Une relation de proximité entre le consommateur et l'agriculteur

1 projet d'installation agricole sur 2 est un projet qui comporte un volet en circuits courts de proximité

25% des exploitations agricoles commercialisent toute ou partie de leur production en circuits courts
(trajectoire à 30% d'ici 2030)

100 magasins de producteurs ou formes collectives de vente par les agriculteurs

Priorité aux produits locaux dans la restauration collective publique

60% de produits locaux et de qualité, dont 30% bio dans la restauration collective publique scolaire

100 % des lycées de Nouvelle-Aquitaine engagés dans une démarche d'approvisionnement de leurs cantines en produits alimentaires locaux et de qualité, dont bio

100 % des restaurants collectifs d'Etat labellisés Etablissement Bio Engagé (EBE)

L'ensemble des territoires impliqués

2 Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) labellisés par département, dont au minimum un PAT de niveau 2

Tous les **53 territoires de Nouvelle-Aquitaine** ont un contrat de développement et de transition signés avec la Région ; des contrats qui répondent aux besoins exprimés par la ruralité et qui intègrent notamment les **enjeux d'une alimentation de proximité**

Atouts : Nouvelle Aquitaine, 1^{ère} région agricole et agroalimentaire de France; Un Pacte Alimentaire Régional, terreau favorable pour agir sur ce levier; Une Agence de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine (AANA), en charge de la qualité et la promotion des produits agricoles et agroalimentaires de Nouvelle-Aquitaine ; Déploiement du site de la Région « Ma Cantine.gouv »...

Faiblesses : Une SAU en baisse : « autant de capacités de résilience en moins », en région, au détriment de ses approvisionnements locaux

Ambition transversale :

des produits locaux dans tous les circuits de distribution régionaux : grande distribution, RHD, commerces de proximité ...

Les entreprises agroalimentaires et les circuits de distribution s'engagent pour :

- plus de **transparence** vis-à-vis du consommateur, notamment sur l'**origine des matières premières** des produits alimentaires régionaux,
- la **mise en valeur des produits locaux** dans tous les points de vente, notamment au travers des **SIQO** ou le cas échéant de **marques collectives** ou à travers une offre en **circuits courts**

Source : Région NA, janv. 2023. Le Pacte alimentaire vise le local, durable, de qualité.

<https://entreprises.nouvelle-aquitaine.fr/actualites/le-pacte-alimentaire-vise-le-local-durable-de-qualite>

Objectifs régionaux à l'horizon 2030 (détails)

SGPE :

- 100% des cantines respectant les critères EGALIM en 2030 (critère national).

Région :

- 2030 : 100% des lycées agricoles valorisent une partie de leur production en restauration collective publique ou privée
- 2025: 25% des exploitations agricoles vendent en circuits courts une partie de leur production (cf. slide précédente)

Chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine

- 6,4 Milliards de repas pris chaque année en région
- 16,3% de produits bio introduits dans la restauration collective des lycées en 2022, contre 13% en 2020 (NéoTerra 2023)
- 75% des exploitations des lycées agricoles avec au - un atelier AB en 2022 (Pacte Bio)
- 22,5% des exploitations vendant en circuits courts de proximité (hors viticulture) en 2020, contre 16,7% en 2010 (NéoTerra 2023)

Les différents plans déployés en région

- Pacte alimentaire pour une alimentation durable et locale, pour renforcer la souveraineté alimentaire de la région et garantir sa résilience
- Pacte Bio/ Promotion AB, pour accompagner et transformer les productions biologiques, diversifier les circuits de distribution et apporter une juste répartition de la valeur des produits biologiques néo-aquitains tout au long de la chaîne de production.
- PCAE Transformation/ commercialisation
- Investissements transformation et commercialisation de produits agricoles
- Promotion des SIQO et hors SIQO
- Circuits Alimentaires Locaux
- Plan Protéines (Etat)
- Plan de soutien à l'AB (Etat)
- Projets territoriaux (Etat)...

Actions déjà engagées / dynamiques

- Une distinction dans la perception de la mise en œuvre des actions entre Communes-EPCI (jusqu'à 40% plutôt oui) et Département (jusqu'à 90 % plutôt oui)
- Communes-EPCI : Actions pour lesquelles la mise en œuvre semble la plus avancée relatives à : Mise ne application du menu végétarien hebdomadaire, introduit par la Loi EGALIM de 2018, visant à protéger la rémunération des agriculteurs
- Départements : Promotion de légumineuses, produits bio et issus de circuits courts dans la commande publique et la restauration collective, mise ne place de centrales d'achats, déploiement de PAT...

Biodiversité eau

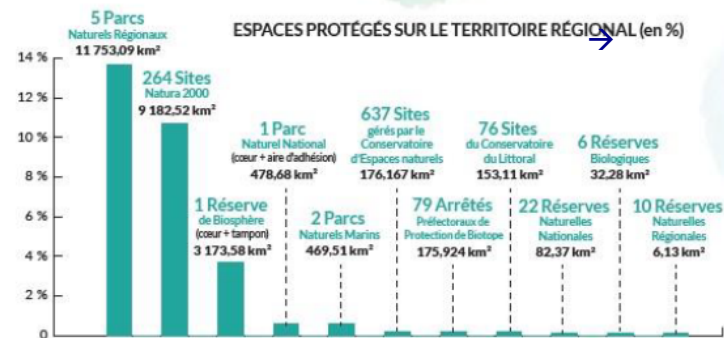


> Situation actuelle

- 22 réserves naturelles nationales et 10 réserves naturelles régionales
- 5 Parcs naturels régionaux (et 3 en projet)
- 273 sites Natura 2000
- 39 territoires (communes, EPCI, pays) sont labellisés dans le cadre du dispositif **Territoires Engagés pour la Nature en Nouvelle-Aquitaine** au 31/01/2024

- 19 601 km² sont couverts par au moins une aire protégée en Nouvelle-Aquitaine en 2022, soit **23 % de la surface continentale régionale**
- Dans le domaine marin (limites de la zone économique exclusive sur la façade sud-atlantique), la surface protégée est de 28 890 km² (33 %)
- 113 aires éducatives ont été labellisées dans le cadre de ce dispositif porté par l'Office français de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine à l'issue de l'année scolaire 2022-2023 : 66 aires terrestres et 47 aires marines

- 11 % des surfaces d'habitats d'intérêt communautaire de la région biogéographique atlantique continentale ont été évalués en état de conservation favorable d'après l'évaluation réalisée en 2019 sur la période 2013-2018
- En 2023, la surface des zones humides inventoriées dans le cadre du réseau partenarial des zones humides atteint 275 000 hectares en Nouvelle-Aquitaine



Source : © DREAL Nouvelle-Aquitaine, Inventaire National du Patrimoine Naturel - MNHN/OFB/MTECT, CEN NA
Méthodologie : Emprise terrestre régionale - BD TOPO IGN 2021 (comprend l'estuaire de la Gironde et le bassin d'Arcachon).

Enjeux inhérents au levier en Nouvelle Aquitaine :

- Identifier les points noirs régionaux qui doivent être prioritairement résorbés d'ici à 2030, ainsi que les moyens nécessaires

Trajectoire cible des objectifs à l'horizon 2030 (SRB)

Orientation	n° obj	Objectif
PRESERVATION	4	PRÉSERVER ET RESTAURER les écosystèmes, et les continuités écologiques : la trame bleue, trame verte, noire, brune, turquoise, haies et trame arborée, forestière, trame marine et littorale
TERRITOIRES	10	AMÉNAGER avec et pour la biodiversité en zone urbaine
DEVT ECONOMIQUE	11	AUGMENTER la résilience des espaces agricoles, stopper la disparition des éléments bocagers (prairies, haies, mares) et les restaurer avec l'appui du monde agricole et par le développement de l'agroécologie

Actions de la SRB n° 08 à 12, 24 pour la préservation des continuités écologiques (les différentes trames)

Atouts : De nombreuses politiques et initiatives en faveur de la biodiversité (pluralité d'outils et diversité des acteurs...), tissu associatif naturaliste particulièrement important

Faiblesses : progression de l'artificialisation des sols (étalement urbain, développement des infrastructures de transport,...) et intensification de pratiques agricoles, notamment remplacement de la polyculture-élevage par les grandes cultures

Exemple d'objectifs

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Augmentation de la surface des zones humides inventoriées
 - (Ind.) Doublement des zones humides placées sous protection forte (2030)
 - (Ind.) Augmentation de la part des masses d'eau de surface en bon ou très bon état écologique
 - (Ind.) Baisse de la densité d'obstacles à la continuité écologique (nombre d'obstacles pour 100 km)
 - (Ind.) Baisse du nombre de stations franchissant les seuils de DOE et de DCR
 - (Ind.) Baisse de la part des stations de cours d'eau observées en assec au moins une fois par an (réseau ONDE)
 - (Ind.) Augmentation de la part des ouvrages aménagés pour les continuités sur les cours d'eau classés en liste 2
 - (Ind. à construire) Suivi des linéaires de cours d'eau ayant fait l'objet de travaux hydromorphologiques pour la restauration de leurs fonctionnalités
 - Intégration des données issues des inventaires de zones humides dans le cadre de l'élaboration ou la révision des PLU(i) et dispositions intégrées aux SCoT et aux SAGE
-
- (Ind.) Augmentation du nombre de collectivités labellisées « Villes et Villages étoilés »
 - Mise en place d'indicateurs pour suivre la pollution lumineuse au niveau régional
 - Formation des collectivités sur la trame noire
 - Appropriation de la trame noire par les citoyens et les acteurs socioéconomiques

Objectifs régionaux à l'horizon 2030 (détails)

SGPE :

- 100% des points noirs prioritaires de continuité écologique préservés en 2030

Chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine

LA NOUVELLE-AQUITAINE :

+ 5 773 ha/an de surfaces urbanisées entre 2009 et 2015
+ 3 560 ha/an entre 2015 et 2020
(14 terrains de foot artificialisés par jour)

(OCS NA, 2022)

Les différents plans déployés en région

- SRB (en lien avec la SNB) : plan d'action pour une politique de restauration de la continuité écologique, qu'il s'agisse de préservation-restauration des différentes trames (verte, bleue, noire etc.) ou de connectivité entre les aires protégées...
- Plan Eau Etat en NA (PEENA): qui prend en compte la poursuite de la restauration de la continuité écologique
- SRADDET: qui définit les continuités écologiques régionales, formule des objectifs de préservation et de restauration et de réduction de la pollution lumineuse nocturne, ainsi que des orientations d'aménagement en faveur de la biodiversité à décliner dans les documents de planification locaux
- Néo Terra qui vise à conserver et restaurer suffisamment de réservoirs de biodiversité et de corridors à partir desquels les espèces pourront se disperser dans les milieux restaurés
- PRFB Nouvelle-Aquitaine 2020-2030, qui intègre la préservation des continuités écologiques forestières

Actions déjà engagées / dynamiques

- Une distinction dans la perception de la mise en œuvre des actions sur le levier entre Communes-EPCI (entre 30 et 70% plutôt oui) et Départements (100% plutôt oui)
- Communes et EPCI - Actions pour lesquelles la mise en œuvre semble la plus avancée sont relatives à : l'introduction des enjeux de la TVB dans les documents d'urbanisme (SCOT, PLU, PLUI) ...
- Départements- Actions pour lesquelles la mise en œuvre semble la plus avancée sont relatives au : financement des opérations de restauration des continuités écologiques

Enjeux inhérents au levier en Nouvelle Aquitaine :

- Appliquer le futur règlement européen sur la restauration de la nature, décliné dans un Plan national de restauration, prévu également par la SRB 2030

Atouts: Une biodiversité exceptionnelle : 4 300 espèces de plantes, 11 700 espèces animales, 89 habitats naturels d'intérêt communautaire...

Faiblesses : Des milieux soumis à des pollutions (57% des masses d'eau de surface qui ne sont pas en bon état écologique), des pressions liées à l'artificialisation ou le développement d'espèces exotiques envahissantes. Fragilités biotiques (espèces) et abiotiques (milieux) exacerbées par les dérèglements climatiques.

Trajectoire cible des objectifs à l'horizon 2030 (SRB)

Orientation	n° obj	Objectif
PRESERVATION	5	PROTÉGER les espèces les plus menacées et leurs habitats naturels, et lutter contre les espèces exotiques envahissantes
TERRITOIRES	9	MAINTENIR les espaces naturels, agricoles et forestiers et reconquérir leur bon état écologique sur le territoire régional, et atteindre le Zéro Artificialisation Nette en 2050 sur le territoire néo-aquitain
COHERENCE DES POLITIQUES	19	AUGMENTER le soutien à la reconquête de la biodiversité

Actions de la SRB n° 13 et 14 pour la protection des espèces à enjeux et la lutte contre les espèces exotiques envahissantes

Exemple d'objectifs

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) 100 % des actions de la SREEE déclinées
- (Ind.) Tenue d'un événement régional de sensibilisation tous les deux ans
- (Ind.) Nombre de membres du REEENA
- (Ind.) Une réunion du comité de pilotage par an
- (Ind.) Une réunion du REEENA par an
- Validation de la SREEE (2022)
- REEENA fonctionnel (2023)
- Mise en ligne d'un portail régional de ressources EEE (2023)
- Production de listes hiérarchisées EEE (2023)
- Mise en œuvre de feuilles de route annuelles
- Bilan de la stratégie à mi-parcours et évaluation finale de la stratégie

Objectifs régionaux à l'horizon 2030 (détails)

SGPE :

- Pas d'objectif régionalisé pour ce levier

Chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine

Part d'habitats naturels
en mauvais état de conservation
selon les différentes régions biogéographiques

En région atlantique : **86 %**

En région continentale : **79 %**
(dont territoire limousin)

En région alpine : **58 %**
(haute montagne pyrénéenne)

En région marine : **72 %**

(UMS PatriNat 2020)

Les différents plans déployés en région

- SRB qui prévoit notamment de restaurer les écosystèmes régionaux et de mettre en œuvre la Stratégie Régionale relative aux espèces envahissantes,...
- SRADDET: qui définit les continuités écologiques régionales, formule des objectifs et des orientations d'aménagement visant notamment à préserver les habitats naturels et les espèces; à restaurer les habitats naturels fragiles dégradés, à renforcer les populations d'espèces remarquables en danger...
- Néo Terra qui vise le zéro destruction nette de zones humides et la restauration de celles qui sont dégradées; à accompagner la reconquête du bon état écologique et chimique des cours d'eau; à concilier le développement de nos sociétés humaines et la préservation du vivant
- Plan Eau Etat en NA (PEENA) : visant à préserver et restaurer la fonctionnalité des zones humides; préserver et restaurer les populations de poissons migrateurs...
- PRFB qui inclue de prendre en compte les enjeux écologiques et sociaux dans les grands massifs territoriaux...

Actions déjà engagées / dynamiques

- Une distinction dans la perception de la mise en œuvre des actions sur le levier entre Communes (entre 25% plutôt oui), EPCI et Département (jusqu'à 100% plutôt oui)
- Communes - Actions pour lesquelles la mise en œuvre semble la plus avancée sont relatives à : la conduite des opérations de végétalisation en ville; identification de zones à potentiels de restauration...
- EPCI : à la sécurisation du foncier; à la conduite des opérations de végétalisation en ville; identification de zones à potentiels de restauration...
- Départements : à l'accompagnement de la mise en œuvre des projets d'aménagement par la maîtrise d'ouvrage publique locale (ex: passes à poissons, écopoints...)

Enjeux inhérents au levier en Nouvelle Aquitaine :

- Augmenter la surface d'aires protégées, dont celles sous protection forte, afin de disposer d'un réseau efficace et cohérent, avec une gestion de qualité

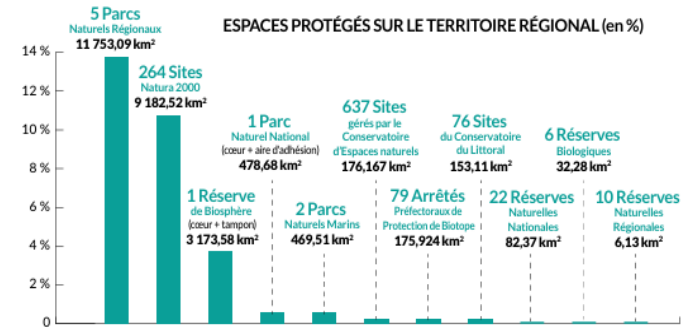
Atouts : Des aires protégées nombreuses et des outils de protection complémentaires aux outils règlementaires...

Faiblesses : Mais des secteurs à forts enjeux de biodiversité non couverts par des aires de protection. Menaces de réduction surfacique ou fonctionnelle avec le réchauffement climatique (perte de surface en eau, réduction des névés en haute-montagne, ...)

Trajectoire cible des objectifs à l'horizon 2030 (SRB)

Orientation	n° obj	Objectif
PRESERVATION	3	TENDRE vers un doublement de la superficie d'espaces naturels sous maîtrise foncière, réglementaire ou d'usage
PRESERVATION	5	PROTÉGER les espèces les plus menacées et leurs habitats naturels, et lutter contre les espèces exotiques envahissantes
COHERENCE DES POLITIQUES	20	METTRE EN ŒUVRE la SRB par l'engagement des acteurs, et évaluer les actions

Action de la SRB n° 07 pour conforter le réseau des aires protégées



Source : © DREAL Nouvelle-Aquitaine, Inventaire National du Patrimoine Naturel - MNHN/OFB/MTEC, CEN NA.
Méthodologie : Emprise terrestre régionale - BD TOPO IGN 2021 (comprend l'estuaire de la Gironde et le bassin d'Arcachon).

Exemple d'objectifs

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Augmentation de la surface de protection forte dans les 10 % de hotspots à plus forts enjeux
- (Ind.) 1 % de zones de protection forte en 2024 (soit un doublement par rapport à l'état actuel)
- (Ind.) 20 réserves naturelles régionales d'ici 2030
- (Ind.) Doublement des surfaces sous maîtrise foncière CEN entre 2019 et 2030 (Néo Terra)
- (Ind.) Augmentation des autres surfaces protégées et en gestion (domaines continental et marin)

Objectifs régionaux à l'horizon 2030

SGPE :

- Pas d'objectif quantitatif régionalisé pour les aires marines protégées.
- 8 % de surfaces terrestres placées en zones de protection forte (ZPF).

Chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine

- 19 601 km² sont couverts par au moins une aire protégée en Nouvelle-Aquitaine en 2022, soit 23 % de la surface continentale régionale
- Dans le domaine marin (limites de la zone économique exclusive sur la façade sud-atlantique), la surface protégée est de 28 890 km² (33 %)
- 113 aires éducatives ont été labellisées dans le cadre de ce dispositif porté par l'Office français de la biodiversité en Nouvelle-Aquitaine à l'issue de l'année scolaire 2022-2023 : 66 aires terrestres et 47 aires marines

Les différents plans déployés en région

- SRB qui prévoit notamment de conforter le réseau des aires protégées par la déclinaison régionale de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées (renforcer la gestion et l'intégration territoriale des sites protégés existants, créer de nouvelles aires protégées sur les secteurs à enjeux) ; de développer et accompagner des programmes et réseaux pour la protection des espèces à enjeux, etc.
- Néo Terra qui intègre des actions pour conforter l'action sur le volet "naturel" des Parcs Naturels Régionaux (PNR) avec la révision des Contrats de Parc 2023-2026; de s'appuyer sur le réseau Natura 2000 pour agir au plus près des acteurs de terrain ; de déléguer l'animation Natura 2000 aux collectivités volontaires...
- SRADDET qui formule des objectifs et des orientations d'aménagement visant à préserver les habitats naturels et les espèces (identification et préservation des continuités écologiques, nature en ville dans les SCoT et les PLUi).

Actions déjà engagées / dynamiques

- Une distinction nette dans la perception de la mise en œuvre des actions sur le levier entre Communes-EPCI (entre 4 et 10% plutôt oui) et Départements (de 25 à 75% plutôt oui)
- Communes et EPCI - Actions pour lesquelles la mise en œuvre semble la plus avancée sont relatives à : extension du réseau d'aires protégées et de protection forte, sur la base des outils fonciers et réglementaires existants; l'accompagnement des citoyens dans l'action et la gouvernance des aires naturelles protégées
- Départements : la politique ENS; l'aide financière à la gestion d'aires protégées; l'extension du réseau d'aires protégées et de protection forte; la valorisation des services rendus par les aires protégées; le renforcement de leur connectivité etc.

Enjeux inhérents au levier en Nouvelle Aquitaine :

- Accompagner les territoires pour atteindre une réduction de 50% de la consommation d'espace Naturel Agricole et Forestier d'ici 2030 et une absence d'artificialisation nette en 2050
- Renaturer à proportion égale des espaces artificialisés (réhabilitation de friches industrielles, etc...) constitutifs de l'objectif de « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN)
- Déminéraliser des surfaces urbaines en lien avec le rafraîchissement naturel en périodes caniculaires

Atouts : Axe fort de la SRB Nouvelle-Aquitaine. Modification du SRADDET en cours sur le volet de gestion économe de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols (approbation prévue fin 2024).

Faiblesses : Des objectifs de réindustrialisation (nationaux) qui rentrent en conflit avec la logique de maîtrise foncière et du ZAN. Enjeu de l'étalement urbain.

Trajectoire cible des objectifs à l'horizon 2030 (SRB)

TERRITOIRES	8	DÉPLOYER les Solutions fondées sur la Nature dans l'aménagement des territoires
TERRITOIRES	9	MAINTENIR les espaces naturels, agricoles et forestiers et reconquérir leur bon état écologique sur le territoire régional, et atteindre le Zéro Artificialisation Nette en 2050 sur le territoire néo-aquitain
TERRITOIRES	10	AMÉNAGER avec et pour la biodiversité en zone urbaine

Exemple d'objectifs

RÉSULTATS ATTENDUS, ÉCHÉANCES, INDICATEURS

- (Ind.) Augmentation de la surface de protection forte dans les 10 % de hotspots à plus forts enjeux
- (Ind.) 1 % de zones de protection forte en 2024 (soit un doublement par rapport à l'état actuel)
- (Ind.) 20 réserves naturelles régionales d'ici 2030
- (Ind.) Doublement des surfaces sous maîtrise foncière CEN entre 2019 et 2030 (Néo Terra)
- (Ind.) Augmentation des autres surfaces protégées et en gestion (domaines continental et marin)

Objectifs régionaux à l'horizon 2030

SGPE :

- 530 kt de CO2e d'émissions évitées par rapport à 2019.
- 1,1 kha d'espace naturel, agricoles ou forestiers artificialisés en 2030.

SRB :

- Réduction de 50% de la consommation d'espace Naturel Agricole et Forestier d'ici 2030 et une absence d'artificialisation nette en 2050.

Chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine

- + 3 560 ha urbanisés / an entre 2015 et 2020 (SRB)
- - 620 ha d'espaces naturels / an entre 2015 et 2020 (SRB)

Les différents plans déployés en région

- SRADDET – Les trajectoires de réduction de 50% de la consommation foncière à 2030 et de neutralité foncière à long terme ont été inscrites dans le SRADDET adopté en 2019. La procédure de modification en cours du SRADDET prévoit de renforcer ces objectifs (définition d'une trajectoire chiffrée et territorialisée vers l'absence d'artificialisation nette à 2050) ainsi que les orientations d'aménagement favorables à leur atteinte
- Stratégie Régionale Biodiversité - TENDRE vers un doublement de la superficie d'espaces naturels sous maîtrise foncière, réglementaire ou d'usage sur le territoire régional d'ici 2030, en mobilisant l'ensemble des parties prenantes
- PFRB Nouvelle-Aquitaine 2020 – 2030 – Axe 3.4.1 Préserver le foncier forestier et les continuités écologiques forestières. Un travail sera conduit à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine pour harmoniser et améliorer les pratiques en matière de compensation forestière.

Actions déjà engagées / dynamiques

- Plusieurs appels à projets accompagnent les initiatives visant à repenser les modèles de développement urbain dans une optique de sobriété foncière. L'appel à projets annuel « innovation foncière » qui accompagne des expérimentations, méthodes et savoirs promouvant le multi usage du foncier bâti et non bâti : il s'agit notamment d'encourager les projets prévoyant la mixité des usages, la réversibilité des constructions ou encore l'utilisation temporaire des espaces.
- L'Occupation du Sol en Nouvelle-Aquitaine est une donnée essentielle identifiée dans le SRADDET qui informe sur la consommation foncière à l'échelle régionale, où 84 000 km² sont couverts.
- Presque 50% des collectivités (communes et EPCI) ayant répondu au questionnaire SGPE déclarent mettre en place des observatoires de l'habitat et du foncier pour élaborer des stratégies foncières sobres

Enjeux inhérents au levier en Nouvelle Aquitaine :

- Décliner l'objectif de sobriété de réduction des prélèvements de 10% à échéance 2030 par sous-bassin, prise en compte dans les SAGE et PTGE.
- Animer un groupe de travail régional (DREAL) sur les eaux non conventionnelles qui réunira les services départementaux, la DRAAF, l'ARS et les agences de l'eau, afin de mutualiser les bonnes pratiques et les connaissances, partager les expériences, assurer la veille réglementaire et apporter des réponses cohérentes aux porteurs de projets...

Atouts : Une couverture surfacique en zones humides et en cours d'eau significative sur le territoire régional.

Faiblesses : Enjeux sur le développement de nouveaux modèles d'agriculture, à considérer au regard de la sobriété dans l'usage des eaux (non conventionnelles, pluviales...). Baisse de la ressource avec l'élévation de l'évaporation et évapotranspiration, due au réchauffement climatique

Objectifs régionaux à l'horizon 2030

SGPE : Pas d'objectif régionalisé sur ce levier.

SRE / PGSSE

Chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine

- 75% de la Région en zone de répartition des eaux (ZRE)
- 1^{ère} Région française en superficie et % en ZRE

Les différents plans déployés en région

- Plan Eau Etat en Nouvelle-Aquitaine (PEENA) – Finaliser les stratégies volumes prélevables (révision sur le territoire néo-aquitain en Adour-Garonne et élaboration sur le territoire néo-aquitain en Loire-Bretagne)
- Néo Terra 2 -- Privilégier une gestion publique de la gestion des ouvrages et/ou de la gestion de l'eau, prioriser le mix de solutions hydriques, le ralentissement du cycle de l'eau, la réutilisation des eaux non conventionnelles, la réduction des volumes utilisés avant les stockages de substitution
- Stratégie Régionale de l'Eau - Utiliser le débit durable d'exploitation comme règle de gestion des aquifères : préserver le stock tout en fixant et respectant des limites sur la dégradation des écosystèmes qui dépendent de l'aquifère - Privilégier une gestion territoriale de l'eau (de l'eau pour les territoires) à une gestion sectorielle (de l'eau pour les usages)
- SRADDET - Intégrer la ressource en eau dans les documents d'urbanisme en priorisant les solutions d'économies d'eau ou de réutilisation - Promouvoir les démarches de gestion intégrée de la ressource en eau construites de manière concertée à une échelle géographique cohérente : le bassin versant.

Actions déjà engagées / dynamiques

- 6 Départements sur les 8 ayant répondu au questionnaire SGPE soutiennent les pratiques de sobriété en eau pour l'ensemble des usagers dans les instances liées à l'eau et dans les politiques publiques propres
- Près de 45% des collectivités (communes et EPCI) mettent en œuvre une gestion optimisée et raisonnée des flux dans les bâtiments publics et autres usages (arrosage des espaces verts...)
- Plus d'1/3 des collectivités répondantes informent et sensibilisent le grand public vers des pratiques plus sobres en eau.
- Elles sont un peu moins de 30% à disposer d'un plan d'actions de réduction des fuites et à assurer le suivi. De plus, seulement 18% d'entre elles déclarent appliquer le Décret Fuite.

Enjeux inhérents au levier en Nouvelle Aquitaine :

- Doter les captages dégradés de PGSSE (Plans de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux) intégrant la prévention contre les pollutions diffuses sur les eaux brutes
- Renforcer le levier réglementaire en articulant actions volontaires (Re-Sources) et réglementaires (ZSCE) mais aussi curatives et préventives
- Miser sur les « solutions fondées sur la nature » et les mettre plus en avant dans les différents documents stratégiques, notamment la restauration de zones humides pour le stockage naturel de l'eau

Atouts : Des Plans et démarches parfaitement convergents : Plan Eau gouvernemental, Plan Eau de l'Etat en Nouvelle-Aquitaine, Programme Re-Sources

Faiblesses : La résilience des milieux, la dynamique des changements de pratiques agricoles



Quelques chiffres-clés

62 captages prioritaires engagés dans Re-Sources

57 Aires d'Alimentation de captages

24 collectivités productrices d'eau potable

510 594 ha de surface agricole utile

9 429 exploitations agricoles concernées

Sur les BAC a été financé :

• **23,5 M d'€** entre 2015-2020 (hors PDR)

• **134 000 € /an en moyenne**

Objectifs régionaux à l'horizon 2030

SGPE : Ordre de grandeur établi à 79 zones de captage prioritaires dotées d'un PGSSE en 2030.

SRE / PRGSE

Chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine

- 9 Habitats d'Intérêt Communautaire (HIC) cours d'eau (CBNSA 2020)
- 14 000 km de cours d'eau classés réservoirs biologiques nécessaires au bon état écologique (SDAGE Adour-Garonne et Loire-Bretagne)
- 2 Habitats d'Intérêt Communautaire (HIC) en milieux souterrains (CBNSA 2020).
- 26 HIC milieux humides et eaux dormantes (CBNSA 2020)
- 30 HIC milieux marins et littoraux (CBNSA 2020)

Les différents plans déployés en région

- Plan Eau Etat en Nouvelle-Aquitaine (PEENA) – Action 16 Les services déconcentrés de l'État, qu'ils soient régionaux ou départementaux, contribuent à améliorer la protection et la restauration de la ressource en eau destinée à l'alimentation en eau potable – Action 21 - Les services de l'État poursuivront les actions de connaissance des rejets dans le milieu et de mise en compatibilité des rejets industriels avec ce milieu. Ils porteront une attention particulière aux sites industriels dont les rejets impactent la non-conformité européenne des stations de traitement des eaux résiduaires urbaines.
- Stratégie Régionale de l'Eau – Mettre en place le programmes Re-Sources en Nouvelle-Aquitaine – Accompagner l'élaboration et la mise en œuvre des Schémas d'Aménagement de Gestion de l'Eau (SDAGE) – Accompagner les maîtres d'ouvrage locaux désireux de mettre en œuvre des travaux ambitieux (linéaires et solutions techniques) de préservation (importance de protéger les milieux encore fonctionnels) ou de restauration des milieux aquatiques

Actions déjà engagées / dynamiques

- 5 Départements (sur les 8 répondants à l'enquête SGPE) établissent des contrats de captage entre les financeurs et acteurs/usagers des zones concernées
- Plus d'un tiers des EPCI répondants garantissent la protection des points de captage sensibles par des Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE).
- Seuls 10% d'entre eux investissent dans des ouvrages de recharge maîtrisée des aquifères.
- La majorité des communes interrogées répondent « je ne sais pas ou non pertinent » voire ne se positionnent pas sur les actions répondant au levier « Protection des zones de captage ». Un résultat à mettre en lien avec leur bloc de compétences.

Enjeux inhérents au levier en Nouvelle Aquitaine :

- Systématiser les stratégies foncières comportant des objectifs et des actions de réduction de l'artificialisation et de l'imperméabilisation des sols aux abords des zones de captage d'eau
- Préserver et restaurer le grand cycle de l'eau
- Privilégier une approche hydrologique et non plus hydraulique

Atouts : Mise en place de mesures préventives et volontaire dans une démarche multi partenariale avec des syndicats d'eau, des coopératives, des chambres d'agriculteurs...

Faiblesses : Reconquête lente de la qualité des eaux brutes pour répondre aux problématiques Nitrates, Pesticides et Phosphore

Objectifs régionaux à l'horizon 2030

SGPE : Pas d'objectif régionalisé pour ce levier

Chiffres clés en Nouvelle-Aquitaine

- 16 zones humides classées Réserve Naturelle Nationale
- 4 sites inscrits à la liste des zones humides d'importance internationale – Convention RAMSAR
- 80 % soit le taux d'aide Région + Agence de l'eau sur l'AAP « Accélérer la restauration des zones humides en Nouvelle-Aquitaine », qui sera déposé le 1^{er} décembre 2024.

Les différents plans déployés en région

- SRADDET - Objectifs et orientations d'aménagement visant à limiter l'artificialisation des sols, à maintenir voire augmenter la perméabilité des sols notamment dans les espaces urbains, à intégrer la ressource en eau dans les documents d'urbanisme en priorisant les solutions d'économies d'eau ou de réutilisation
- Plan Eau Etat en Nouvelle-Aquitaine (PEENA) – Action 24 - Lors des cadrages amont sur les projets, les services instructeurs attireront particulièrement l'attention des porteurs de projet sur la préservation et la restauration des zones humides. Ils veilleront à ce que les caractérisations des zones humides soient réalisées suivant les standards définis par le MTECT. Ils veilleront à la mise en œuvre de la démarche Eviter-Réduire Compenser et à ce que les compensations couvrent l'ensemble des fonctionnalités perdues – Action 26 - Sur l'ensemble du territoire, les services de l'État encourageront l'identification, la préservation, la restauration, voire la création ex nihilo, des solutions fondées sur la nature.
- Stratégie Régionale de l'Eau – Promouvoir un choix raisonné d'occupation en zone sensible (préservations des zones humides, des zones d'expansion de crues, de prise en compte des zones inondables...) – Prendre en compte les trames vertes et bleues, notamment en ville – Adopter une stratégie foncière comportant des objectifs et des actions de réduction de l'artificialisation et de l'imperméabilisation des sols aux abords des captages d'eau.

Actions déjà engagées / dynamiques

- 5 Départements sur les 8 répondants au questionnaire SGPE déclarent valoriser l'importance de la désimperméabilisation en s'engageant dans une démarche participative pour sa mise en œuvre (ex. débats, ateliers, outils de communication,...).
- Près de la moitié d'entre eux mettent disposition du foncier pour la mise en œuvre d'opérations de désimperméabilisation. Ce sont aussi plus d'un tiers d'entre eux qui mobilisent des outils juridiques permettant de pérenniser les projets dans le temps (ex. maîtrise foncière, protection réglementaire ou contractuelle...)
- Presque un quart des communes et EPCI interrogés affirment intégrer un coefficient d'imperméabilisation dans les documents d'urbanisme.



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

